



ARIÈGE - AVEYRON – HAUTE-GARONNE - GERS – LOT
HAUTES-PYRÉNÉES - TARN - TARN ET GARONNE

Les CAHIERS de l'AR 19



L'ESPRIT
de
DEFENSE

Sous la Direction de

Yves CABROL

Président de l'Association Régionale N°19 (AR 19) des Auditeurs de l'IHEDN Midi-Pyrénées.

Les CAHIERS de l'AR 19

Ont été élaborés par

Marc BEAUVOIS

en charge des Travaux et des Etudes
de l'Association Régionale des Auditeurs IHEDN Midi-Pyrénées.

A partir des rapports rédigés par les Groupes d'Etudes de l'AR 19 :

- Aveyron ;
- Hautes-Pyrénées ;
- Tarn-et-Garonne.

et d'un article de *Denis FOISSAC* (Groupe d'Etudes du Lot)

Sur le Thème : « ***Qu'est-ce que l'esprit de défense aujourd'hui ?*** ».

Qu'est-ce que l'esprit de défense aujourd'hui ?

Dans sa préface du « *Livre Blanc : Défense et Sécurité Nationale 2013* » le Président de la République française écrit : « *Elles (les forces armées) devront être en mesure d'avoir un impact décisif dans les régions où les menaces sont les plus grandes sur nos intérêts et ceux de nos partenaires et alliés. ... Cette mission n'est pas seulement l'affaire de l'Etat. C'est aussi celle pour partie des collectivités locales et, sur le plan de la protection de leurs intérêts, celle des entreprises.... Le livre blanc sur la défense et la sécurité nationale trace donc une perspective d'avenir pour la défense de la France, qui a maintenant besoin, pour se réaliser, de l'engagement de tous, militaires, personnel des services de renseignement, policiers, gendarmes, diplomates, agents publics, bénévoles, mais aussi simples citoyens, tous acteurs de notre sécurité nationale* ».

A cette demande les auteurs du livre blanc répondent : « *La défense et la sécurité de la Nation reposent sur l'intervention des institutions publiques, civiles et militaires. Elles requièrent la sensibilisation, l'association et l'adhésion de l'ensemble de nos concitoyens. Les français sont acteurs et responsables de leur propre sécurité. L'esprit de défense, au sens le plus large du terme, est à cet égard le premier fondement de la sécurité nationale. Il est la manifestation d'une volonté collective, assise sur la cohésion de la Nation et une vision partagée de son destin.* »

Il est donc demandé aux auditeurs après avoir donné une définition exhaustive de « *l'Esprit de défense* », et d'en avoir défini son périmètre (culture, économie, sécurité transport, sécurité alimentaire), de proposer des solutions pour développer celui-ci auprès de l'ensemble des acteurs de la société française. Une attention particulière sera accordée, en cette période commémorielle, à la conservation et à l'évolution de la « *Mémoire* ».

SOMMAIRE.

Pages

ABREVIATIONS.	7
« Qu'est-ce que l'esprit de défense aujourd'hui ? » article de <i>Denis FOISSAC</i> .	8

PREMIER CAHIER

« nous avons besoin de protéger les valeurs occidentales : la démocratie, et aussi le particularisme français de la séparation des religions et de l'Etat. Nous devons aussi songer à l'état de notre planète et à notre consumérisme générateur d'excès ».

Anonyme.

Introduction.	11
I – ESPRIT DE DÉFENSE D'HIER ET D'AUJOURD'HUI.	11
11 - Définition initiale quasi exclusivement liée à la notion d'état, de patrie, et de territoire.	12
12 - Evolutions et élargissement des contours.	12
121 - La défense de l'espace culturel.	12
122 - La défense d'un territoire économique et défense monétaire	13
123 - La défense ou de la sécurité des transports.	14
124 - De la sécurité alimentaire.	15
125 - Un nouvel espace à défendre	16
13 - Une illustration particulière de l'esprit de défense.	17
131 - Le commémoriel	17
132 - Le point de vue des adultes en février 2015 sur le commémoriel.	17
II - ESPRIT DE DÉFENSE POUR DEMAIN.	18
21 - Comment le maintenir ?	18
211 - Intégrer l'évolution de la notion d'Etat, de patrie.	18
2111 - Le drapeau :	18
2112 - L'Hymne national :	18
2113 - le point de vue des adultes en février 2015 sur l'esprit de défense.	19
212 - Comprendre sa fonction et son impact auprès des nouvelles générations.	20
2121 - le point de vue des jeunes.	20
21211 - Analyse /commentaires des questionnaires écoliers et collégiens vis-à-vis de l'esprit de Défense.	20
21212 - Analyse / commentaires des questionnaires lycéens.	20
2122 – Deux exemples à analyser.	20
21221 - la Journée Défense Citoyenneté.	20
21222 - Le parcours citoyen ou parcours de citoyenneté.	23
22 - Comment le développer ?	24
221 -L'utilisation des leviers de communication et outils actuels	25
222 - La redéfinition de ses contours et en s'inspirant des autres pays.	25
223 - La notion de chaine non interrompue.	25
Conclusion.	26
Annexes	27

Bibliographie.	31
----------------	----

DEUXIÈME CAHIER

« *Quand les hommes ne choisissent pas, les évènements choisissent pour eux* ».

Raymond Aron.

Introduction.	33
I – DES CONSTATS ALARMANTS.	34
11 – Une nation et une société fragilisées.	34
12 – Un esprit de Défense affaibli.	34
II – UNE NOUVELLE DONNE MONDIALE.	35
III – UNE NÉCESSITÉ : FONDER UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL.	37
31 – Vigilance du citoyen.	37
32 – Mobilisation des élus.	37
33 – Maillage du territoire.	38
34 – Le rôle du gouvernement.	38
35 – Préservé notre patrimoine.	39
36 – Renforcer le rôle de l'Éducation nationale.	39
Conclusion.	40
Annexes.	42

TROISIÈME CAHIER

« *La force de la cité n'est pas dans ses vaisseaux ni dans ses remparts
mais dans le caractère de ses concitoyens* »

Thucydide, « *La guerre du Péloponnèse* » (431-411 av J.C.).

Introduction.	47
I - LES FONDEMENTS DE L'ESPRIT DE DÉFENSE.	48
11 - Le self-control d'une nation sur son destin.	48
12 - Les fondements de la construction de la citoyenneté.	48
13 - L'exemple du modèle singapourien.	49
14 - Une évaluation : le baromètre externe de la défense 2013.	49
II - EN EFFET IL EST, AUJOURD'HUI, CONFRONTÉ À DE NOMBREUX OBSTACLES.	50
21 – Des évolutions sociétales.	50
211 - La mondialisation.	50
2111 - <i>La dilution et l'affaiblissement de la cohésion nationale.</i>	50
2112 - <i>L'intérêt national passe au second plan.</i>	50

212 - Une Europe sans véritable identité.	50
213 - La perte du sens du sacré et de l'esprit de sacrifice.	51
214 - Une immigration déstabilisante à plusieurs titres.	51
2141 - <i>Massive, de peuplement et de motivation sociale.</i>	51
2142 - <i>Accompagnée du problème spécifique de l'Islam.</i>	51
2143 - <i>Et de dérives sociétales.</i>	51
2144 - <i>Incontrôlée et sous omerta.</i>	52
2145 - <i>Mettant en échec le concept d'intégration.</i>	52
2146 - <i>La remise en cause de la laïcité cache en réalité un mal plus profond.</i>	53
22 - Car une chaîne vertueuse de transmission humaine s'est rompue.	53
221 - Fossé générationnel et transmission familiale défaillante.	53
222 - L'influence de l'élite inspiratrice de l'éducation nationale.	53
2221 - <i>Une volonté affichée, non confirmée dans les faits.</i>	53
2222 - <i>L'abandon du terrain de l'identité et la déconstruction des traditions.</i>	54
2223 - <i>Une nouvelle lecture de l'Histoire.</i>	54
22231 - <i>L'axe mémoriel supplante l'axe historique.</i>	54
22232 - <i>L'idée de défense de la patrie est évacuée, l'esprit de défense perd sa raison d'être</i>	55
22233 - <i>Des freins à l'enseignement de l'Histoire et de la défense.</i>	56
222331 - <i>Des heures d'enseignement en moins.</i>	56
222332 - <i>L'enseignement défense n'est pas toujours obligatoire.</i>	56
222333 - <i>Des contraintes limitent cette possibilité.</i>	56
2224 - <i>Une dimension culturelle et philosophique contraignante.</i>	56
2225 - <i>Des orientations pédagogiques déstabilisantes.</i>	57
223 - La contreculture de la « nouvelle école », Internet et les réseaux sociaux.	57
224 - Les effets néfastes de « l'inexemplarité ».	57
225 - L'absence de service national, un échec sociétal.	57
III – LES ORIENTATIONS PROPOSÉES.	57
31 - Quelques évolutions favorables à l'esprit de défense.	58
311 - Un terreau favorable.	58
312 - Moins d'hostilité.	58
313 - Une bonne réceptivité.	58
32 - Les objectifs poursuivis.	58
33 - Les préalables.	58
331 - L'exemplarité d'abord.	58
332 - Rien ne se fera sans volonté politique forte.	59
333 - Des apprentissages indispensables.	59
34 - Repenser l'enseignement défense, c'est aussi reconquérir le terrain de l'identité.	59
341 - Une tendance mémorielle à corriger.	59
342 - L'absence de support pédagogique et de volume horaire à compenser.	59
343 - Se positionner sur la logique d'un « <i>parcours citoyen</i> ».	60
344 - Pour un « <i>parcours et un passeport citoyen</i> ».	60
345 - Un « <i>devoir d'Histoire</i> ».	60

35 - Pour une formation des enseignants à la défense.	62
351 - La pédagogie du service civique.	64
3511 - <i>Les limites du service civique actuel.</i>	64
3512 - <i>L'idée de don en temps pour la patrie.</i>	64
36 - Communiquer.	64
37 - Repenser la nationalité, corriger les pratiques, faire appliquer l'existant.	65
38 - L'assimilation républicaine d'abord.	66
Conclusion.	67
Annexes.	68
Bibliographie.	94

ABREVIATIONS.

A.M.E.	: Aide Médicale d'Etat.
B.C.E.	: Banque Centrale Européenne.
B.C.E.A.	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique.
B.E.A.C.	: Banque des Etats de l'Afrique Centrale.
B.M.P.	: <i>Best Management Practices</i> .
B.O.	: Bulletin Officiel.
B.T.S.	: Brevet de Technicien Supérieur.
C.A.P.E.S.	: Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré.
C.F.C.M.	: Conseil Français du Culte Musulman.
C.I.R.F.A.	: Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées.
CM 1	: Cours Moyen 1 ^{ère} année.
CM 2	: Cours Moyen 2 ^{ème} année.
C.S.N.	: Centre du Service National.
C.S.P.	: Conseil Supérieur des Programmes.
D.I.Co.D.	: Délégation à l'Information et à la Communication de la Défense.
E.C.J.S.	: Enseignement Civique, Juridique et Social.
E.N.	: Education Nationale.
E.S.S.E.C.	: Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales.
G.I.G.N.	: Groupe d'Intervention de la Gendarmerie Nationale.
H.D.B.	: <i>Housing and Development Board</i> .
H.E.C.	: Hautes Etudes Commerciales
I.A.	: Inspection Académique.
I.F.O.P.	: Institut Français d'Opinion Publique.
I.H.E.D.N.	: Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale.
I.M.P.	: Indemnités de Mission Particulières.
J.A.P.D.	: Journée d'Appel de Préparation à la Défense.
J.C.	: Jésus Christ.
J.D.C.	: Journée Défense et Citoyenneté.
L.G.B.T.	: Lesbiennes, Gays, Bi et Trans.
N.T.I.C.	: Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.
O.A.V.	: Office Alimentaire et Vétérinaire.
O.M.I.	: Organisation Maritime Internationale.
O.M.S.	: Organisation Mondiale de la Santé.
O.N.A.C.	: Office National des Anciens Combattants
O.N.A.C. -V.G.	: Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.
O.N.G.	: Organisation Non Gouvernementale.
O.N.M.	: Ordre National du Mérite.
O.N.U.	: Organisation des Nations Unies.
O.R.S.E.C.	: ORGAnisation des SECours.
O.T.A.N.	: Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.
P.A.F.	: Plan Académique de Formation.
P.I.B.	: Produit Intérieur Brut.
P.I.F.	: Postes d'Inspection Frontaliers.
R.A.I.D.	: Recherche, Assistance, Intervention, Dissuasion.
S.C.D.F.	: <i>Singapore Civil Defence Force</i> .
S.M.L.H.	: Société des Membres de la Légion d'Honneur.
T.P.E.	: Travaux Personnels Encadrés.
U.E.	: Union Européenne.

Qu'est-ce que l'esprit de défense aujourd'hui ?

M. Pierre Garrigue, doyen honoraire de l'inspection générale d'histoire et de géographie de l'Education nationale définissait en 1998 le fondement de l'esprit de défense : « *La mémoire collective d'une histoire commune, la conscience du lien social, la possession d'un patrimoine, l'existence d'un projet national qui marque notre volonté de continuer une nation qui aurait pu ne pas exister et pourrait un jour cesser d'être* ».

Un lien charnel unit l'esprit de défense à la nation, à la patrie. Cet attachement à un sol, à une terre - célébré par Charles Péguy - à un territoire délimité par des frontières, cadre de l'expression du sentiment national, forge et fortifie l'esprit de défense. Un esprit qui se construit comme l'a souligné François Icher, IA-IPR d'Histoire-Géographie lors de sa conférence du 22 novembre 2014.

SANS NATION PEUT-IL Y AVOIR UN ESPRIT DE DÉFENSE ?

L'existence même de la nation est aujourd'hui menacée par la montée des extrémismes, des communautarismes, par les effets des crises économiques, sociales et politiques. Le tout aggravé par le libéralisme économique et l'une de ses conséquences : la déliquescence de l'Etat dans ses fonctions mêmes régaliennes.

N'oublions pas que la promotion de l'esprit de défense est de la responsabilité de l'Etat et doit le rester. C'est une fonction régalienne dans une République qui doit rester « Une et Indivisible ».

Alors certes comme l'écrivait Jean Monnet : « *Les nations souveraines du passé ne sont plus le cadre où peuvent se résoudre les problèmes du présent. Et la communauté elle-même n'est qu'une étape vers les formes d'organisation du monde de demain* »¹.

Sommes-nous plongés dans une phase transitoire vers un monde meilleur ? Il est possible d'en douter. Dans ces conditions dégradées, l'Etat doit être porteur d'un projet national, certains préfèrent « parler » de stratégie nationale². Une stratégie nécessaire à la sauvegarde de la nation et à l'existence d'un esprit de défense.

Les institutions traditionnelles : famille, églises, armée, école ne peuvent plus remplir correctement leur mission de transmission des valeurs. Jeunesse sans repères, société sans repères, il nous faut retrouver un projet commun de bien vivre ensemble. Cela passe par la défense et la transmission de valeurs « *communes* ».

QUELLES VALEURS DOIVENT ÊTRE DÉFENDUES ET TRANSMISES ?

- **Le patriotisme tombe en désuétude.** Dans un article paru dans la revue Histoire³ intitulé « *Les Français ont-ils encore une patrie ?* », l'historien Michel Winock s'interrogeait sur l'effacement du patriotisme et son glissement vers le civisme forme plus moderne. Mourir pour la patrie relève d'un esprit de sacrifice dépassé d'autant plus que nos forces armées ne défendent plus nos frontières. Comme l'a écrit Tristan Lecoq, Inspecteur Général de l'Education Nationale, nous sommes passés « *d'une défense des frontières à une défense sans frontières* ». Où est la patrie ? Et comment, dans ces conditions, maintenir ce lien (glorieux) entre patrie-nation et esprit de défense. Une nation devenue hors-sol peut-elle être défendue ?

¹ - « *Mémoires* » de Jean Monnet.

² - « *DSI - Défense et Sécurité Internationale* », articles de Benoist Bihan (chercheur en études stratégiques) intitulés « *Pour une stratégie nationale française* » N° 90, mars 2013, pp.47-51 et le N° 93, juin 2013 : « *Le vide stratégique français à la lumière du Livre blanc 2013* »

³ - « *L'Histoire* » N° 207, février 1997, pp.24-27.

Le patriotisme économique, « *nouvelle forme* » de patriotisme apparue, en 2003, dans le rapport parlementaire sur l'intelligence économique du député Bernard Carayon, ne serait-il pas un moyen de redonner aux Français le goût de la patrie et de sa défense ? Il est important de signaler que le Livre blanc sur la Défense et la Sécurité nationale de 2008 reconnaît, pour la première fois, la défense économique.

Il faut réinventer le sentiment national mais le défi est plus que jamais difficile à relever car nous sommes au carrefour de changements politiques, sociétaux voire civilisationnels (voir ci-dessus).

- **Les autres valeurs de la République** : indivisibilité, laïcité, démocratie, solidarité se retrouvent désincarnées par l'affaiblissement du rôle de l'Etat et la perte de la souveraineté nationale. La promotion de l'esprit de défense à l'échelon national est une œuvre difficile dans ce contexte d'affaiblissement de l'Etat et de mise en concurrence territoriales. La décentralisation n'a pas, dans ce domaine, encore joué son rôle. La réduction de la fracture sociale et de son corolaire, l'exclusion, n'ont pas été atteints dans les régions et dans les départements. La fracture sociale mine la citoyenneté et l'esprit de défense.

Cet esprit de défense intimement lié à des valeurs va de pair avec la citoyenneté. Son existence et son bon fonctionnement reposent sur la qualité du citoyen.

« La force de la cité n'est pas dans ses vaisseaux ni dans ses remparts mais dans le caractère de ses citoyens » écrivait Thucydide.

Le parcours de citoyenneté et l'identification à la nation paraissent actuellement bien maigres pour assurer la formation de citoyens actifs et responsables. L'Ecole a depuis plusieurs années renforcé l'acquisition de connaissances et d'un vécu citoyen, elle ne semble pas échapper à cette mission (voir depuis 1998 l'enseignement obligatoire des principes et de l'organisation de la défense nationale) mais ce parcours doit prendre plus de force pour aboutir à la mise en place d'un nouveau service militaire. En effet, la disparition de la conscription, remplacée par une journée (!) n'est pas de nature à renforcer la promotion du civisme incluant la défense, même si 88% des jeunes considèrent que la Journée Défense Citoyenneté (J.D.C.) leur a permis d'améliorer leur connaissance sur le rôle de la Défense et que 35% affirment que cette journée leur a donné envie de prendre contact avec les services de recrutement des forces armées (sondage réalisé fin décembre 2013 par les services du Ministère de la Défense). Ces résultats encourageants doivent conduire à un renforcement du parcours de citoyenneté par la création d'un service militaire. Certes, la possibilité d'effectuer ce service existe déjà mais elle manque de visibilité et de puissance. Consacrer une année de sa vie au service de son pays (ce qui est déjà le cas du service civique) et de sa défense donnerait tout son sens à l'esprit de défense. L'esprit de défense doit se concrétiser par un engagement moral mais aussi « *physique* » dans des valeurs universelles défendues par la République française et par ses citoyens. Ce service permettrait de renforcer le lien armée-nation. Ainsi la nation ne pourra continuer d'exister que par la volonté de vivre ensemble de ses citoyens. En ce sens, l'esprit de défense représente bien avec le patriotisme (vertu des temps difficiles) une même manière d'être français.

Denis FOISSAC
Groupe d'Etudes du Lot

PREMIER CAHIER

« Nous avons besoin de protéger les valeurs occidentales : la démocratie, et aussi le particularisme français de la séparation des religions et de l'Etat. Nous devons aussi songer à l'état de notre planète et à notre consumérisme générateur d'excès ».

Anonyme.

Ce cahier a été rédigé par le groupe d'études de l'Aveyron composé de :

Véronique COSTEDOAT-LAMARQUE, Nancy DESTEFANIS-DUPIN, Jacques ESTIVALS, Lcl François FARGE, Robert GARRIGUES, Ingrid HENRY, Stéphane MILLOT, Elsa MONTROZIER, Christine PRADALIER, Claude SEILLIER, Renaud SCHOUVER, Gaëtan VEYRIER, Dominique VU TONG

Pour enrichir ses sources de réflexion le groupe a souhaité auditionné :

- un directeur ONAC ;*
- un directeur Banque de France.*

Un questionnaire a été créé, administré, analysé par quatre auditeurs, et couvrant le panel suivant :

- 35 Adultes ;*
- 46 Ecoliers ;*
- 109 Pré-adolescents et adolescents.*

D'au plus loin que remonte l'histoire de l'homme, et qu'il s'agisse de mémoire collective ou individuelle, la défense a toujours questionné, interrogé inspiré la condition humaine. L'homme a fait montre ainsi pour se protéger, survivre, se développer, se reproduire d'un sens remarquable d'inventivité, de créativité, et selon les périodes, et les évolutions a su s'adapter ou au contraire se recentrer sur sa seule protection matériel.

Cet esprit de défense, vital, premier, est devenu au fil des siècles quasiment une question de valeurs, de philosophie qui interroge la vision que l'homme possède de sa finitude et donc de son besoin de préservation.

Il est donc devenu une notion évolutive comprenant tour à tour ou concomitamment : les items de discipline, d'obéissance, d'esprit de corps, de solidarité, le sens de l'intérêt général et du sacrifice, de la responsabilité et de la décision, le courage, pouvant aller jusqu'à la résistance à un ordre illégitime, sont des exemples de valeurs toujours d'actualité comme le montre les événements récents. Au-delà, la suspension de la conscription et la professionnalisation des armées, les liens qui existaient entre la Nation et l'armée, et qui reliaient les générations entre elles, ont été rompus. Toute une génération de jeunes gens « *ne fait plus ses classes* ». Il nous est apparu très important que sur un sujet pouvant tendre rapidement vers du conceptuel, ou en tout état de cause à du partisan, que nous soyons dans le pragmatisme, dans le monde, et donc sur la perception de nos contemporains. Notre parti pris nous a conduit à la construction et l'administration d'un questionnaire auprès d'adultes, de jeunes adolescents et primo adolescents.

Il se pose donc à nous de connaître ce qu'a pu être l'esprit de défense hier, ce qu'il est aujourd'hui et en quoi il sera différent ou pas demain.

*
* *

I – ESPRIT DE DÉFENSE D'HIER ET D'AUJOURD'HUI.

Il est à noter que les notions glissent peu à peu vers l'idée d'anticipation, plus que de réaction. C'est sans doute, dû à ce que les nouvelles générations n'ont jamais subi d'attaque sur le territoire national.

L'esprit de défense, au-delà de l'aspect patriotique largement promu par les conflits passés et les célébrations de la mémoire des combats pour les valeurs et principes de la République, inspirés par la Révolution française, est un enjeu pour les générations à venir. Mais, un enjeu politique ? Économique ? Social ? Écologique ? Territorial ?

La question est bien de savoir ce que nous voulons défendre ?
Un territoire ? Existe-t-il encore de réelles frontières sur notre planète mondialisée ? Une patrie ? Une patrie qui ne serait plus liée au territoire ? Une patrie dans ce qu'elle a d'identité, d'entité ? Serait-ce la défense d'une vision du vivre ensemble ? La défense de valeurs ?

Ou au contraire une défense des intérêts économiques, culturels, sociaux de l'Etat qui passerait par la mise en sécurité sanitaire du territoire national, par la maîtrise du cyber-espace, des nouvelles technologies et de l'innovation, afin de rester compétitif, puissant au plan international ?

11 - Définition initiale quasi exclusivement liée à la notion d'Etat, de patrie, et de territoire.

Une multitude de définitions du terme « *Défense* » existe, d'où, à mon sens, l'intérêt de bien définir le cadre du sujet par une première définition ciblée du mot « *Défense* ».

En outre, le larousse.fr définit Défense (avec un « D » majuscule) ainsi : « *Ensemble des actions ayant pour objet d'assurer la sécurité et l'intégrité du territoire, ainsi que la vie des populations ; les organismes civils et militaires chargés de cette mission. (On dit aussi défense nationale.)* » ou encore : « *Ensemble des moyens employés par une nation menacée pour assurer sa sécurité* ».

Sécurité = « *tranquillité d'esprit résultant du fait de se croire à l'abri de tout danger* ».

Sécurité publique = « *ordre social* ». Cette définition est intéressante car elle renvoie à celle donnée plus haut du « *quoi défendre* » = vision du vivre ensemble = société (organisée de préférence).

Concernant le terme « *Esprit de Défense* » : Le Livre Blanc de la Défense de 2008 le définit ainsi : « *l'adhésion de la nation est la condition de l'efficacité de l'appareil de défense et de sécurité et de légitimité des efforts qui lui sont consacrés* ».

A cette définition, le site education.gouv.fr ajoute : « *Sans dramatiser les risques encourus, préparer la nation à l'éventualité d'une crise grave (exemple de la pandémie grippale H1N1 aujourd'hui), prendre conscience que notre pays peut être la cible d'évènements bouleversant la vie quotidienne (tremblements de terre, inondations, actes terroristes) sont des conditions déterminantes de la capacité de la population à réduire les risques et à faire face aux évènements résiduels* ».

12 - Evolutions et élargissement des contours.

Il est, à ce stade de l'étude, crucial de connaître les contours de l'esprit de défense, et ainsi d'indiquer que pour défendre, il faut savoir quels sont les items concernés par la nécessité de défense des valeurs, le territoire et leur périmètre :

121 - La défense de l'espace culturel.

L'esprit de défense doit s'appliquer dans de nombreux domaines avec fermeté mais dans le respect des principes de la démocratie car celle-ci reste le meilleur des régimes politiques. Cela reste-il à démontrer ; c'est du moins le régime qui fait consensus car c'est celui qui donne, en théorie, le pouvoir (*kratos*) au peuple (*demos*) ; idée bien séduisante ; cela implique nécessairement une conscience collective, celle du « *peuple* » qui se reconnaît comme tel...

Il en est ainsi du champ culturel, véritable enjeu des sociétés modernes en raison des moyens actuels de communication et de la rapidité de circulation de l'information. En raison aussi du poids économique et stratégique que représente ce secteur (œuvres d'art, brevets scientifiques, architecture, droits d'auteur ...etc.). La culture (que certains désignent comme un soin apporté aux choses de l'esprit) est entendue ici comme l'ensemble des aspects intellectuels et des comportements propres à une civilisation. En ce sens elle traduit nos valeurs et nos modes de pensée et de vie ; facteur de lien social.

Il faut clairement affirmer qu'elle est mise en concurrence avec d'autres modèles sociétaux (parfois même au sein de notre territoire ou à l'occasion d'inévitables et nécessaires relations internationales). Dans ce contexte, il semble primordial de défendre et de valoriser la « *culture* » française qui occupait naguère une place de premier plan dans le monde. Nous disposons d'atouts non négligeables, peu contestés, à titre d'exemples :

- Des formations de qualité (l'école mathématique française est l'une des meilleures ; la première école vétérinaire ouverte dans le monde était française ; nos écoles d'architecture demeurent recherchées ...etc.) ;

- Un réseau international de diffusion particulièrement dense : ambassades, centres culturels français, lycées français très réputés⁴ ...etc ;
- Des écrivains, architectes, artistes et sportifs mondialement connus (prix Nobel par exemple) ;
- Un territoire toujours attractif pour de nombreux touristes ;
- Une gastronomie inscrite au patrimoine mondial de l'Humanité (et l'augmentation de l'ouverture de restaurants français à l'étranger).

En revanche des points faibles demeurent concernant la promotion de nos valeurs culturelles :

- Paris n'est plus la place la plus importante du marché de l'art ;
- Les studios de production cinématographiques français sont confidentiels ;
- Les grandes revues de référence scientifiques sont publiées en anglais ;
- Les principaux fournisseurs d'accès ou de logiciels informatiques ne sont pas installés sur notre territoire...etc.

La défense de nos valeurs culturelles nécessite donc un effort et implique de dégager des priorités. Ainsi, une priorisation semble-t-elle se faire jour :

1) La francophonie.

C'est un support essentiel.

Il convient donc de veiller à l'application stricte des conventions internationales et du droit interne prévoyant l'usage du français (et dans le même temps de soutenir la pratique des langues « régionales »)⁵.

2) L'éducation.

Il s'agit d'un secteur clef qui, peu à peu, devient concurrentiel sur notre propre territoire. Les implantations d'universités ou d'écoles étrangères qui imposent leurs modes éducatifs se sont développées (écoles de commerce par exemple. De plus de nombreux cours ont lieu en anglais dans des établissements prestigieux : HEC, ESSEC... Aujourd'hui, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) ne délivre plus de « maîtrise » mais des « masters ».

3) Le soutien à la créativité.

L'ingénierie (y compris informatique), l'architecture et la production artistique contribuent au rayonnement de la France.

122 - La défense d'un territoire économique et la défense monétaire : une illustration au travers de l'évolution de la Banque de France⁶.

Ainsi, apparaît-il principalement que lorsque le pays est susceptible d'être envahi, la Banque de France a toujours eu 2 préoccupations : sauver son encaisse de billets et sauver son encaisse-or. Pour les billets, la solution est a priori simple, soit ils sont évacués, soit ils sont détruits. Pour l'or, indestructible, seule la solution de le mettre hors de portée de l'ennemi est envisageable.

Quelques illustrations historiques, permettent de comprendre le parallélisme des engagements de défense et ceux déployés en terme de défense monétaire, qui ont été bien souvent concomitants à des conflits politiques et/ou militarisés. A titre d'illustrations :

- En 1814, lorsque les troupes russes arrivent aux portes de Paris, la Banque brûle son stock de billets et met son encaisse métallique à l'abri de façon originale, puisqu'elle

⁴ - C'est en particulier le cas des lycées français de New York, Moscou ou de Pondichéry.

⁵ - Ainsi le français est une langue officielle du comité international olympique qui s'est engagé à l'utiliser lors des manifestations qu'il organise. Force est de constater qu'elle est souvent réduite à la portion congrue, notamment durant les jeux olympiques.

⁶ - De l'ouvrage « *La Banque de France et la seconde guerre mondiale* ».

rembourse ses billets à guichets ouverts. En une journée la moitié de son encaisse métallique passe entre les mains du public. Encore une journée et toute l'encaisse aurait disparu des coffres de la Banque ;

- En 1870, la Banque évacue une partie de son encaisse métallique (ainsi que les bijoux de la couronne) sur un navire de guerre – « *Le Borda* » - ancré à Brest et prêt à partir pour l'Angleterre en cas de danger ;
- Dès mai 1934, la Banque décide de fondre les pièces d'or pour les transformer en lingots plus faciles à transporter. De 1934 à 1940, 77 millions de pièces sont fondues, soit 446 tonnes d'or. 1.200 tonnes d'or sont transférées du siège vers la province, essentiellement au sud de la Loire ;
- En 1938, la Banque augmente ses avoirs en or, à l'étranger, qui passent de 50 à près de 629 tonnes, en prévision de paiements ultérieurs par l'Etat.

De nos jours, la Banque de France est la seule banque centrale de l'euro-système à disposer d'une papeterie et d'une imprimerie ; elle a ainsi une expertise technique et une capacité d'innovation reconnues. La Banque de France est le principal producteur de billets de la zone euro : 1,7 milliards de billets produits, en 2014, pour une allocation globale de la BCE généralement comprise entre 6 et 8 milliards. Elle s'est spécialisée, pour optimiser son procès industriel, dans la fabrication des 5, 10 et 20 euros. Elle est un fournisseur de référence du continent africain : BCEA, BEAC et banque centrale de Madagascar.

Pourtant l'évolution de notre écosystème induit un nouveau partage des rôles en laissant davantage de place à la concertation avec tous nos partenaires pour déterminer les meilleures solutions. Aussi, un équilibre nouveau doit-il être trouvé pour maintenir l'écosystème : la Banque doit garder l'initiative (lancement de nouveaux projets) et renforcer son pouvoir d'influence, à l'instar de la nécessité de défendre un périmètre de souveraineté « *déléguée* » de la puissance monétaire. Dans le domaine du fiduciaire, cela s'est traduit par l'évolution du recyclage externe et l'agrément de la *Brink's* en tant qu'établissement de paiement. D'autres exemples nous permettent également de constater des éléments de langages partagés avec le vocabulaire de défense :

- la sécurisation des paiements sur Internet (établissements de crédit, puis sites de e-commerce) ;
- la surveillance des titres de paiements (titres restaurants...) ;
- La Banque de France, tout au long de l'année 2006, a conduit les travaux du groupe de place « *Robustesse* » ;
- En juin 2009 : création d'une Cellule de Crise de Place pour le Fiduciaire pour installation et maintenance de structures de pilotage de crise, de veille, d'alerte, de communication... ;
- Les missions de la direction départementale de la Banque de France qui sont la collecte des informations afin de renseigner la structure nationale et le préfet ;
- Assure la concertation des différents acteurs ;
- Met en œuvre au plan local les actions décidées par les instances nationales de pilotage de la crise.

123 - La défense ou la sécurité des transports.

Si la sécurité dans les transports est une préoccupation fondamentale, à la fois pour les autorités et pour les exploitants, elle n'en recouvre pas moins des domaines extrêmement variés tant dans les vecteurs que par la cible de la menace. En effet, cette dernière pouvant être à la fois humaine (dans les transports terrestres, ferroviaires, aériens ou maritimes), structurelle (dans ce cas, c'est l'infrastructure même du réseau qui est ciblée, afin de paralyser le fonctionnement normal) ou concernée les marchandises elles-mêmes (pétrole, énergies, flux financiers, informations confidentielles, etc.).

Dans le cadre de notre réflexion sur l'esprit de défense, la problématique de la sécurité des transports s'articule autour de la prévention, de la minimisation et de la riposte aux menaces intérieures ou extérieures. Ainsi, aujourd'hui, une des problématiques de la sécurité des transports c'est la non-capacité de l'Etat à l'assurer seul. Les acteurs doivent de plus en plus assurer eux-mêmes leur sécurité par le biais des assurances ou des sociétés privées de sécurité. Il en est ainsi, notamment, en matière de transports maritimes où la mise en place de militaires sur leur navire, quand cela est possible (cas du golfe d'Aden) est complétée par l'emploi de sociétés privées et/ou la mise en place des mesures de protection adaptées, préconisées par l'Organisation Maritime Internationale (O.M.I.) dans le « *Best Management Practices (BMP)* : mise en place de moyens dissuasifs passifs et défensifs non létaux ».

Cela pose la question de la délégation de la fonction régaliennne de sécurité de l'Etat dont la pratique nous montre de plus en plus l'existence (Afghanistan, grands groupes pétroliers au Maghreb, etc.).

124 - La sécurité alimentaire.

Afin de mieux cerner la dimension de sécurité sanitaire, importante question contemporaine, vécue très fréquemment par l'opinion publique comme une nécessité absolue pour un Etat contemporain de garantir ce périmètre, et qui dans le cas contraire donne lieu, et a donné lieu à des crises politiques. Dès lors il nous est apparu intéressant d'en donner deux illustrations :

➤ les risques sanitaires.

La détection des non-conformités relatives à la sécurité sanitaire des aliments et la mise en place des mesures de gestion adaptées et proportionnées s'appuient sur :

- un système de surveillance et de contrôle de la chaîne alimentaire mis en place par les professionnels et l'administration et organisé afin d'assurer un haut niveau de sécurité pour protéger la santé du consommateur ;
- un réseau de laboratoires locaux et nationaux qui assurent le soutien des actions de contrôle officiel lorsque des analyses officielles doivent être effectuées ;
- un dispositif de surveillance de l'état de santé de la population, qui permet d'évaluer l'incidence et les caractéristiques des maladies d'origine alimentaire et de détecter tout événement inhabituel ;
- une chaîne de commandement unique depuis les services centraux des ministères concernés jusqu'aux services sur le terrain qui en dépendent directement et qui sont situés dans chacun des 100 départements ou des 22 régions ;
- une circulation rapide et transparente des informations entre l'administration et les professionnels, gage d'une gestion efficace des alertes.

La détection et la gestion des épizooties reposent sur :

- plans d'urgence formalisés et régulièrement actualisés, intégrés à la réponse ; un système de surveillance et de contrôle mis en place par l'administration en liaison forte avec les professionnels de l'élevage, organisé afin d'assurer un maillage de surveillance vétérinaire complet du territoire ;
- un dispositif de surveillance de l'état de santé de la population, qui permet d'évaluer l'incidence et les caractéristiques des maladies zoonotiques et de détecter tout événement inhabituel ;
- un réseau de laboratoires locaux et nationaux qui assurent le soutien des actions de contrôle officiel lorsque des analyses officielles doivent être effectuées ;
- des ORSEC locale ;
- une chaîne de commandement unique depuis les services centraux des ministères concernés jusqu'aux services sur le terrain qui en dépendent directement et qui sont situées dans chacun des 100 départements ou des 22 régions ;
- une circulation rapide et transparente des informations entre l'administration et les professionnels, gage d'une gestion efficace des alertes.

Les dispositifs de réponse aux crises sanitaires majeures, qu'il s'agisse d'alimentation ou de productions primaires, sont très fortement intégrés à l'échelon communautaire en vue d'une préservation légitime de la sécurité du marché intérieur. Par ailleurs, dans le cadre du nouveau règlement sanitaire international, face à des menaces sanitaires, l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.) peut solliciter des Etats ou d'un groupe d'Etat la mise en place de mesures de protection et de contrôle.

➤ les contrôles aux frontières :

Des contrôles sanitaires sont mis en œuvre dans l'ensemble des Postes d'Inspection Frontaliers communautaires (P.I.F.) vis-à-vis des denrées animales/végétales, et ce conformément aux lignes directrices communautaires établies en la matière. Des contrôles physiques et documentaires sont réalisés après examen systématique de notifications d'importation fournies préalablement à l'entrée des marchandises sur le territoire de l'Union Européenne (U.E.). Ces contrôles sont d'ailleurs ciblés sur la base d'analyses de risque sanitaire appropriées (sensibilité pays-produit).

L'UE s'est parallèlement dotée d'un système d'inspection mobilisable dans les pays tiers souhaitant exporter. Au-delà des garanties officielles fournies par les autorités sanitaires de ces pays tiers (agrément, accréditations...) et la documentation sanitaire d'accompagnement délivrée par ces mêmes autorités, l'Office d'inspection alimentaire de la Commission à Dublin, (O.A.V) procède notamment, dans les pays d'origine des animaux et produits, à des inspections sur site des établissements à vocation exportatrice.

Toutefois, des importations « opportunistes » de matières premières à bas coût (cf. historique de farines de viandes et os) restent un sujet de préoccupation compte tenu des pressions concurrentielles sur la plupart des intrants ; ces opérations peuvent dès lors se prêter à des manipulations économiques ou malveillantes pouvant affecter gravement les circuits économiques.

125 - Un nouvel espace à défendre : le Multi dimensionnel avec le cyber espace.

L'intrusion dans les systèmes d'information (au sens large), l'espionnage politique, militaire ou industriel et la propagande sur les réseaux sociaux sont quelques-unes des menaces que laissent entrevoir l'interconnexion massive du monde d'aujourd'hui et l'omniprésence d'Internet et des réseaux divers. Ces menaces semblent d'autant plus grandes que les auteurs potentiels sont réputés (seulement réputés) indéfinissables, insaisissables et lointains, et dont la dangerosité pour nos sociétés n'a d'égale que la faiblesse supposée des moyens qu'ils sont censés mettre en œuvre pour nuire.

Certains États se dotent dans ce domaine de capacités offensives importantes, et le « cyberspace » représente un champ de bataille supplémentaire à ne pas négliger. Pour autant, y a-t-il un « cyber-ennemi » ? C'est-à-dire est-il tel qu'il justifie à lui tout seul une politique de défense particulière ? Doit-on s'en défendre avec les moyens (y compris militaires) issus de la volonté politique de l'État ? Qu'est-il supposé faire pour imposer son ambition politique à un autre État ? Quelle est la menace réelle que pourrait engendrer Internet sur une nation ?

Si les dégâts potentiels que peut infliger le « cyber-ennemi » ne sont pas à négliger (énergie, santé, système bancaire, etc.), un des dangers majeurs reste politique : l'imputabilité de l'attaque. Deux exemples peuvent être retenus : l'affaire *Stux Net* qui a été imputée à Israël, et l'affaire *TV5*, attribuée à un groupe islamiste. Quid de la réalité ? L'un s'en est toujours défendu, l'autre (existe-t-il ?) le revendique pour des considérations médiatiques. Il peut ainsi devenir « facile » d'imputer à un État, ou une organisation, une grave attaque informatique et justifier une intervention plus « conventionnelle » contre lui. Il n'est plus besoin de mettre en avant l'existence (supposée) d'armes de destruction massive (pour faire allusion à un cas relativement récent) pour faire valider par la communauté internationale (nécessairement concernée car vulnérable) des mesures de rétorsion (embargo, soutien armé à un régime, etc.).

Par ailleurs, une attaque d'envergure (et donc efficace en termes de dégâts infligés à l'adversaire) demande des moyens si considérables, une préparation si minutieuse, un potentiel intellectuel et matériel si important que seuls des États peuvent se permettre de la conduire dans son ensemble. En conséquence, la menace d'hier (résumée ici à l'envahissement du territoire géographique) s'est transposée dans l'espace virtuel (prise de contrôle du cyber espace adverse) et reste néanmoins vraisemblablement du fait d'un État « *ennemi* ».

Enfin, à l'heure où l'utilisation des réseaux (dits « *sociaux* » en particulier) est devenue un mode de vie, la conscience de la faiblesse de l'individu qui peut mettre en cause la sécurité du groupe est un atout majeur d'éducation et d'instruction. L'exemple du « *passport Internet* » est significatif et doit être poursuivi. L'esprit de défense prend ici tout son sens : conscience collective qu'il y a « *quelque chose* » à défendre : un espace d'expression, au travers duquel les intérêts supérieurs d'une nation peuvent être compromis. Il devient crucial de comprendre que le cyber-espace est devenu national, par opposition à individuel.

13 - Une illustration particulière de l'esprit de défense.

131 - Le commémoriel : de quoi s'agit-il ?

Il faudrait le traiter moins comme un dispositif en voie de disparition qu'un dispositif développant l'esprit de défense car les périmètres aujourd'hui sont plus flottants (géopolitiquement, économiquement) Par ailleurs, la conservation comme l'évolution de la « *Mémoire* » sont en France très liées aux conflits mondiaux (grande guerre et seconde guerre mondiale....).

Comme l'indique Patrick Modiano concernant les commémorations « *La mémoire doit lutter sans cesse contre l'oubli* » tiré de son discours de réception du prix Nobel, le 7 décembre 2014, à Stockholm publié par Gallimard sous le titre : « *Discours à l'Académie suédoise* ». Dès lors, les commémorations sont une manifestation tangible de la « *Mémoire* » pour rappeler des grands événements fédérateurs bâtis sur des valeurs nationales identifiées. Le rappel de grandes victoires, par exemple, construites sur le courage, le patriotisme et le sacrifice, est un exemple pour tous, et c'est l'expression même de l'esprit de défense car, y compris dans le cadre de la construction européenne, la France reste un pays et continue à s'affirmer en tant que tel.

Comme toute « *représentation* » et échange d'idées la cérémonie est d'autant plus efficace que le public est nombreux. Les organisateurs constatent, ces dernières années, une désaffection du public en général et des jeunes, en particulier, pour les cérémonies publiques. Or, dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres, il existe indéniablement un rôle moteur des grands leaders d'opinion institutionnels (politiques / médias / école).

« *L'outil commémoratif* » reste une lame bien affûtée du « *couteau suisse* » de l'esprit de défense, qui pourrait aisément reprendre une vraie place et servir l'intérêt général dans ce domaine, à la condition d'être remis sur le « *devant de la scène* » par les leaders d'opinion qui influent sur notre société, et tout particulièrement par les hommes politiques.

132 - Le point de vue des adultes en février 2015 sur le commémoriel.

La quasi-totalité des sondés pensent que les cérémonies sont utiles et que leur principal attrait réside dans le devoir de mémoire et le souvenir du sacrifice de nos « *anciens* ». De façon moindre la population (du sondage) considère que les cérémonies sont une commémoration de l'histoire qui rappelle les enseignements du passé, notamment du point de vue du combat pour la liberté. 8 personnes sur 10 considèrent que les cérémonies permettent de renforcer le lien social car le public est intergénérationnel et se rassemble, au sein de la Nation, autour d'une même cause.

Pour rendre les cérémonies plus attractives et développer l'esprit de défense la majorité des sondés évoquent le développement de la participation des jeunes, si possible après un travail

pédagogique préalable, qui intègre une sensibilisation à la citoyenneté. Une autre piste évoquée est la réduction du nombre de cérémonies pour se concentrer sur les principales. (Cf. Annexe 1)

*
* *
*

II - ESPRIT DE DÉFENSE POUR DEMAIN.

21 - Comment le maintenir ?

211 - Intégrer l'évolution de la notion d'Etat, de patrie.

Un vieux pays comme la France enracine sa légitimité et son rôle mondial dans sa longue et riche histoire, celle de nos mythes, de nos traditions et de notre culture qu'elle véhicule. En un mot, il s'agit de la Patrie.

Or, dans un pays, ce qui rapproche et rend solidaires ses habitants, ce sont les symboles qui sont un des leviers de la solidarité patriotique. C'est avant tout ce qu'il faut sauvegarder. Quels sont-ils ?

Les fêtes nationales. En France deux fêtes priment sur les autres :

- le 11 novembre – c'est l'invocation des « *Morts pour la France* » de toutes les guerres ;
- le 14 juillet – c'est une journée d'hommage aux blessés et à leurs familles.

Ces deux fêtes sont deux occasions, pour la France, de se rassembler autour de son drapeau et d'exprimer son soutien indéfectible à son armée.

Faut-il transformer ces fêtes, comme l'a été la Fête Nationale du 14 juillet en une fête internationale ? N'y a-t-il pas d'autres dates qui puissent rassembler les drapeaux de toutes les nations ? Cette question mérite d'être posée, car de sa réponse peut être effacée à jamais une solidarité nationale, donc une journée patriotique.

2111 - Le drapeau :

C'est la cohésion, la marque des armées. Dans ses plis se retrouvent toutes les valeurs militaires qui s'incarnent en totalité dans l'emblème national. Combien de militaires, voire de civils (résistants) ont donné leur vie pour la défense du drapeau de leur pays, ce drapeau qui était pour eux le symbole de la liberté ? Cet emblème rappelle le sacrifice suprême de tous ces compatriotes qui sous ses plis ont donné leur vie et delà ont contribué à élever au rang de vertu le sens de l'effort et du sacrifice.

Aujourd'hui, n'est-il pas surprenant de vouloir faire entrer au Panthéon, un jeune homme qui a traité le drapeau de qualificatifs insupportables alors qu'en 1944 nombre de jeunes vrais résistants se sont sacrifiés pour ce drapeau qui représentait la liberté ?

Voici encore une nouvelle question qui par sa réponse, favorisera ou non l'esprit de défense de demain.

2112 - L'Hymne national :

Qui ne se souvient de la ferveur populaire lorsqu'une équipe de sport française gagne une victoire mondiale ? Avec les drapeaux tricolores agités, *la Marseillaise* est entonnée spontanément. Qui ne se souvient de ces deux symboles portés et entonnés lors de la manifestation organisée après les sauvages assassinats de janvier 2015 ?

Là encore, la cohésion nationale qui se retrouve derrière ces symboles est nécessaire à la défense et ne peut exister que si elle est encouragée et respectée. A l'instar d'autres pays, ne

pourrait-on pas la faire chanter à l'école une fois par mois, par exemple ? Ou bien en début de spectacles importants ?

Quant à l'Etat, dont le rôle est de servir la Nation, il ne pourra participer à cette défense que s'il se libère des règles économiques et financières qu'il sert. Il ne pourra participer à la défense que si les hommes, acteurs des institutions qui régissent le pays, montrent l'exemple et observent scrupuleusement la devise de la République : « *Liberté, Egalité, Fraternité* » au lieu de chercher avant tout à faire carrière, à s'accrocher au pouvoir, à pratiquer en permanence des batailles « *d'égos* ». L'homme, pour l'Etat, doit à nouveau être la raison d'être de sa politique et non plus le moyen. L'Etat ne doit pas être dépendant des partis comme il l'est en France depuis une quarantaine d'années. La France d'aujourd'hui n'est plus servie mais asservie.

Comment aujourd'hui, la France pourrait-elle faire face à toutes les menaces insidieuses qui se manifestent si les Français n'ont pas le sentiment d'appartenir à un même peuple, étant divisés institutionnellement dans tous les domaines. La cohésion et la communauté nationales dépendent essentiellement de ces réalités.

2113 - le point de vue des adultes en février 2015 sur l'esprit de défense.

Lorsque des adultes aveyronnais sont interrogés⁷ sur ce qu'il conviendrait de défendre aujourd'hui, une assez forte convergence des réponses obtenues est observée. Un grand nombre opte pour la défense des libertés fondamentales : liberté d'expression, de pensée, de circulation... et de notre culture : patrimoine, mode de vie, laïcité incluant le respect des cultes, « *pour se reconnaître tous dans une identité française* ». Si la sécurité des personnes et du territoire est également, et très logiquement, évoquée, une forte préoccupation écologique est aussi relevée : « *ce qui fait de nous une civilisation respectueuse de son environnement* ». Ce que résume ainsi une personne interrogée : « *nous avons besoin de protéger les valeurs occidentales : la démocratie, et aussi le particularisme français de la séparation des religions et de l'Etat. Nous devons aussi songer à l'état de notre planète et à notre consumérisme générateur d'excès* ».

A plus long terme, la défense des libertés publiques et le respect des droits de l'Homme demeurent une priorité. Mais, s'agissant des plus jeunes, l'égalité des chances est également citée ainsi que la nécessité d'une éducation de qualité : « *si l'on veut développer l'esprit de défense, c'est auprès des jeunes qui feront l'avenir de le répandre, principalement par le biais de l'école. L'éducation joue un rôle primordial...* ».

Quelques réponses expriment une crainte : « *les bases de notre société sont attaquées* ». D'autres, plus nombreuses, suggèrent de développer la cohésion sociale, « *le bien-vivre, sans aucune arrière-pensée...pourvu que chacun respecte l'autre* ».

Tous s'accordent sur la nécessité de développer l'esprit de défense. En effet, celui-ci « *permet de retrouver sous un même triptyque l'unité constituée par la Nation, la République et le Peuple* ». Il assure « *la garantie de la survie de nos valeurs et leur rayonnement, pour protéger les jeunes générations, lutter contre l'individualisme, préparer la Nation à de futurs risques, développer la citoyenneté et la laïcité, connaître notre histoire et celle des autres* ».

Bien des questionnaires expriment la nécessité de soutenir l'institution scolaire dans sa difficile mission d'instruction et de formation civique des jeunes. « *La France est l'héritière des idées des Lumières et dans cette logique il faut défendre les transmissions de nos savoirs et donc l'institution scolaire...* ». Mais une nouvelle menace est également relevée : « *dans ce monde*

⁷ - Thucydide dans « *la guerre du Péloponnèse* » : la démocratie exige une constante attention de tous les citoyens animés d'un réel esprit de défense.

global qui fait de l'argent sa seule valeur où tout circule à toute vitesse via les réseaux sociaux et l'informatique en général qui crée un monde virtuel, il nous faut une protection adaptée ».

Notons enfin que plusieurs personnes regrettent la disparition totale du service national et pensent qu'une solution différente (service civique obligatoire, service militaire de courte durée... etc.) aurait été bénéfique.

212 - Comprendre sa fonction et son impact auprès des nouvelles générations.

Il nous a semblé inimaginable de faire de la prospective sur l'esprit de défense de demain sans y intégrer l'avis ou tout du moins essayer d'obtenir le positionnement des nouvelles générations elles-mêmes ; les fameuses X, Y, Z, qui parfois nous bousculent, lorsqu'elle nous désorientent pas totalement. Nous avons donc pu, grâce à nos auditeurs associés et auditeurs IHEDN, administrer, après constructions par la section, un questionnaire.

2121 - le point de vue des jeunes.

21211 - Analyse /commentaires des questionnaires écoliers et collégiens vis-à-vis de l'esprit de Défense.

Contextualisation : Avant toute synthèse, il convient de préciser ici que les jeunes ont répondu aux questions 15 jours voire 3 semaines après les attentats du 7 janvier et la marche républicaine du 10 janvier 2015. Il est également important de signaler que les questions avaient été préparées avant ces faits.

Les questionnaires portent sur le mot « *Défense* » pour les 46 élèves de CM1 et CM2 âgés de 9 à 10 ans et sur « *l'esprit de Défense* » pour les 82 collégiens âgés de 13 à 15 ans et les 27 lycéens de première.

Pour les 9-10 ans, le mot « *Défense* » est associé à « *se protéger* », « *se défendre* », défendre quelqu'un.

Pour les 13-15 ans, « *l'esprit de Défense* » leur fait spontanément penser aux termes de « *protection* », « *se protéger* », « *sécurité* » et aux différentes forces chargées de la protection et de la défense des individus que sont : l'armée, la police, la gendarmerie et tous les services qui y sont rattachés (GIGN, RAID, ...).

Pour les plus jeunes, les synonymes de « *Défense* » sont « *protéger* » et « *défendre* ». Ces notions s'exercent, pour eux, principalement « *partout* », dans les lieux de pratique sportive et à l'école. Les personnes qui pratiquent la « *Défense* » sont de 3 ordres : « *tout le monde* », « *les sportifs* » et les professionnels de sécurité et d'ordre comme les pompiers, les policiers, les gendarmes et les militaires. A la question « *comment exerce-t-on la Défense ?* », les enfants répondent essentiellement avec du matériel comme des armes pour les CM1 ; avec les poings, les pieds, la parole, les mains, les bras...pour les CM2. Pour eux, si le citoyen agit, c'est toujours dans un besoin de se défendre et de se protéger des agressions physiques extérieures.

Concernant les collégiens, à la question « *qu'est ce qui faut défendre aujourd'hui ?* », les 3 idées principales qui se détachent sont : « *les libertés* » à une large majorité, « *notre pays, notre nation* » et « *nos droits* ».

A la question « *Quel(s) mot(s) se rapprochent le plus du mot défense parmi protection, économie, pays, transport, combat, nourriture, menaces, culture, patrie, territoire, sécurité, Etat* » ; protection obtient 80 voix, sécurité 77, combat 40 et territoire 37, viennent ensuite dans une moindre mesure Etat, patrie, pays et menaces.

Concernant « *l'occasion où l'esprit de Défense s'exerce* », les mots qui reviennent majoritairement sont lors « *des attentats* », « *de manifestations* », de « *menaces* », et de « *conflits, de guerres* ».

L'esprit de défense se manifeste pour les 13-15 ans « *partout* », dans « *les rues* », « *les lieux publics* », « *les villes* », « *le pays* », « *l'école, le collège* ».

Son exercice est attribué pour une large part à tous les services de sécurité et de défense c'est-à-dire, « *la police* », « *la gendarmerie* », « *les forces de l'ordre* », « *l'armée* » et leurs services spécialisés (GIGN, RAID...). Puis sont mentionnés « *tout le monde* » et « *les citoyens* » mais dans une moindre mesure.

Pour les collégiens interrogés, ce qu'ils voudraient défendre pour l'avenir, pour les générations futures sont « *les libertés* » pour 54 d'entre eux, « *nos droits* » (25), « *la France, la patrie, notre pays* » (19) et « *l'environnement, la planète* » pour 16 d'entre eux. (Cf. Annexe 3)

21212 - Analyse / commentaires des questionnaires lycéens.

Un retour relativement pauvre et surprenant, surtout lié à l'art, peut être en relation avec les attaques sur les sites ancestraux et les musées. Le questionnaire n'a sans doute pas été pris suffisamment au sérieux par les élèves de première. Cependant, les items sont les mêmes que ceux des collégiens :

- La protection ;
- La sécurité ;
- La liberté d'expression ;
- L'environnement ;
- La culture et l'art.

Il ressort donc de façon général que l'esprit de défense de demain devra comprendre l'élargissement à des notions plus larges encore qu'aujourd'hui ; la notion de citoyen du monde est peut être sous-tendue par cette démultiplication des périmètres possibles de préoccupations de défense de nos jeunes générations. (Cf. Annexe 2)

2122 – Deux exemples à analyser.

21221 - la Journée Défense Citoyenneté.

Le programme de la Journée Défense et Citoyenneté rénové (J.D.C.) a été revu en janvier 2014. Durant cette journée, il y a plusieurs intervenants à savoir le personnel du Centre du Service National (C.S.N.) et des militaires (bien souvent ce sont des gendarmes d'active avec de temps en temps un militaire de l'armée de terre – CIRFA -).

La journée est organisée autour de deux groupes (40-45 élèves) avec deux animateurs par groupe. Elle débute de la sorte avec un accueil (café-viennoiseries) des jeunes. Puis, il s'en suit leur installation dans la salle avec des tables de 6 ou 8 jeunes. Les jeunes se présentent mutuellement, ce qui permet de détendre l'atmosphère.

Un volet « *connaissances générales* » est abordé, il traite des thèmes suivants : le parcours de citoyenneté, un rappel historique du service militaire, les grands principes de la République, l'Union européenne.

Ensuite, il leur est présenté les 3 animations thématiques sur la journée :

- Animation 1 : Vivre dans monde instable.
Les sujets suivants sont parcourus :
Les risques, les menaces, la cybercriminalité, les valeurs de la République française, les droits du citoyen, les devoirs du citoyen, les nouveaux droits dont l'égalité femmes-hommes, les institutions, le territoire et la nation, le devoir de mémoire, les commémorations.
A l'issue une information est donnée sur les dispositifs d'insertion. (En effet suivant les résultats des tests de français les jeunes sont pris en charge par le Centre du Service National - CSN).

Il est également présenté le service civique.

➤ Animation 2 : une réponse adaptée : notre défense.

Les sujets suivants sont parcourus :

- La défense nationale ;
- la gendarmerie nationale ;
- la défense militaire (terre-air-mer) ;
- la connaissance et l'anticipation ;
- la dissuasion, la protection ;
- le cyber défense ;
- la prévention ;
- l'intervention ;
- les interventions sous mandat international ;
- les opérations extérieures, le budget de la défense.

Une information leur est dispensée sur les différents dons possibles.

➤ Animation 3 : vous avez un rôle à jouer / un engagement citoyen

Les sujets suivant sont parcourus :

- L'armée de terre, air et la marine nationale ;
- la gendarmerie nationale ;
- les autres directions ;
- les services du ministère de la défense ;
- le statut des militaires ;
- la féminisation des armées ;
- les perspectives de parcours professionnels ;
- le service civique ;
- la réserve opérationnelle ;
- les volontariats.

Dans l'après-midi la Protection civile intervient, les jeunes apprécient en général.

Le dispositif JDC est riche sur le fond théorique, beaucoup d'informations intéressantes touchant à notre thème : « *l'esprit de défense aujourd'hui* ». Cependant le dispositif sur une journée est beaucoup trop court.

Les jeunes (en Aveyron) sont plutôt réceptifs mais une immersion plus importante dans les institutions militaires rendrait ce dispositif plus efficace. Cela semble difficile à mettre en œuvre, en effet il ne s'agit pas de formation de réserviste mais simplement de jeunes qui participent à ce dispositif par obligation. Il ne s'agit pas alors de leur imposer une immersion brutale dans un monde militaire (port de l'uniforme, règles militaires etc...) qui pourrait avoir l'effet inverse recherché. L'idée serait peut-être de créer des partenariats Education nationale/Défense dès le collège afin de créer un vrai lien jeunesse-Défense autour de rendez-vous réguliers avec des activités de cohésion mettant en œuvre les valeurs militaires. L'esprit de défense pourrait alors faire son chemin chez un jeune sans pour autant qu'il trouve une vocation au métier militaire (là n'est pas l'effet recherché). Le jeune aurait alors la connaissance des institutions militaires mais surtout partagerait l'engagement et les valeurs militaires. Cela pourrait prendre la forme de tutorats défense entre établissements scolaires et sites militaires. Ce genre de partenariat est impératif pour entretenir un véritable esprit de défense au sein de notre jeunesse.

Eclairage : il s'agit là du point de vue d'un de mes personnels (sous-officier de gendarmerie) encadrant la JDC qui permet de mieux entendre et comprendre ce qui se joue en matière d'appréhension des nouvelles générations lors de ce type de sensibilisation :

« J'ai commencé la JDC - anciennement JAPD - en avril 2012 ; le programme était abordé différemment ; je trouve que la journée était plus ludique et que les jeunes gens étaient plus réceptifs et volontaires.

Depuis le mois de janvier 2014, le programme a été revu et je trouve que c'est plus lourd, les thèmes abordés sont sensiblement les mêmes mais il manque une dynamique. C'est pour cela qu'il est important que les animateurs aient vraiment envie de le faire et suivant les personnes on fait en sorte que la journée se passe au mieux.

Je trouve dommage que ce ne soit pas toujours les mêmes binômes et que parfois on passe un délai assez long avant de refaire une JDC.

Dans les thèmes abordés, l'animation 2 (une réponse adaptée - notre défense) est un sujet assez lourd ; c'est certain que pour les jeunes c'est une seule journée pour découvrir la défense mais je trouve qu'ils n'ont pas conscience du but de cette journée ; ce qui les intéresse c'est d'avoir le certificat pour passer le bac, le permis.

Cela serait bien que cette partie soit réservée à un militaire des autres armées -terre mer ou air- car nous gendarmes nous avons des connaissances restreintes.

Il y a parfois des jeunes qui sont tout de même intéressés et participatifs mais c'est très rare. Encore une fois ils doivent faire cette journée et pas plus. Je suis surprise par le manque d'intérêt sur notre nation, notre république, sur les valeurs, sur notre héritage. Certains ne se sentent pas citoyens !!!

Je n'ai jamais eu de problème avec les participants (c'est l'Aveyron). Il faut essayer de les mettre à l'aise pour que la journée se passe au mieux.

C'est difficile de les faire participer mais je ne suis pas sûre qu'une nouvelle approche du programme change quelque chose ; peut-être revoir le principe de la JDC - programme sur quelques jours en tenue - vie militaire - mais il faut que les moyens matériels et financiers suivent ainsi que les mentalités et ça s'est un autre problème. Quand je fais une JDC j'essaie au maximum d'aborder les sujets d'une façon ludique sans rester trop collée au programme. J'aborde les sujets suivant les jeunes que j'ai en face. On parlera d'un sujet plus qu'un autre si cela est nécessaire. Je me dis que j'ai un message à leur faire passer et je suis satisfaite quand je m'aperçois que cela a été fait même un peu. Il faut souligner que certains jeunes sont stressés par cette journée car c'est l'inconnu et d'autres non.

D'une façon globale la journée se passe très bien ; le programme est selon moi assez lourd mais c'est difficile de présenter la défense en une journée. Cela permet à certains de connaître les différents corps d'armée et pour celui qui est intéressé de se rapprocher des institutions. Les jeunes viennent chercher leur certificat et c'est tout ».

21222 - Le parcours citoyen ou parcours de citoyenneté.

D'après le livre blanc sur la Défense et la sécurité nationale de 2008, le parcours citoyen se déroule en 4 étapes :

1) L'enseignement de la défense en classe de Troisième et de Première :

Il s'agit alors pour la classe de 3^{ème} de présenter la recherche de la paix, la sécurité collective et la coopération internationale à travers notamment le rôle de l'Organisation des Nations Unies (O.N.U.). Mais aussi la défense et l'action internationale en présentant les missions de la Défense nationale dans le contexte contemporain européen et mondial et en présentant la JDC.

Ces enseignements devant s'appuyer sur les articles 5, 15, 21, 34 et 35 de la Constitution de la V^{ème} République, la charte des Nations Unies, des extraits du Livre blanc et des extraits du traité de l'Union Européenne du 1^{er} février 1992 en particulier le titre V⁸. Pour les élèves de 1^{ère}, l'enseignement est consacré à l'appropriation des valeurs et des principes de la République, l'acquisition de savoirs et de pratiques, la maîtrise progressive d'une capacité de réfléchir et d'argumenter. Il s'agit d'aider les

⁸ - BO n°42 du 14 novembre 2013.

élèves à devenir des citoyens libres, autonomes, exerçant leur raison critique au sein d'une démocratie dans laquelle ils sont appelés à agir. L'analyse de la notion de citoyenneté structure l'ensemble du programme. L'étude de ses principes, de ses modalités, de ses pratiques, confrontés aux réalités du monde contemporain, est l'objet qui est proposé dans chacune des classes du lycée⁹.

2) Le recensement à 16 ans.

3) La Journée Défense et Citoyenneté qui a pour mission :

- de sensibiliser les jeunes à leurs devoirs envers la nation ;
- d'enseigner les principes généraux de la défense et les moyens qui lui sont consacrés ;
- d'initier à des gestes de secours ;
- d'effectuer des tests pour déceler l'illettrisme.

La participation à cette journée donne lieu à la remise d'un certificat de participation nécessaire pour pouvoir s'inscrire aux examens et présenter les concours soumis au contrôle de l'autorité publique ainsi qu'au permis de conduire.

4) l'appel éventuel sous les drapeaux.

A la suite des attentats du 7 janvier 2015 et au rassemblement du 10 janvier 2015, Najat Vallaud-Belkacem, le Ministre de l'Education nationale a présenté, le 22 janvier 2015, un projet contenant 11 mesures issues de la grande mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République. (www.education.gouv.fr/cid85644/onzemesure). La mesure 3 se nomme : « *Créer un nouveau parcours éducatif de l'école élémentaire à la terminale : le parcours citoyen* ».

Ce dernier s'articule autour de plusieurs axes qui sont :

- L'enseignement moral et civique ;
- l'éducation aux médias et à l'information prenant pleinement en compte les enjeux du numérique et de ses usages ;
- l'enseignement aux élèves du jugement, de l'argumentation et du débat ;
- la préparation en amont de la JDC dans les établissements avec les lycéens.

La participation et les initiatives des élèves seront développées dans le cadre des « *conseils d'enfants* » dès l'école primaire, des « *conseils de vie collégienne* » et des « *conseils de la vie lycéenne* », le renforcement des associations lycéennes, la relance de la semaine de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, la valorisation de l'engagement associatif des élèves. Ce parcours citoyen sera évalué à la fin de la scolarité obligatoire.

Le parcours citoyen ainsi précisé, en janvier 2015, ne ressemble guère au précédent parcours décrit en 2008. Les notions de Défense nationale, de paix, sécurité collective et de coopération internationale ont bel et bien disparu.

Il apparaît à la lecture de cette mesure 3 le glissement d'un parcours citoyen défensif à un parcours citoyen axé sur la morale, les médias et l'engagement de la jeunesse même si la JDC perdure.

22 - Comment le développer ?

Quelques éléments de réflexions, qui sont apparus d'ailleurs davantage comme des pistes que comme des certitudes, car de prime abord demain nous est inconnu, et ne nous appartient pas, mais plus prosaïquement parce que les évolutions étant ressentis par le groupe en général comme étant de plus en plus rapide, transverses et multidimensionnel y compris sur les champs qui intéressent l'esprit de défense que sont :

- la notion de territoires ;
- de citoyenneté ;
- de mode informationnelle ;
- de sécurité.

⁹ - BO n°21 du 26 mai 2011.

Ainsi il nous est apparu au fur à mesure de l'avancée de nos échanges et travaux que pour maintenir et développer l'esprit de défense demain, il faudrait sans doute prendre en compte et intégrer ces quelques orientations :

221 - L'utilisation des leviers de communication et outils actuels :

- les réseaux sociaux : un enjeu de mode de communication et informationnel majeur dans l'approche des nouvelles générations.

Les réseaux dits sociaux *Twitter, Instagram, LinkedIn, viadeo*, etc., sont aujourd'hui comme demain indispensables pour interpeller, informer et sensibiliser les jeunes et adultes de demain.

L'exemple récent des événements dramatiques de *Charlie Hebdo*, ont témoigné de l'importance de l'émergence de courants, de mouvements et de prises de conscience via les réseaux sociaux. D'ailleurs, l'expression « *Je suis Charlie* » marquera pour toujours la conscience collective, dont le contenu est de façon généraliste interprété comme la défense de la liberté d'expression, en passant par l'esprit de défense de la citoyenneté et parfois allant jusqu'à la notion de République.

Des réseaux associatifs comme l'IHEDN jeunes et l'IHEDN, comme les institutions - les ministères - et en particuliers celui de la Défense et celui de l'Intérieur y sont d'ailleurs présents de façon visibles (compte officiel) et invisible (surveillance).

- Le développement et l'élargissement de Journées thématiques et séminaires tous public et jeunes en particuliers.

Ainsi, nous prendrons en exemple ce qui nous semble correspondre à la fois aux besoins d'informer et de sensibiliser pour garder la notion d'esprit de défense et son corollaire le développement de l'esprit de défense, comme également les attentes des jeunes en matière d'acquisition de connaissance, d'usages informationnel.

En effet non seulement la dernière session jeunes IHEDN a eu bien plus qu'un succès d'estime, démontrant par là même de l'intérêt des jeunes pour les questions touchant à la citoyenneté, mais en sus le ministère de la Défense en fait un élément de diffusion au travers d'un tweet de [defense.gouv.fr](https://www.defense.gouv.fr) : « *étudiants et jeunes actifs à la rencontre l'armée de terre armée* ».

222 - La redéfinition de ses contours en s'inspirant des autres pays.

Ainsi, serait-il pertinent comme l'ont déjà fait les anglo-saxons d'opérer une réduction des dates commémoratives à l'instar du mémorial Day.

A ce jour, le 11 novembre semble faire l'unanimité, certains pensent au 8 mai. Mais, en parallèle la question se pose de savoir s'il ne faut-il pas déconnecter le commémoriel de dates historiques, parfois perçues comme négatives, parfois cocardières.

Peut-être, faut-il mettre en place des dispositifs qui auraient davantage pour but l'évocation de la nation, que des morts pour la nation, et permettant de ré-imager et ré-illustrer l'unité nationale à l'aune des événements de l'histoire rapprochée, contemporaine et quasi immédiate, la reconnaissance des éléments fondateurs de l'Etat nation ; un peuple, un territoire et une souveraineté.

223 - La notion de chaîne non interrompue.

L'individualisme doit être à la fois pris en compte car à ce jour, la société est basée sur les notions de consumérisme sans développement de valeur fondamentale (notion de bien/mal quelques soient les bases fondatrices). Mais, l'individualisme, par ce qu'il a de responsabilisant, peut donc être aussi utilisé comme levier en permettant à chacun de comprendre que sa sécurité passe par celle des autres.

Le service citoyen est une bonne alternative mais il nous semble important d'être vigilant face aux impacts de ce redéveloppement avec les risques dans la gestion de masse de population impactée pour lesquelles les dispositifs actuels ne sont pas forcément adaptés.

*
* *

Au fur et à mesure il apparait donc clairement qu'aucune solution miracle existe ; tous nous partageons l'idée fondamentale de la nécessaire existence et de la conservation de l'esprit de défense, au sens de l'esprit citoyen, mais il s'agit sans doute davantage de le réinventer dans l'intergénérationnel, l'interculturel, ce qui fera que demain, le citoyen se souviendra et sera en capacité de considérer que des valeurs méritent et nécessitent l'engagement et la défense de tous.

L'esprit de défense est et reste donc une notion qui évolue en permanence, il est donc difficile de donner les contours clairs, car celui-ci n'est pas très présent dans la société civile. Sans définition cartésienne, il rencontre nous avons tenté de l'étudier les aspects les plus variés de la conscience citoyenne de l'esprit civique et patriotique, jusqu'à l'engagement, en témoigne les retours des questionnaires.

Au-delà, beaucoup pensent que la suppression du service national obligatoire, a finalement affaibli la culture de défense, et il semble pourtant que pour lutter contre cette désaffection, il soit nécessaire de maintenir et de d'utiliser toutes les occasions : manifestations militaires ou paramilitaires, les rallyes citoyens auprès des collèges ou des lycées, les écrits (presse, hebdomadaires, les radios, la télé nationale au travers de toutes ses chaînes.....).

L'esprit de défense reste au moins à cet égard le premier fondement de la sécurité nationale.

Annexes

Annexe 1 : **Questionnaire** : « *Enquêtes adultes en février-mars 2015* ».

Annexe 2 : **Questionnaire** : « *Enquêtes jeunes administrés en février mars 2015 (4^{ème}, 3^{ème}, 1^{ère})* ».

Annexe 3 : **Questionnaire** : « *Enquêtes jeunes administrés en février-mars 2015 de collège* ».

Annexe 1.

Questionnaire : « *Enquêtes adultes en février-mars 2015* ».

Enquête réalisée en février 2015 à l'aide d'un questionnaire remis à 35 personnes adultes dont : 16 hommes et 19 femmes répartis comme suit :

- 18 ans : 3
- 18 à 40 ans : 7
- 40 à 60 ans : 16
- plus de 60 ans : 9

L'ESPRIT DE DEFENSE

Groupe de l'Aveyron

- 1) Ecrire trois mots qui vous viennent spontanément en tête lorsqu'on vous dit :
« *Esprit de défense* » :
- 2) A votre avis, que faut-il défendre aujourd'hui ?
Selon vous, l'« *esprit de défense* » est-il utile ? oui / non (*rayez la mention inutile*)
- 3) Si oui, est-il souhaitable de le développer et pourquoi ?
- 4) Que voudriez-vous défendre pour votre avenir ? Pour les générations futures ?
- 5) A propos des cérémonies officielles (exemple : 11 novembre, 14 juillet ...etc.), pensez-vous :
 qu'elles sont utiles : oui / non (*rayez la mention inutile*)
pourquoi ?
 qu'au-delà du devoir de mémoire, elles permettent de renforcer le lien social :
oui / non (*rayez la mention inutile*)
Pourquoi ?
- 6) Que faudrait-il faire pour rendre les cérémonies patriotiques plus attractives et développer l'esprit de défense ?
- 7) Avez-vous des commentaires personnels concernant le thème de l'esprit de défense ?

(*Merci de les indiquer ci-après*)

Vous êtes : un homme / une femme

Quel âge avez-vous :

- moins de 18 ans
- 18 - 40 ans
- 41 - 60 ans
- plus de 60 ans

Annexe 2.

Questionnaire : « *Enquêtes jeunes administrés en février mars 2015 (4^{ème}, 3^{ème}, 1^{ère})* ».

L'ESPRIT DE DEFENSE

Questionnaire pour les élèves de 4^{ème}-3^{ème}-1^{ère}

Enquête réalisée en février 2015 à l'aide d'un questionnaire remis à :
➤ 27 lycéens de premières.

1) Ecrire trois mots qui vous viennent spontanément lorsque l'on vous dit :

« Esprit de Défense »

2) A votre avis, qu'est ce qui faut défendre aujourd'hui ?

3) Pour vous quel(s) mot(s) se rapproche(nt) le plus du mot « *défense* » ?

- Protection
- Economie
- Pays
- Transport
- Combat
- Nourriture
- Menaces
- Culture
- Patrie
- Territoire
- Sécurité
- Etat

4) A quelle occasion cet « esprit de défense » est-il exercé ?

5) Où se manifeste t-il ?

6) Qui l'exerce

7) Que voudriez-vous défendre pour votre avenir ? pour les générations futures ?

Vous êtes élèves en classe de

Quel âge avez-vous ?.....

Annexe 3.

Questionnaire : « *Enquêtes jeunes administrés en février-mars 2015 de collègue* ».

L'ESPRIT DE DEFENSE
Questionnaire pour les élèves de 9 - 10 ans.

Enquête réalisée en février 2015 à l'aide d'un questionnaire remis à :
➤ 46 écoliers ;
➤ 82 collégiens.

- 1) Que veut dire le mot « défense » ?
- 2) Donner un synonyme du mot « défense ».
- 3) Où peut-on l'exercer ?
- 4) Qui la pratique?
- 5) Comment l'exerce-on ?
- 6) Pourquoi ?

Bibliographie.

LIVRES ET ARTICLES :

- Bibliographie, Esprit de défense, paru au Centre de documentation de l'Ecole militaire (CDEM), Réf : CDEM /// Biblii /// n59, Septembre 2013
- BO n°21 du 26 mai 2011
- BO n°42 du 14 novembre 2013
- André Kaspi, La multiplication des commémorations diminue l'effet de chacune d'entre elles, Le Monde
- [Circulaire du 29 avril 2008 relative aux commémorations de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions \[archive\]](#) sur [Légifrance](#).
- [Le Haut comité des Célébrations nationales \[archive\]](#)
- (fr) [Dossier sur la loi reconnaissant le génocide arménien \[archive\]](#) (Sénat).
- Jean-Marc Parisi, « La "commémorationnisme" », [Le Figaro Magazine](#), semaine du 6 juillet 2012, pages 36-38.
- Bibliographie, Esprit de défense, paru au Centre de documentation de l'Ecole militaire (CDEM), Réf : CDEM /// Biblii /// n59, Septembre 2013
- Règlement (CE) N° 178/2002 du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires.
- Règlement (CE) N° 852/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires.
- Directive 64/432/CEE du 26 juin 1964 relative à des problèmes de police sanitaire en matière d'échanges intracommunautaires d'animaux des espèces bovine et porcine.

SITES :

- <http://www.education.gouv.fr/cid2230/esprit-de-defense-et-de-securite.html>
- <http://www.education.gouv.fr/cid85644/onzemesure>
- <http://www.education.gouv.fr/cid2230/esprit-de-defense-et-de-securite.html>

DEUXIÈME CAHIER

« Quand les hommes ne choisissent pas, les évènements choisissent pour eux ».

Raymond Aron.

Ce cahier a été rédigé par le groupe d'études des Hautes-Pyrénées composé de :

Jacques ARGOUNES, Jean-Philippe BAKLOUTI, Ludovic BANAS, Martine BERDOT, Roger-Vincent CALATAYUD, Daniel CHARDENOUX, Jean-Luc DORLANNE, François FROELHY, Alain LACASSIE, Daniel LAVIGNE, Jean-Marie LEFRANÇOIS, Francis MALAURIE, Jean-Louis NABIAS, Philippe RODDE, Nathalie SARRES-DUNEAU, Alain VERDOUX.

Définir l'esprit de défense, en 2015, paraît en définitive un exercice relativement facile, par rapport à la tâche particulièrement ardue qui consiste à trouver, non pas seulement ce qui le menace, mais surtout ce que nous devrions faire pour qu'il souffle aussi fièrement et aussi haut que flottent nos trois couleurs sur les lieux officiels de notre république.

Le général De Gaulle a proclamé : « *La défense est la première raison d'être d'un Etat ; il n'y peut manquer sans se détruire lui-même* ». La défense c'est donc tout ce qui assure la sécurité des populations et l'intégrité du territoire contre tout type d'agressions et toute forme de menaces ; une nation doit pouvoir se défendre et rester maître de son destin en sachant exercer son droit de riposte, dans tous les domaines où s'exercent l'activité et l'autorité de l'Etat ; globale, la défense concerne les milieux civils et militaires, l'économie, le mémoriel et le patrimonial... Mais il n'y a de défense que si la nation y participe de tout son cœur et de toute sa volonté. Le grand historien grec Thucydide ne disait pas autre chose quand il écrivait : « *Qu'importe la taille des vaisseaux et des murailles de la cité, si la volonté de défense du citoyen n'existe pas* ». Quand cet homme politique et historien athénien du V^{ème} siècle avant Jésus Christ (J.C.) évoque « *la volonté de défense* », il rejoint l'étymologie du mot « *esprit* » ; en effet, le mot latin « *spiritus* » qui a donné le mot « *esprit* », désigne un souffle puissant qui confère la vie, une volonté forte et agissante ; ainsi l'expression « *l'esprit de...* » évoque une force avec laquelle agit une idée, un concept ou un sentiment ; c'est un principe d'action.

Si donc nous associons les deux mots, nous pouvons affirmer que « *l'esprit de défense* », doit être un souffle qui anime toute la nation, qui la porte à l'action et qui fédère toutes les énergies pour qu'elle assure sa survie. Mais nous sommes bien obligés, lecteurs et auditeurs que nous sommes des médias, témoins de la société qui nous entoure, de nous demander si l'esprit de défense n'est pas devenu un concept désuet ou si, au contraire, il n'est pas plus nécessaire que jamais ; anime-t-il toujours nos concitoyens ou ne partagent-ils plus de vision commune ?

Et en gardant la métaphore du souffle, ne peut-on pas nous poser cette question : notre pays n'est-il pas en train de s'essouffler, au point de se mettre en danger ? La France n'est-elle plus qu'une juxtaposition d'intérêts particuliers ou d'individualismes forcenés qui auraient étouffé tout désir de vivre ensemble et toute volonté de résilience, c'est à dire de réussir à rebondir et à surmonter les épreuves pour se construire un destin commun ? Nos concitoyens auraient-ils perdu cet art de « *nager dans les torrents* », dont parle Boris Cyrulnik, en se laissant emporter par les courants sans réagir ? Le patriotisme est-il réduit aux seuls terrains de sport et *La Marseillaise*, un chant qui se chante à Marseille, comme le croit une concurrente d'une émission de télé-réalité ? Pour une fois ces chaînes ne dévoilent-elles pas la réalité vraie, celle d'une société qui perd ses repères et ses valeurs ?

Notre réflexion nous a menés à poser des constats alarmants ; l'esprit de défense nous paraît bien affaibli dans une société très fragilisée. Or, cette situation est d'autant plus inquiétante que notre environnement est de plus en plus tourmenté. Il nous apparaît donc indispensable de rénover notre esprit de défense et d'essayer d'avancer quelques modestes propositions qui pourraient le refonder, nous l'espérons, durablement.

*
* *

I – DES CONSTATS ALARMANTS.

11 – Une nation et une société fragilisées.

Des observateurs, même distraits, remarqueraient que le lien social ne cesse de se dégrader face à la montée des individualismes, des égoïsmes et des intérêts corporatifs ; le sentiment d'appartenance à la communauté nationale s'efface - ou pire - est rejeté, tant il est difficile de conforter l'identité nationale dans une société multiculturelle où se développent les communautarismes. Le grand élan émotionnel des manifestations de janvier ne peut masquer cet état de chose ; deux mois après les attentats, les vieux démons et les vieilles querelles ressurent.

En outre, la fracture sociale s'élargit et devient une véritable faille de *San Andreas*, avec tous les risques de séismes que cela suppose ; les inégalités économiques et culturelles sont de plus en plus manifestes, résultats d'un système éducatif à la peine et qui ne joue plus son rôle d'ascenseur social, et d'un affaiblissement économique qui génère désindustrialisation, chômage et pauvreté.

A cela s'ajoute la défiance grandissante envers le personnel politique et, comme nous l'avons démontré dans notre précédent rapport, envers les médias victimes de la dictature de l'immédiateté qui engendre approximations, déformations des faits ou manipulations. Tout cela nourrit un déni démocratique et la conviction d'une politique impuissante et d'une crise sans solution.

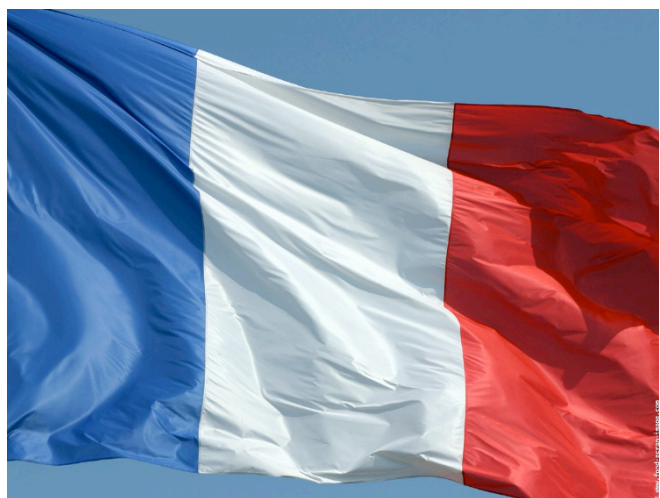
Enfin, les engagements, qu'ils soient citoyens, politiques, associatifs ou de bénévolat s'effondrent ; il en est de même dans le monde de la défense, où les armées voient leurs effectifs menacés et leurs forces vives détruites par de nombreuses démissions.

12 – Un esprit de Défense affaibli.

Nombreux sont les facteurs à l'origine de cet affaiblissement.

Les citoyens ressentent de plus en plus le sentiment d'appartenir à une nation agencée dans un ensemble, l'Union Européenne, poussé à s'étendre toujours plus. Ainsi se diluent, petit à petit, les référentiels locaux et nationaux dans des espaces toujours plus vastes et aux limites lointaines ; où sont les frontières à défendre ? Celles que perçoivent les citoyens ne sont plus celles du Pré Carré de Vauban, ou celles d'André Maginot ; elles sont tellement éloignées que les Etats doivent passer à une défense virtuelle sans frontières.

La souveraineté française, diluée, elle aussi, dans un ensemble européen projeté dans un cadre encore plus vaste et une mondialisation guidée par le primat de l'économique, apparaît désormais largement entamée. L'Etat-nation s'accorde mal avec le mondialisme. De plus, certaines entreprises ont mal évalué le danger de l'espionnage industriel et que la culture des risques dans ce domaine est insuffisamment développée.



Ainsi, le citoyen est-il alors tenté par le renoncement et la résignation au déclin inévitable du pays ; certains sont attirés par un repli sur la sphère privée, entraînés vers un retour identitaire régional ou poussés à la fuite soit intellectuelle vers des utopies, soit physique vers d'autres pays jugés plus porteurs d'avenir. De plus le « *french bashing* »

participe du dénigrement national qui pousse nombre de citoyens plus fortunés à abandonner le navire de la mère patrie.

Un néo-pacifisme entraîne une lassitude, fréquemment entendue, face aux interventions extérieures jugées coûteuses, risquées, sans lien avec la sécurité au quotidien et contraires à nos intérêts économiques, puisque, de nos jours, la puissance économique d'une nation est perçue comme plus importante que sa puissance militaire. Les valeurs guerrières, comme le courage, l'honneur ou la discipline, dit le général Bentégeat, sont rejetées de plus en plus par les sociétés modernes.

Les générations nées dans les années 1960 ont oublié les guerres et les confrontations violentes ; elles ne comprennent pas que nos valeurs, nées des Lumières, puissent être refusées, niées ou combattues et s'endorment, anesthésiées devant des médias qui « *crétinisent* » comme disait Salvador Dali, dans un confort matériel et une sécurité illusoire.

Tous ces maux et ces dangers au coeur de la société touchent bien sûr une jeunesse désorientée, parfois en révolte ou tentée par toutes les évasions possibles. Or, notre environnement est, de jour en jour, plus menacé, tourmenté et inquiétant. Dans ce monde conflictuel et déréglementé, les germes d'instabilité s'accroissent démesurément.

*
* *

II – UNE NOUVELLE DONNE MONDIALE.

Certes, notre monde est en crise ; les problèmes s'empilent et s'ajoutent les uns aux autres : les problèmes écologiques doublent les conflits économiques ; quant aux crises politiques, elles se multiplient et s'aggravent. Tentons une petite synthèse : essayons de mettre en lumière certains de ces problèmes, sans tomber dans un pessimisme trop noir.

La piraterie, dans certaines régions du monde, fait planer de nombreuses menaces sur les lignes commerciales maritimes et perturbe la sécurité des hommes et du trafic de marchandises.

Les risques dus aux changements climatiques deviennent de plus en plus patents. Dans les prochaines années, le contrôle des eaux et des approvisionnements va faire naître de grosses tensions. La montée des océans et le réchauffement risquent de causer des mouvements migratoires de populations, ferments possibles de graves conflits.

Les menaces informatiques se font chaque jour plus nombreuses et plus dangereuses. Les cibles stratégiques des cyber-attaques concernent tous les domaines des Etats, civils, économiques ou militaires et l'opacité de ce cyber-espace ne laisse pas d'inquiéter tous les pays victimes de ces actes qui mettent en péril leur stabilité et leur intégrité. L'exemple de l'attaque subie par *TV5 Monde* prouve la vulnérabilité de nos sociétés et qu'une guerre d'un nouveau style est maintenant déclarée.

Le contrôle des sources d'énergie et des matières premières reste une des causes principales des conflits actuels pour la maîtrise des approvisionnements.

Sur le plan géopolitique, des impérialismes renaissent en Asie et même en Europe Orientale où, aux portes de l'Union Européenne, des conflits territoriaux déchirent des populations jadis en paix. L'ambition affichée d'une grande Russie menace l'Ukraine et inquiète les pays qui ont des frontières communes avec ce grand Etat et qui ont rejoint l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (O.T.A.N.). Le danger nucléaire est toujours aussi prégnant. L'arme atomique est entre les

mains de pays dictatoriaux, comme la Corée du Nord, ou instables, comme le Pakistan, et que beaucoup d'autres cherchent à se la procurer.

Face à cela, les organisations internationales semblent discréditées et dans l'impasse. Les blocages sont fréquents au conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies (O.N.U.). Les négociations sur la finance, le commerce mondial et l'environnement connaissent échec sur échec.

La mondialisation économique est totalement dérégulée ; le marché est tout puissant et génère toutes sortes de maux et de multiples spéculations qui mènent à des « bulles » inquiétantes ou à des effondrements aux terribles conséquences.

Les économies mafieuses, dans des Etats impuissants, prospèrent, de la Camorra aux Triades en passant par les Cartels ou les mafias russes ; tout fait l'objet de ces activités, fausse monnaie, drogue...et même les hommes, victimes de l'immigration clandestine, de ventes d'organes ou de prostitution.

Enfin - mais la liste est-elle complète ? - nous constatons que les intégrismes religieux s'affichent chaque jour de manière plus menaçante, et avec eux les tensions et les conflits qui les accompagnent. Le 11 janvier 2015 nous l'a rappelé cruellement. Ces conflits peuvent se manifester à l'intérieur de nos frontières : nous savons bien quels sont les risques de violences terroristes et d'attentats et quelles menaces fait planer le prosélytisme salafiste dans les banlieues. Mais les conflits sont aussi externes, puisqu'ils vont du Xinjiang chinois au Nigéria et touchent l'Afghanistan, le Pakistan, le Yémen, le croissant Fertile, la Libye et le sahel. L'implosion de certaines dictatures africaines et arabes, la faiblesse d'Etats instables et les luttes d'influence et de doctrine au sein d'une même religion, ont entraîné des guerres civiles, des conflits de tribus, un djihadisme barbare et sanguinaire ou un islamo-fascisme dans lequel même des enfants sont manipulés pour tuer et sûrement former des hommes nouveaux, comme voulaient le faire les nazis ou les Khmers rouges. La conséquence la plus grave pour les pays européens est l'immigration clandestine en hausse, avec les risques de voir ces pauvres immigrants infiltrés par des djihadistes terroristes. N'oublions pas que le Djihad et la Charria sont les éléments fondateurs de l'Etat Islamique (E.I.) et constituent, au delà de la provocation jetée à la face de l'Occident, le rejet de toutes ses valeurs humanistes et culturelles. Selon Georges Martinez Gros, professeur d'histoire médiévale du monde musulman à l'université Paris-Ouest-La Défense, l'Occident, dans un contexte de crise économique, est en train de perdre la bataille des mots et des valeurs, l'énormité des transgressions réduisant au silence notre appareil médiatique¹⁰.

Voici ce qu'écrivait Nadia Benjelloun-Ollivier en 1984 : « *L'intégrisme islamique affiche un potentiel de propagation internationale non négligeable, qui est perçu en Occident comme une sérieuse menace s'agissant de régions dont le poids dans le concert des nations et la place dans l'échange international sont souvent décisifs. Cette préoccupation d'ordre externe se double d'une inquiétude d'ordre interne pour les occidentaux dont les frontières abritent, par le fait de l'immigration, d'importantes communautés islamiques...La foi et la pratique religieuse deviennent un refuge, constituent un réconfort et une réaction d'affirmation de soi et de son identité culturelle... Le danger de l'émergence d'un terrorisme « intégriste » interne n'est pas nul. Dans le vaste réservoir que constitue la communauté musulmane de France, il est bien évidemment possible de recruter un nombre respectable de militants capables de réaliser des attentats. Le désarroi et le sous-emploi qui frappent les classes d'âge les plus jeunes parmi les populations d'origine immigrée, le malaise que connaissent bien des étudiants maghrébins ou moyen-orientaux, portés à exalter leurs racines mais coupés des peuples dont ils sont issus par leur culture et leur mode de vie, ne peuvent que favoriser un tel recrutement, qui pourrait toucher l'ensemble des grands centres urbains...Les vastes rassemblements d'exclus aux marches des concentrations urbaines, portés à la fièvre obsidionale, seraient pour l'« intégrisme » des viviers providentiels ».¹¹*

¹⁰ - Revue l'Histoire N° 409 de mars 2015.

¹¹ - Revue Hérodote, 4^{ème} trimestre 1984. « *Le problème de l'intégrisme musulman en France* ».

Et encore, ce constat prémonitoire ne prenait pas en compte les néo-convertis, la révolte des troisièmes générations et une jeunesse en perdition, entre refus des valeurs de l'Occident, délinquance, drogue, acculturation et recherche d'exaltation héroïque dévoyée.

André Malraux a écrit jadis : « *C'est le grand phénomène de notre époque que la violence de la poussée islamique. Sous-estimée par la plupart de nos contemporains, cette montée de l'Islam est analogiquement comparable aux débuts du communisme du temps de Lénine* ».

Il y a donc beaucoup à défendre, « *la sécurité des Français, leurs intérêts, leurs valeurs et puis le rôle international de la France auquel nous restons attachés* », a écrit le général Bentégeat. Mais que défendre ? Quelles frontières ? Quel territoire ? La langue ? La nature et la sécurité environnementale ? La sécurité économique ? Le patrimoine culturel ? Quelles valeurs de notre histoire ? Pour quel trésor national faut-il se battre ?... Et surtout comment défendre ou se défendre, sans tomber dans la naïveté ou dans un délire de places fortes hérissées de bunkers ?

*
* *

III – UNE NÉCESSITÉ : FONDER UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL.

Quelles actions innovantes peut-on envisager pour mobiliser l'opinion, promouvoir l'esprit de défense qui est plus nécessaire que jamais, forger un nouveau vivre ensemble ou - au moins - rendre la société plus collective ?

31 – Vigilance du citoyen.

Tout d'abord, il peut être fait appel à la vigilance de citoyens devenus conscients de l'importance des risques et des menaces qui pèsent sur eux et leur environnement. Nous pouvons rêver à un réveil des citoyens, libérés de l'aliénation des illusions, des manipulations et des engourdissements trompeurs, conscients des atouts et des faiblesses de leur nation, afin de les combler. Les clubs qui se créent autour de la presse, dans les établissements scolaires, pour la publication de journaux multi-supports, favorisent l'apprentissage de la liberté d'expression et l'acquisition de cet esprit critique tant souhaité. Il faut les encourager et les multiplier.

32 – Mobilisation des élus.

Il faut aussi que les élus et les parlementaires se mobilisent partout et dans tous les domaines de la défense, non pour leurs intérêts personnels politiques, mais pour l'intérêt supérieur de la nation. Ainsi, parle-t-on de défense économique dans la cellule défense du Conseil Général - ou départemental ?

Il est souhaitable que tous, citoyens et élus, lient étroitement les notions de devoirs et de droits, s'engagent pour promouvoir et défendre les valeurs de la République, valorisent les exemples d'esprit critique, de citoyenneté, de responsabilité et d'engagement au service des autres, dans l'histoire ou l'actualité. Il faut vraiment remettre à l'honneur.

Par la transmission des exemples, une véritable morale républicaine, peut être commune sur des points essentiels et garante de la paix sociale et civile : la mémoire et la transmission du souvenir de ceux qui ont sacrifié ou qui sacrifient encore leur destin individuel pour le destin collectif de la nation, devraient être le but permanent de tous ceux qui ont une responsabilité dans la

cité c'est à dire dans la « *polis* » des anciens Grecs. Il semble souhaitable, en plus, de fortifier notre communauté nationale, en restaurant sa confiance dans ses dirigeants, ses médias, sa justice par l'exemplarité et une honnêteté indiscutable. Sénèque disait, au premier siècle après J.C. : « *Le chemin qui passe par l'exemple est beaucoup plus efficace que celui qui passe par les principes et les discours* ». Même si son propre exemple de philosophe n'a pas été très efficace sur son élève, Néron, ce n'est pas une raison pour ignorer ce bel adage de Sénèque !

33 – Maillage du territoire.

Enfin, un maillage de tout le territoire semble nécessaire pour construire de petites actions qui, les unes s'ajoutant aux autres, peuvent finir par porter quelques fruits, modestes avancées dans le combat pour les valeurs de la République, rejetées, hélas, par certains « *nationaux* ». Ainsi, dans les Hautes-Pyrénées, est en train de se mettre en place le projet « *Hexagone 65* » qui devrait réunir la SMLH, l'ONM, l'AMOPA, l'IA, l'ONAC et l'IHEDN dans des actions communes à destination des jeunes du département, de la maternelle à l'université ; une grande remise de prix, sous la présidence de Madame la Préfète des Hautes-Pyrénées, conclurait de manière spectaculaire les différents projets et en valoriserait les acteurs.

34 – Le rôle du gouvernement.

Le rôle d'un gouvernement est aussi immense ; il est impossible et prétentieux de vouloir présenter un véritable programme, mais quelques propositions et idées peuvent être avancées.

Les hommes politiques ont un rôle capital à jouer, en dehors de tout populisme ou démagogie irresponsables, pour lutter contre les inégalités, les rejets de tous ordres, le racisme, les discriminations, l'intolérance, les ghettos ... et oeuvrer à des intégrations pertinentes; c'est évident, mais encore faut-il le répéter sans cesse.

Il est aussi souhaitable de voir rétablir le principe d'une souveraineté permanente sur les ressources naturelles et énergétiques et maintenir une participation de l'État dans l'ensemble des secteurs industriels en lien direct avec la défense.

Il ne faut pas baisser la garde devant les menaces terroristes et, peut-être, devenir un peu égoïste. Il est ainsi bien évidemment nécessaire de mener des actions efficaces pour déstructurer les groupements et organisations djihadistes qui, par des propagandes redoutables, arrivent à happer des jeunes en mal de repères et des jeunes filles, sous couvert d'humanitaire. Surveiller dans le cadre de la loi, repérer, anticiper pour prévenir, en soutenant et aidant au mieux tous les services de renseignements, enfermer ou expulser les coupables de provocations et d'actes subversifs ou criminels, est une priorité de défense et de survie. Ne faudrait-il pas stopper la réduction dangereuse des effectifs militaires et limiter nos interventions extérieures sans des appuis européens et redéployer de nouveaux moyens sur le sol national où existent aussi des marges et des périphéries.

En effet l'esprit de défense doit aussi trouver sa place dans un cadre européen : une Europe politique et de la défense est donc nécessaire ; mais si des institutions européennes de défense s'imposent, alors il faut se demander si l'Europe des régions est compatible avec une Europe de la défense. En tout état de cause, il ne peut être demandé à la France seule d'intervenir ici ou là pour assurer toute sorte de protection et de défense.

Pourquoi ne pas rétablir, sur le système du volontariat, un service militaire court et amplifier les services militaires adaptés, tels qu'ils existent depuis 1960. L'idée d'un service civique ouvert à tous est d'une utilité évidente, pour l'apprentissage des règles de vie et la connaissance mutuelle de jeunes venant d'horizons différents. L'ignorance et la bêtise sont mère de tous les rejets. Les combattre, c'est oeuvrer pour un creuset social, garant de bons alliages civiques. Cette utilité est

d'autant plus grande que nous constatons une méconnaissance certaine du rôle et du fonctionnement des institutions de la République. Dans cette optique, un des premiers lieux de ce parcours citoyen doit rester la JDC. Mais l'universalité du projet induit un coût important qui conduit à pencher vers le volontariat, une montée en régime progressive et la recherche prioritaire des jeunes en échec scolaire. De plus, pourquoi ne pas le faire évoluer vers une certaine forme de « *Garde Nationale* » qui aurait pour but la sécurité des personnes, dans le cadre du plan « *vigie pirate* » par exemple, et la protection des populations, dans le cadre des catastrophes naturelles.

35 – Préservé notre patrimoine.

Notre patrimoine matériel et immatériel doit aussi être préservé.

C'est le lieu, ici, de parler du rôle de la culture pour essayer de redonner du souffle à notre destinée commune. Il faudrait, pour casser l'enfermement des jeunes dans un « *apartheid volontaire* », redonner vie à une véritable culture populaire commune qui ne se limiterait pas à la starisation de Nabila ou aux pitreries de plus en plus vulgaires d'animateurs de télévision en mal d'audimat. Camus faisait jouer, avec son théâtre populaire, des oeuvres de grande tenue, sur les plages d'Alger, au bas de Bab-el-oued, avec beaucoup de succès. Il faut, à tout prix, placer la culture au sein des établissements scolaires : arts plastiques, musique, clubs théâtre ou vidéo sont des vecteurs de réussite, de valorisation et de fierté pour beaucoup de jeunes, parfois mal dans leur peau et en échec sur les matières dites universitaires.

Pourquoi ne pas envisager, également, la création, sur une chaîne de télévision, d'un magazine sur l'esprit de défense, suffisamment attractif pour attirer la curiosité de citoyens endormis et pour les informer, de manière claire et précise, sur les enjeux auxquels nous sommes confrontés. Ces émissions pourraient, bien sûr, servir ensuite de supports aux différents cours sur l'esprit de défense, d'histoire et de géographie ou d'Enseignement Civique, Juridique et Social (E.C.J.S.).

36 – Renforcer le rôle de l'Éducation nationale.

Enfin, un dernier souhait - mais un des plus importants : renforcer le rôle de l'Éducation Nationale, socle majeur de l'esprit de défense. Il est indispensable de préparer les jeunes générations à appréhender les enjeux de défense et à comprendre les menaces qui peuvent peser sur notre nation et ce qui peut nous rassembler dans la maison commune.

C'est sur le terreau de la culture et de l'éducation que peuvent pousser des esprits libres et tolérants. Dans ce but, il faudrait :

- 1 - renforcer la sensibilisation des enseignants aux problèmes de la défense ; assurer partout un véritable enseignement de la défense, riche et varié, tel qu'il est pratiqué dans certains établissements scolaires par des enseignants engagés et motivés ; donner une place plus importante et plus valorisée aux référents défense, du collège à l'université, trop souvent méconnus et désignés malgré eux. A ce titre, des moyens plus conséquents devraient leur être accordés, en utilisant par exemple les nouvelles Indemnités de Mission Particulières (IMP) ;
- 2 - Réviser l'enseignement de l'histoire : il faut replacer la France dans le contexte européen et restituer une certaine épopée nationale qui semble faire défaut. Ne peut-on pas revenir à l'enseignement des fondamentaux pour éviter que des pans entiers de notre histoire demeurent tragiquement inconnus et pour former des « *têtes bien faites* » capables de devenir des « *honnêtes hommes* », comme le souhaitaient jadis humanistes et philosophes de la Renaissance et du siècle des Lumières ? Peut-être faut-il cesser de promouvoir une histoire « *pénitentielle* » et

reconnaître qu'il y a dans notre histoire des moments dont le citoyen peut être fier et que certaines valeurs dont nous nous réclamons sont nées en France ;

- 3 - Redonner une place forte à l'ECJS, dans le parcours scolaire des collégiens et des lycéens, pour qu'ils puissent facilement définir les mots « *civisme* », « *citoyenneté* », « *patriotisme* », « *nationalisme* »...et qu'ils ne croient pas, comme entendu à la TV, que *La Marseillaise* n'est chantée que par les Marseillais !
Ici, le rôle des trinômes académiques et des rallyes citoyens, dans lesquels Éducation Nationale, Armée et IHEDN sont des institutions qui contribuent à donner du sens, est capital, d'autant plus que l'ONAC VG qui défend la mémoire et la citoyenneté y est un partenaire primordial.
- 4 - Mettre en place des « *formateurs relai défense* » qui, à l'instar de ce qui se fait pour la drogue, iraient dans les établissements scolaires en appui des cours d'enseignement à la défense. Ici aussi, cela pourrait être un rôle des membres de l'IHEDN ou des membres des différentes réserves et, plus particulièrement, des réserves citoyennes qui trouveraient là une justification à leurs flatteuses promotions, qui cesseraient alors d'être simplement honorifiques ; de plus, la création des réserves de l'Éducation Nationale (E.N.) aurait là une utilité toute trouvée. Ne pourrait-on pas, enfin, oeuvrer à la création, pour tous ces formateurs, d'une valise bien documentée, à l'instar de celles que possèdent ceux qui oeuvrent pour la prévention et la lutte contre les drogues ;
- 5 - Restaurer l'autorité à l'école aux différents niveaux de l'institution, pour qu'elle ne soit pas systématiquement remise en cause et sans justification rationnelle. Ici, pourquoi ne pas évoquer la présence de véritables surveillants dans les établissements scolaires, qui mêleraient étudiants et adultes, afin que les cours et lieux de vie ne soient pas laissés sans une réelle surveillance ;
- 6 - Développer les lycées de la deuxième chance pour ne pas laisser s'installer trop d'analphabétisme et d'inculture, propices à toutes les dérives. Encourager sur la base du volontariat un véritable apprentissage avec remise à plat de la législation du travail, sur lequel il faudrait jeter un regard positif et pourquoi pas valorisant ;
- 7 - Mettre l'école de la République à l'abri des conflits et des communautarismes ethniques et religieux.

Ainsi pourrions-nous espérer former un futur citoyen éclairé et responsable, autour de trois mots clés qui pourraient constituer la règle des 3 E : exemplarité, engagement, éducation.

*
* *

Tous ces projets, toutes ces solutions envisagées, toutes ces actions proposées nécessitent évidemment des moyens financiers ou des redéploiements intelligents de ce qui existe déjà, le réveil de tous, l'engagement de tous les organismes de la République, la motivation des agents de l'Etat, la reconnaissance des efforts et du civisme pour tous ceux qui agissent au quotidien, et parfois dans l'obscurité anonyme, et pas seulement pour les personnalités en vue de la société.

Pour que l'esprit de défense retrouve un souffle et que tous ces mots ne restent pas des rêves utopiques, il faudrait que l'Etat abandonne son attitude schizophrénique qui consiste à rogner sur tous les budgets ou à rétrécir tous ses champs d'action tout en exigeant, d'un autre côté, des efforts et des engagements qui demandent des moyens accrus. Ainsi pourra naître un nouveau contrat social qui, après celui de Rousseau, fondera un assentiment du peuple aux lois et aux valeurs de sa nation, totalement renouvelé.

Pour que ce que les citoyens ont appelé « *l'esprit du 11 janvier* », c'est à dire l'unité autour des valeurs de la République, ne s'éteigne pas, mais au contraire garde son souffle sur la durée, il

faudrait que celui de l'esprit de défense soit vraiment réanimé et reste profondément présent dans cette course de fond qui nous attend tous et pour longtemps. Mais les raisons d'espérer existent : nombreux sont encore les Français qui donnent de leur temps, de leur talent ou de leur argent pour essayer de défendre ce qui peut l'être et qui s'engagent, quels que soient leur âge ou leur place dans la société. Le pessimisme né de l'observation quotidienne des faits est de l'ordre de la raison, mais il ne peut masquer l'optimisme de la volonté et de l'action, comme l'affirme Antonio Gramsci. Et Voltaire ne disait pas autre chose quand il suppliait les hommes d'agir, en écrivant dans *Candide* « *Il faut cultiver notre jardin* ».

Annexes.

Annexe 1 : **Pour un islam « de France ».**

Annexe 2 : **Contrôle de l'immigration : vers une immigration « choisie » ?**

Annexe 3 : **Réfléchir à une dépénalisation du cannabis pour dégager des ressources financières et permettre le redéploiement des moyens de la police et de la justice.**

Annexe 1.

Pour un islam « de France »¹².

Depuis la création, en 2003, du Conseil Français du Culte Musulman (CFCM) par Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur, l'islam « *de France* » est devenu le leitmotiv des gouvernements successifs. Dans leur discours, les politiques soulignent l'importance de l'intégration de l'islam dans le jeu institutionnel et politique français.

A ce jour aucune formation des imams n'a été unanimement désignée par les autorités religieuses, qu'elles soient chiites ou sunnites, pour un métier qui n'est pas considéré comme tel par tout le monde. Leur formation peut amener sur un terrain où les rapports de forces politiques, les obsessions collectives et la géopolitique brouillent les cartes. L'instance supposée régler les problèmes liés au personnel religieux musulman, la Commission imams du CFCM ne s'est réunie que deux fois depuis sa création il y a dix ans. Devant tant d'écart entre les déclarations d'intention et les actes, les musulmans de France tracent leur propre voie, et accèdent à la fonction d'imam de diverses manières.

L'administration française, dans sa souplesse, n'a pas créé de statut pour les imams travaillant en France. Tout juste leur permet-elle, dans certains cas, de jouir du statut des prêtres et de cotiser à la même caisse de retraite et de sécurité sociale.

L'Etat veut organiser l'islam mais ne s'en donne pas les moyens, pour ne pas sembler favoriser une religion qui n'a pas bonne presse. Cette inertie ouvre une voie royale à des Etats étrangers riches et en quête d'influence.

¹² - « *La formation des imams est un sujet capital, car ils sont au contact de la population* » Malek Chebel, « *Changer l'islam* » (éd. Albin Michel).

Annexe 2.

Contrôle de l'immigration : vers une immigration « choisie » ?

La France en particulier et l'Europe de manière générale, n'ont jamais été autant ouvertes à l'immigration (regroupement familial, droit d'asile, migration de travail...). Par ailleurs, les progrès technologiques (développement des moyens de transport, des moyens de communication...) favorisent la migration.

Au-delà des trois sophismes : le « *sophisme internationaliste* », qui prône la libre circulation totale et d'établissement des hommes partout dans le monde ; le « *sophisme compassionnel* », qui exploite les images bouleversantes de clandestins diffusés par les télévisions pour prôner une ouverture totale des frontières et le « *sophisme libertarien* » qui considère l'immigrant comme une marchandise ; Gérard-François Dumont dans l'ouvrage qu'il a co-écrit avec Hervé Lebras¹³ démontre que le contrôle de l'immigration est essentiel pour tout Etat afin de garantir la « *concorde sociale* » et la sécurité de ses citoyens, à commencer par celle des immigrants. L'analyse des cas canadiens et australiens pratiquant une immigration choisie (sélection amont des immigrés par un système de quotas et de points) conduit l'auteur à prôner une ouverture migratoire qui va de pair avec le contrôle de l'immigration, ces deux éléments étant liés. Il ne s'agit pas d'empêcher l'immigration, mais de la connaître, ce qui suppose des opérations de contrôle, pour une bonne intégration (cours de langue, formation, soins, valeurs républicaines...).

Annexe 3.

¹³ - « *Doit-on contrôler l'immigration ?* » éd. Prométhée, 2009.

Réfléchir à une dépénalisation du cannabis pour dégager des ressources financières et permettre le redéploiement des moyens de la police et de la justice.

Dans son rapport « *cannabis : réguler le marché pour sortir de l'impasse* » décembre 2014, le groupe de réflexion *Terra Nova* estime qu'une légalisation du cannabis, à prix majoré et dans le cadre d'un monopole public, rapporterait 1,8 milliard d'euros à l'Etat par an (l'évaluation intègre près de 570 millions d'euro liés à la répression).

Si la « *nationalisation* » du cannabis est contestée, *Terra Nova* estime que la production, la vente et l'usage sous contrôle d'Etat, serait la solution à privilégier par rapport à la dépénalisation et la légalisation dans un cadre concurrentiel.

Cela permettrait dans un premier temps, « *d'assécher les filières clandestines* », en réduisant le niveau des interpellations, la légalisation permettrait de « *libérer une part importante des ressources de la police et de la justice* » qui pourraient se concentrer sur « *d'autres missions de service public* ». *Terra Nova*, estime que plus de 13.000 emplois seraient créés pour commercialiser le produit.

Pour le groupe de réflexion ce changement de politique se justifie car « *la répression est en échec* ». Avec 550.000 fumeurs quotidiens en France, la prévalence du cannabis « *reste l'une des plus élevées d'Europe* ». Alors que l'Uruguay mais aussi l'Etat du Colorado aux Etats-Unis ont légalisé le cannabis à usage récréatif, notre pays ne devrait-il pas, à son tour, envisager un tel tournant idéologique et politique ?

TROISIÈME CAHIER

*« La force de la cité n'est pas dans ses vaisseaux ni dans ses remparts
mais dans le caractère de ses concitoyens »*

Thucydide, « La guerre du Péloponnèse » (431-411).

Ce cahier a été rédigé par le groupe d'études du Tarn composé de :

*Georges AIX, Jean-Baptiste ALBA, Bruno ANSART, Michel BERNADET (**Rapporteur adjoint**), Jean-Claude BOULANGER, Bernard CALASTRENG, Alain CAMBON, Guy CAMY, Jean-Claude DEBART, Jean-Louis DELJARRY, Jean-Pierre DUSSAIX (**Rapporteur**), Pierre ESCANDE, Bastien GAYRAUD, Stéphane GILABERT, Jean-Jacques GROS, Pascal ICHES, Frank LE BOT, Jean-François MAZALEYRAT, Daniel MOULIS, Jacques PECHAMAT, Valérie PIETRAVALLE, Philippe SAINT-JEAN, Michel TABLEAU, Jean-Michel VAZZOLER, Michel VIDAL, Pierre-Alain VILLARD (**Président**).*

L'empire romain de Rome disparut bien avant celui de Constantinople, lequel survécut encore neuf siècles. La cause en fut l'extinction progressive du sentiment patriotique et du devoir de défense dont une des raisons principales fut la réforme Marianique en 107 avant Jésus Christ (J.C.) qui amena dans la structure de l'armée romaine un ensemble de changements dont le recours à des mercenaires au lieu et place traditionnelle des citoyens, alors principalement motivés par leurs propres affaires. Les risques encourus en raison de cette évolution échappèrent totalement à une population conduite uniquement par son égoïsme.

Aujourd'hui, alors que diverses menaces nous concernent directement, se préoccuper du niveau de l'esprit de défense paraît parfaitement justifié, et cela d'autant plus qu'un certain nombre de signaux apparaissent comme autant de symptômes d'une société en phase de division : incapacité à entreprendre des réformes en profondeur, crispations sur les thèmes sociétaux, manifestations systématiques, zones de non droit, incivilités croissantes, drapeau outragé à maintes reprises... Mais également 327 corps d'Etat, 1 851 primes, 360 impôts et taxes accompagnés de 470 niches fiscales, 103 aides sociales et 68 niches sociales¹⁴ sont quelque unes des indications complémentaires qui révèlent une société corporatiste et fractionnée.

Aussi le mode interrogatif employé dans le thème révèle-t-il un doute sur la réalité actuelle de la « *volonté collective* », de la « *cohésion nationale* » et de la « *vision partagée du destin* ».

Le terme « *aujourd'hui* » introduit également le futur qui nous invite à tenir compte des aspirations d'une jeunesse, sensibilisée à des problématiques nouvelles et transversales et qui légitime sans doute de nouvelles priorités. C'est pourquoi nous avons voulu procéder à un questionnaire dans des établissements scolaires des villes d'Albi et de Castres portant sur l'évocation de cette notion et sur celle de défense (Cf. Annexe 1).

L'étude à froid de cette problématique, la recherche approfondie des facteurs déterminants de l'esprit de défense, appuyées également par le témoignage d'enseignants et par nos propres expériences ont été confrontés aux événements graves qui se sont produit en janvier sur notre territoire confortant certains éléments de notre analyse ou mettant en lumière des aspects la complétant.

Dans une première partie (I) nous analyserons l'esprit de défense et ses conditions d'émergence. Dans une deuxième partie (II) nous évoquerons les principaux obstacles à son développement. Enfin, dans une dernière partie (III) nous présenterons des préalables, des orientations et des propositions concrètes susceptibles de le revitaliser.

*
* *

¹⁴ - Éléments tirés de l'ouvrage « *On va dans le mur* » d'Agnès Verdier-Molinié, directrice de l'IFRAP, Albin Michel mars 2015.

I - LES FONDEMENTS DE L'ESPRIT DE DÉFENSE.

11 - Le self-control d'une nation sur son destin.

L'esprit de défense est la volonté d'atteindre l'objectif d'intégrité et de sécurité des intérêts de la nation. L'aspect évolutif du contexte global, de la société, mais aussi la diversité des menaces et des risques, nécessite de réactualiser régulièrement les priorités. Il se manifestera d'autant plus que les menaces seront clairement identifiées. Or, l'avenir d'une nation peut dépendre de crises graves dont les signes avant-coureurs ont été mal évalués. Aussi l'esprit de défense participe-t-il au self-control de la nation sur son destin.

Il s'agit d'un état d'esprit né d'un patriotisme conscient aux problématiques de défense. Trois principes interagissent sur l'esprit de défense : « *l'utilité et la nécessité de défense* » qui déterminent la volonté mais également le périmètre à défendre ; la « *culture de défense* » qui aboutit à la capacité de défendre ; le « *devoir de défense* » qui génère l'implication (Cf. Annexe 2). Si le concept est d'essence militaire, son acception doit être élargie. Il suggère la perception d'un certain nombre de menaces et de risques de toutes natures justifiant anticipation et nécessité de sauvegarde. Il implique donc un comportement individuel de veille mais aussi de protection.

S'il est bien compris par ses concepteurs et par ceux qui, de par leurs fonctions militaires, leurs cursus de réservistes ou par tradition familiale, il risque d'évoquer un penchant militariste pour d'autres dont la plupart se satisfait d'une fonction défense évacuée depuis 1996 à la responsabilité de professionnels. Par ailleurs, la féminisation croissante de nos sociétés est de nature à renforcer une certaine méfiance à son évocation.

Enfin, l'esprit de défense est la résultante d'une profonde cohésion qui dépasse très largement les simples manifestations émotionnelles de solidarité. Il implique un engagement total à des valeurs et à des intérêts communs. C'est donc d'abord l'attachement à une communauté et le souci de son destin. Il sous-entend un « *devoir de défense* ». « *La force de la cité n'est pas dans ses vaisseaux ni dans ses remparts mais dans le caractère de ses concitoyens* »¹⁵. De ce point de vue, il s'agit également du self-control de la nation sur son destin.

12 - Les fondements de la construction de la citoyenneté.

L'esprit de défense s'apparente à une fleur issue d'une plante. La plante, c'est la citoyenneté. Le « *devoir de défense* » est consubstantiel à la citoyenneté. Il en est l'une de ses expressions les plus affirmées. Toutefois, la fleur sera d'autant plus belle qu'elle sera exposée à la lumière de menaces tangibles, clairement définies.

Il convient donc d'analyser la « *construction de la citoyenneté* » et donc de faire ressortir cinq sous-aspects ou stades successifs :

1. le sentiment d'appartenance, résultat de la construction identitaire, de l'attachement au territoire et à la communauté, socle de la citoyenneté ;
2. le patriotisme ou dévouement de l'individu envers son pays qu'il reconnaît comme étant sa patrie. Cette notion permet au citoyen d'identifier l'essentiel de ce qu'il est prêt à défendre (territoire, héritage culturel, valeurs et biens) ;
3. la perception de risques et de menaces susceptibles d'atteindre les intérêts de la nation qui, grâce à une « *culture de défense* », élève l'esprit de défense et aboutit aux « *mesures de défense et de protection* » ;
4. l'acceptation des sacrifices qui en résultent, « *du devoir de défense à la défense de la patrie* » ;

¹⁵ - Thucydide, « La guerre du Péloponnèse » (431-411).

5. la reconnaissance des sacrifices acceptés et endurés par nos prédécesseurs : le « *devoir de mémoire* », la volonté de transmettre des valeurs et un héritage patriotique aux générations suivantes.

Cette citoyenneté se construit essentiellement en famille et à l'école. Le service national y contribuait pleinement. Elle se maintient et se nourrit au cours des expériences de la vie professionnelle puis se transmet à la génération suivante.

13 - L'exemple du modèle singapourien.

A Singapour, la notion de défense est prise en compte à tous les niveaux de la société. Le sentiment d'appartenance était loin d'être évident à l'origine de la construction de l'État puisqu'au moment de son indépendance le pays était à deux doigts de sombrer dans une guerre civile (communauté malaise, communiste, chinoise, ...). Pour exister cet État dut créer sa propre identité nationale. Elle fut construite à partir de deux grands principes.

L'ensemble des menaces a été clairement identifiées et elles ont été mises en évidence. A partir de là, un système de défense a été créé qui ne s'est pas limité à une armée ce qui était financièrement difficilement envisageable. Les citoyens ont été formés afin qu'ils soient en mesure de défendre la cité à quelque niveau qu'ils se situent. Dans cet esprit l'enseignement obtint un rôle central tout comme l'incitation à la performance. L'État, également se fixa pour mission d'être irréprochable. Singapour est en effet, à ce jour, le seul État d'Asie dans lequel la corruption, gravement châtiée, est extrêmement faible.

Le modèle singapourien d'esprit de défense, peut se résumer à « *protéger le mode de vie singapourien* ». Ainsi ont été créées les conditions d'adhésion de la société à un modèle sociétal résumé par la formule « *vivre en harmonie* » dont la protection est basée sur cinq piliers : défense militaire, civile, économique, sociale et psychologique. Ces cinq piliers constituent en réalité la manifestation d'une fierté nationale qu'il convenait de créer, d'entretenir et de défendre. (Cf. Annexe 3).

14 - Une évaluation : le baromètre externe de la défense 2013.

L'esprit de défense se forme donc à partir d'une opinion positive sur la Défense. Le baromètre externe de la Défense 2013 publié par la Délégation à l'Information et à la Communication de la Défense (DICO) apparaît comme un point de départ intéressant. Il apparaît (Cf. Annexe 4) que la grande majorité de la population a une bonne image de l'armée, résultat qui peut paraître assez inespéré quand nous nous remémorons le niveau atteint lors des dernières années de conscription. N'oublions pas que l'antimilitarisme fut une constante des années 1970 et 1980. Au début des années 1990, la disparition de la principale menace sur notre frontière de l'Est, fut largement intégrée par nos responsables politiques à telle enseigne que nos gouvernants annoncèrent qu'il était temps de « *récolter les dividendes de la paix* ». Ce fut alors le début du désarmement des armées (l'effort de défense en 1989 représentait 3,7% du Produit Intérieur Brut) mais également celui d'un désarmement intellectuel progressif¹⁶.

Or l'esprit de défense induit de se sentir concerné bien au-delà d'une simple opinion favorable à la Défense. Les résultats sont donc à relativiser car ils indiquent, de façon sous-jacente, davantage la déconnexion d'une population qui est certes favorable à son armée mais qui ne se sent ni actrice ni directement impliquée par cette mission. Aujourd'hui, les Français considèrent normal que celle-

¹⁶ - « *Compte tenu des différents paramètres (inflation, exclusion du budget de la gendarmerie et des pensions, différence entre budget alloué et réellement attribué, etc.), on peut estimer qu'en poursuivant jusqu'à aujourd'hui l'effort de 1989 de 3,7 % du PIB pour la Défense, les armées auraient bénéficié d'environ 200 milliards d'euros en plus sur vingt ans et le budget actuel se situerait actuellement aux alentours de 72 milliards d'euros (soit le 3^{ème} du monde et pratiquement le double du budget actuel)* » La Voie de l'Épée, Michel Goya, 6 septembre 2011.

ci soit dévolue uniquement à des professionnels et, qu'en conséquence, cela les dédouane de toute participation, de tout engagement. Ainsi 30% persistent à penser qu'il convient de réduire les budgets de défense et 25%, soit le quart de la population, n'a aucun avis et donc ne parait pas particulièrement concerné.

Aussi, malgré une progression flatteuse de l'opinion qui s'est amplifiée à la suite des évènements de janvier 2015, notre sentiment est que, paradoxalement, le déclin de cette notion est en cours.

*
* *

II - EN EFFET IL EST, AUJOURD'HUI, CONFRONTÉ À DE NOMBREUX OBSTACLES.

21 – Des évolutions sociétales.

L'esprit de défense, né du sentiment d'appartenance, est le résultat de l'attachement à une communauté. Or, certaines évolutions fragilisent cet attachement.

211 - La mondialisation.

2111 - La dilution et l'affaiblissement de la cohésion nationale.

Elle a contribué à la dénationalisation de nombreux intérêts particuliers et a engendré dans la population l'ensemble des phénomènes de dilution et d'affaiblissement de la cohésion nationale. Elle a également fait émerger de grands sujets de préoccupation nouveaux et transversaux à la communauté mondiale.

2112 - L'intérêt national passe au second plan.

L'influence des pensées universalistes et mondialistes contribue à faire passer l'intérêt national au second plan de préoccupations mondiales estimées plus pertinentes.

212 - Une Europe sans véritable identité.

Depuis le départ, l'ambition très rapidement affichée fut celle d'une Europe fédérale. Elle impliquait de facto l'effacement progressif des États-Nations et a orienté nos enseignements dans ce sens. Pour autant, puisque rien n'est véritablement achevé en matière d'institutions supranationales, notamment dans le cadre de la Défense, l'Europe n'est pas arrivée à insuffler suffisamment d'esprit européen, ni à créer une nouvelle identité, un peuple européen. Cela a abouti à élargir le périmètre de nos intérêts mais à les rendre moins évidents, sans pour autant présenter à nos populations des repères structurant et fiables, ni développer un réel sentiment d'appartenance européen.

Pour autant, l'Europe ne suggère que de mettre en avant, dans nos enseignements, une histoire commune justifiant et motivant sa construction. En réalité, c'est davantage la combinaison du discours européen et des idées mondialistes qui a affaibli le sentiment national.

213 - La perte du sens du sacré et de l'esprit de sacrifice.

Régis Debray parlait de la perte de l'« *esprit de sacrifice* »¹⁷ en Occident. Ajoutons que les médias ont largement diffusé le principe de l'efficacité militaire à « *zéro mort* ». L'émotion spontanée renouvelée à chaque perte contribue à faire progresser l'idée de l'inutilité du sacrifice. Mais pour Régis Debray, l'esprit de sacrifice est surtout « *contrarié par la montée de l'individualisme* ». S'y ajoute le sens du sacré que notre société a abandonné. Ce sens du sacré conduisait à celui de la cohésion. Le temps serait aujourd'hui au marketing électoral, au jeunisme, au communautarisme donc aux fractures.

Parmi les évolutions sociétales, une immigration de plus en plus importante, d'origine africaine et de confession musulmane tend à modifier fortement la composition de notre société jusqu'à rendre caduque notre modèle d'intégration et finalement à engendrer xénophobie et fractures sociétales.

214 - Une immigration déstabilisante à plusieurs titres.

2141 - Massive, de peuplement et de motivation sociale.

Aujourd'hui, tous les indicateurs annoncent une croissance très faible pour au moins une décennie mais l'immigration se poursuit. D'immigration de travail elle est devenue « *immigration de peuplement* ».

Elle se maintient encouragée par quatre failles : l'appel d'air de nombreux avantages sociaux dont ceux accordés dès l'arrivée sur notre territoire ; le « *principe du regroupement familial* » ; le statut de Mayotte et les nombreuses insuffisances de l'espace Schengen. Elle est donc aussi devenue « *immigration sociale* ».

2142 - Accompagnée du problème spécifique de l'Islam.

Il s'agit d'une religion pour laquelle l'articulation du spirituel et du temporel reste encore très problématique. Le Catholicisme a su s'adapter sans problème au principe de laïcité. La séparation de l'église et de l'État est un fait réalisé concrètement. Pour l'Islam c'est impossible parce que son essence même est d'être « *un tout* », un tout à visée expansionniste, à la fois religion, projet politique, règle de vie (justice, rapport à la femme, alimentation). Ce « *tout* » n'est pas divisible. Les lois de la République empiètent donc sur les fondements même des croyances musulmanes, sur le fond comme dans les formes. La laïcité est donc une notion incomprise.

Or, lorsque deux groupes de population ne pensent pas la même chose au sujet de réalités essentielles (telles que l'homme, la transcendance, la vie, la mort), le plus probable est qu'ils finissent par vivre leur vie chacun de leur côté. Jean-Michel Castaing¹⁸ a parfaitement expliqué que nous avons finalement créé une société contractualiste « *qui nous empêche de nous pencher sur le vide qui, peu à peu, a pris insidieusement la place du contenu culturel qui faisait la spécificité de la France [...] Le contrat qui a succédé à l'autorité, bien loin d'empêcher l'atomisation, la dissolution de la société, contribue au contraire à sa « fractalisation »* ».

2143 - Et de dérives sociétales.

Nous ne pouvons que constater les nombreuses zones de non droit où se développe une économie lucrative, illicite et souterraine, mais également du laxisme, un communautarisme toléré, l'acceptation de manifestations et de signes identitaires et religieux étrangers à notre culture. Il

¹⁷ - Prenant l'exemple d'Usbine, il notait un émoi populaire surdimensionné qui se justifie par la perte de l'esprit de sacrifice.

¹⁸ - « *Quel vivre ensemble voulons-nous sans valeurs communes ?* » Liberté politique, 19 mars 15 ; « *Dans une société contractualiste, quel critère décidera du consentement de tous à l'autorité en l'absence de toute vision commune de ce qu'est l'homme et la collectivité qu'il habite ?* »

s'ensuit une hostilité grandissante de la part de la population autochtone. Cette hostilité¹⁹ dépasse assez largement les seuls scores du Front National.

2144 - Incontrôlée et sous omerta.

Les problèmes soulevés par cette immigration font l'objet d'une véritable omerta. Celle-ci couvre à la fois l'origine ethnique — même s'il est évident qu'elle est principalement africaine —, l'importance du nombre et les problèmes réels soulevés par l'Islam. Il est ainsi interdit de procéder à des statistiques ethniques et religieuses²⁰ et tout propos jugé excessif sur ce sujet peut être qualifié de racisme et sanctionné. Cette omerta s'accompagne d'une perversion du langage répondant à la loi du politiquement correct.

La parole du peuple est alors consciemment niée. La démocratie semble donc trouver des limites lorsque celui-ci souhaite protester et arrêter une immigration qu'il estime excessive et dangereuse pour son pays. Or, à force de fuir les débats qui concernent les statistiques ou les difficultés réelles posées par une religion les problèmes sont occultés et ils se reposent régulièrement. Sans statistique ni débat, tout devient contestable et il ne peut y avoir de véritable stratégie faisant consensus.

2145 - Mettant en échec le concept d'intégration.

Nous avons voulu mettre en place le concept d'intégration²¹ à la place de celui d'assimilation. Ce système prôné par l'Europe partait du principe que chacun faisait un pas vers l'autre. Mais l'appliquer à un partenaire dont la culture est exogène et dont l'ambition est hégémonique reste voué à l'échec. Pire encore, afin de séduire la population de confession musulmane, l'État a multiplié inutilement concessions et gestes de renonciation symboliques.

Progressivement, le « *droit à la différence* » s'est institué et est devenu le logiciel unique suivi depuis de nombreuses années. Tous les jours des populations pauvres d'origines étrangères arrivent dans les quartiers et sont confortées dans leur spécificité culturelle en référence à ce « *droit à la différence* ». En conséquence, sur ce principe, dans certaines écoles de la région parisienne, en maternelle, le Français n'est pas enseigné mais les langues maternelles du pays d'origine le sont et, depuis quelques années, nous observons un « *réenracinement* » de la jeunesse des troisièmes et quatrièmes générations issues de l'immigration dans la culture de leurs parents.

Le rapport « *refonder la politique d'intégration* » de 2013²² a de surcroît introduit l'idée nouvelle de « *faire France en reconnaissant la richesse des identités multiples* ». Des experts ont ainsi proposé « *l'autorisation du voile à l'école, la création d'un « délit de harcèlement racial* » et d'une « *Cour des comptes de l'égalité* ». Ses conclusions ont été qualifiées par certains de « *déracinement de la France* », un déracinement à marche forcée.

¹⁹ - L'immigration d'origine européenne que nous avons connue s'est également heurtée à l'hostilité de la population mais celle-ci s'est intégrée sans problème majeur, d'abord par le travail, lequel ne manquait pas, mais surtout en raison d'une culture commune et pour celle, d'origine asiatique, par une faculté d'adaptation remarquable, n'opposant aucune revendications religieuses. Il s'agit donc d'un problème de nature d'immigration.

²⁰ - La France ne dispose pas de statistiques religieuses qui permettent de connaître avec précision la population de chaque communauté, le recueil de ce genre de données par recensement étant interdit par la loi. En revanche, les données accumulées par les instituts de sondages - et qui se trouvent confirmées au fil des années - permettent une approche rigoureuse du sujet. Deux études de l'IFOP (datant de 2010 pour le catholicisme et de 2011 pour l'islam) contiennent des éléments précis sur la pratique religieuse des moins de 34 ans. Elles faisaient référence à une estimation basse de la population musulmane estimée à 4,5 millions à cette période. Nous en déduisons donc que l'islam représente aux environs de 8% de la population française.

²¹ - Depuis les événements de janvier, le terme « assimilation » a fait sa réapparition dans quelques discours officiels.

²² - <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/134000759/0000.pdf>

« *L'État a donc la responsabilité de donner des signaux et symboles autant que de produire des politiques pour que le « faire société ensemble » s'appuie sur la richesse que constitue la diversité de sa population et soit attentif aux vulnérabilités qui peuvent la traverser* ».

En conséquence, aujourd'hui, la fracture due au communautarisme croissant est problématique pour l'avenir de la « *cohésion nationale* » et de la « *vision partagée du destin* ». Cela est préjudiciable à l'esprit d'appartenance et, de facto, à la manifestation de l'esprit de défense.

2146 - La remise en cause de la laïcité cache en réalité un mal plus profond.

Depuis les événements graves de janvier, les institutions tendent à se polariser prioritairement sur le problème de l'échec de la laïcité. Nous pensons que les causes sont plus profondes, que celle-ci n'est qu'un des aspects de la citoyenneté française dont le socle, construction identitaire et sentiment d'appartenance, doit être remanié prioritairement. En effet, la citoyenneté française induit le respect des lois françaises ce qui intègre évidemment le principe de laïcité. Le gouvernement semble cependant s'attaquer davantage aux symptômes plutôt qu'à se préoccuper des racines de la maladie. Or, c'est essentiellement en travaillant sur le fondement de la citoyenneté que s'améliorera plus facilement l'adhésion à nos principes républicains.

22 - Car une chaîne vertueuse de transmission humaine s'est rompue.

L'esprit de défense se nourrit du patriotisme, lequel se cultive et se transmet à différents stades de la vie : famille, école, service national, entreprises, administrations, associations, mais également lectures, médias... Malheureusement, cette chaîne vertueuse de transmission dont nous avons bénéficié s'est distendue voire rompue sous de multiples effets. Le socle de la construction de cette citoyenneté peut être mis en cause, mais également les différents niveaux de l'édifice.

221 - Fossé générationnel et transmission familiale défailante.

Un fossé générationnel s'est créé avec la génération « Y ». L'accélération du changement, l'apparition des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (N.T.I.C.) ont provoqué une hiérarchisation différente dans les transmetteurs de valeurs. L'Église, l'armée voire la famille sont moins influentes. Cette tendance s'accroît encore avec les « Z ». De surcroît, trois générations de parents ont été formées dans l'idée qu'il n'y avait plus de menace et que l'heure était à d'autres priorités ce qui a abouti à un désarmement général des esprits et finalement au déclin de l'esprit de défense.

Toutefois c'est essentiellement à l'école que les esprits se forment et que le sentiment d'appartenance et les valeurs qui en découlent doivent s'assimiler pour l'émergence de l'esprit de défense. S'il y a effectivement des déclarations et des textes actant la nécessité et l'obligation d'un « *enseignement défense* » et le développement du « *devoir de défense* », dans les faits, ils sont difficilement voire rarement appliqués. Il est de plus confronté à une évolution voulue par une partie des élites pensantes de l'école défavorables à la plupart des facteurs appropriés à son développement.

222 - L'influence de l'élite inspiratrice de l'éducation nationale.

2221 - Une volonté affichée, non confirmée dans les faits.

La loi de 1996 qui promulgua la suspension du service national confia, en contrepartie, deux missions à l'Éducation Nationale : *promouvoir l'esprit de défense et développer le lien Armée/Nation*. Son interprétation, en période de cohabitation, orienta les enseignements uniquement sur l'évocation de l'armée européenne et sur l'étude des Organisations Non Gouvernementales (.O.N.G.). Le discours du Président Hollande du 11 mars 2012 annonça un effort complémentaire. Toutefois, un texte de référence tiré d'EDUSCOL est révélateur d'une certaine incohérence : « *l'esprit de défense est une attitude active qui s'acquiert en premier lieu par l'enseignement de défense défini par les programmes* ». Mais lesquels ? Lorsqu'un professeur recherche de la documentation pour l'enseignement défense, il ne trouve difficilement que peu de choses de concret hormis un maquis de textes déclaratifs officiels. Et plus encore avec : « *Le devoir de défense exige*

que les cours soient partie prenante “de façon critique” sur les moyens de préserver les valeurs, sur la sécurité collective des citoyens, sur le “devoir d’ingérence”, sur les engagements militaires ». Mais à partir de quelle expertise ?

Pourtant, si cet enseignement est bien prévu en troisième, cela se complique fortement à partir de la première dans la mesure où il est certes obligatoire mais non évalué, donc non contrôlé, et, de plus, confronté à l’encombrement de matières optionnelles et au volume horaire. Par ailleurs, abstraction faite d’un certain fond d’antimilitarisme, il faut reconnaître que les enseignants s’y impliquent d’autant moins qu’il y a manque d’informations et d’exemples pédagogiques à leur disposition. En outre, il peut être confié à n’importe quel professeur en raison de l’interdisciplinarité recherchée. Nous pouvons dès lors nous étonner, qu’à l’âge où les consciences s’éveillent et permettent d’appréhender plus facilement les problèmes de défense, cet enseignement soit négligé.

C’est essentiellement un problème de choix sur ce qui est prioritaire d’enseigner à nos enfants, donc de choix politique. D’ailleurs, les principaux processus de transmission de la mémoire se sont progressivement affaiblis en raison d’une absence de volonté de la part de l’élite inspiratrice de l’éducation nationale responsable d’un processus de déconstruction systématique des traditions.

2222 - L’abandon du terrain de l’identité et la déconstruction des traditions.

La globalisation et la construction européenne ont déjà eu des effets considérables sur notre système éducatif : « *L’évolution des programmes d’histoire au collège et au lycée, moins centré sur la France que sur l’Europe et le monde, marque la mort du roman national.* »²³

Le mot « *patriotisme* » a pratiquement disparu des enseignements. Dans le contexte intellectuel qui prévaut le terme s’est effacé largement sous l’intention manifeste d’expliquer les hécatombes de la guerre 14/18 exclusivement par la « *brutalisation de la société* ».

L’objectif affiché du Groupe de Recherche de la Démocratisation Scolaire (G.R.D.S.)²⁴, qui participe à l’orientation des programmes sous le titre « *Refonder Les Programmes d’Histoire, Quelques Pistes* », est sans équivoque sur l’état d’esprit majoritaire. Le citoyen peut y lire : « *bien plus qu’un long récit identitaire, l’enseignement de l’histoire construit des outils d’analyse, de ce fait rien ne justifie que l’enseignement de l’histoire à l’école primaire reste campée sur le national, l’histoire scolaire valorise les questions sensibles comme des objets problématiques, des débats et des conflits qui sont au cœur de la démocratie. Du même coup l’instruction et l’éducation civique ne s’imposent donc plus à l’école* ». Il s’agit donc d’une orientation idéologique qui s’éloigne nettement des fondamentaux indispensables à la construction de la citoyenneté et par conséquent à l’émergence de l’esprit de défense que nous souhaitons revivifier (Cf. Annexe 5).

2223 – Une nouvelle lecture de l’Histoire.

C’est pourtant sur la construction du sentiment d’appartenance et l’éveil de la citoyenneté que l’école détient un rôle essentiel. Mais une Histoire à l’approche problématisée et complexifiée par manque de repères et de perspective chronologiques, discréditée par l’évocation de culpabilités mémorielles sous l’effet d’une idéologie victimaire, dessert complètement l’évocation du patriotisme et de l’esprit de défense.

22231 - L’axe mémoriel supplante l’axe historique.

Depuis une douzaine d’années, nous avons assisté à une évolution des programmes selon un *axe mémoriel* qui a largement supplanté l’*axe historique*. Aujourd’hui, le professeur tend à enseigner par focus, voire par slogans. Ainsi, résumer en classe de première la seconde guerre

²³ - « L’école schizophrène » Bertrand GAUGUIN, les éditions PERSÉE, 2014.

²⁴ - Le GRDS est un groupement autoconstitué de chercheurs professionnels et non professionnels, ces derniers étant issus du mouvement syndical et/ou politique. Il vise à contribuer par ses travaux, textes et publications, à l’objectif de la démocratisation scolaire, et autogère ses activités en ce sens. Il entend s’emparer des questions touchant à sa transformation démocratique avec toute l’audace intellectuelle et la liberté d’esprit requises.

mondiale au massacre des juifs et à celui des tziganes est pour le moins insuffisant. Et plus le professeur se rapproche de notre époque, plus il se confine à cette logique mémorielle. Si, pendant des décennies, l'enseignement de l'Histoire a sans doute péché par excès d'attention à « *l'Histoire-Bataille* », donc à l'Histoire politique, à l'inverse, aujourd'hui, les sciences sociales qui ont envahi l'espace historique confinent le rôle des États et de leurs dirigeants au second plan de l'évolution du monde. Un exemple, dissertar longuement sur le « *code noir* »²⁵ s'inscrit dans cette tendance mémorielle de condamnation de l'esclavage. Or traiter l'esclavage sous cet unique aspect est une erreur. Le rôle de l'Histoire n'est pas de juger mais d'expliquer et de donner de la cohérence aux évolutions.

22232 - L'idée de défense de la patrie est évacuée, l'esprit de défense perd sa raison d'être.

Une école de pensée s'est opposée progressivement à la thèse du « *consentement patriotique* » défendue par l'Historial de Péronne lors de la première guerre mondiale²⁶. Les soldats auraient tenu dans les tranchées sous la menace. Cette école épousa la thèse de « *brutalisation de la société* »²⁷, aujourd'hui largement diffusée pour expliquer l'entre-deux-guerres et la montée des totalitarismes. Cela a donné naissance à une idéologie antimilitariste dominante mettant en place une logique d'abandon de tout enseignement expliquant ou justifiant la notion de défense. Cette pensée s'est insérée insidieusement dans l'ensemble des programmes d'histoire. L'idée de sacrifice au nom de la défense de la Patrie est ainsi évacuée. Les modèles de réussite s'effacent derrière l'évocation permanente de la souffrance des victimes.

Nous pouvons également déplorer, dans les cours, la disparition de grandes figures qui firent la France. Il est pourtant impératif d'expliquer que les actions d'un acteur clé de l'Histoire s'inscrivent dans une « *logique liée à son temps* ». Il faut présenter toutes ses ambiguïtés. Il faut approcher au plus près la vérité et démontrer que si les faits sont têtus, le récit peut toujours être manipulé (Cf. Annexe 6).

Dès lors comment développer le sentiment d'appartenance, comment faire corps avec une nation si peu glorieuse dont quelques uns entretiennent à volonté les aspects contestables à travers le prisme d'appréciation d'aujourd'hui. La colonisation prise sous un unique aspect affligeant dégoûte ainsi les jeunes de leur propre pays. Et que dire des jeunes africains qui reçoivent cet enseignement comme tel. Il n'y a donc plus de place pour la moindre fierté nationale.

De surcroît, le manque de volonté pour valoriser notre patrie est manifeste. Avec deux heures d'Histoire par semaine, ce qui est aujourd'hui le minimum au lycée, il serait quand même possible de construire un enseignement mettant en avant notre histoire nationale. Il suffit de l'inscrire dans les textes réglementaires et de former également les enseignants. Car ce n'est pas l'Europe qui nous contraint d'étudier toutes les civilisations et diverses expériences nationales comme l'étude des civilisations africaines du Monomotapa et Songhaï, ainsi qu'un long passage sur la traite orientale, l'étude des spécificités des mosquées de type soudanais et celle « *des grands courants d'échanges des marchandises en accordant une place particulière aux traites négrières* (3 heures en classe de quatrième) *à partir de l'étude d'un empire, en insistant sur le rôle clé de l'islam dont la progression est liée à l'essor du commerce qui favorise globalement les échanges culturels* »²⁸. A force de nous imposer d'étudier d'autres histoires, notre propre passé est, sur de larges franges, de moins en moins connu.

²⁵ - Nom qui est donné au milieu du XVIII^{ème} siècle à un ensemble de textes juridiques réglant la vie des esclaves noirs dans les îles françaises.

²⁶ - Jean-Jacques Becker, « *1914 comment les Français sont entrés dans la guerre ?* ».

²⁷ - La brutalisation est un concept historiographique majeur, élaboré par l'historien George L. Mosse, historien américano-allemand du XX^{ème} siècle, dans son ouvrage « *De la grande guerre au totalitarisme, la brutalisation des sociétés européenne* », publié en 1990. Il désigne l'acceptation d'un état d'esprit issu de la Grande guerre qui entraîne la poursuite d'attitudes agressives dans la vie politique en temps de paix.

²⁸ - Référence : Académie de Paris, regards sur l'Afrique, l'empire du Mali, Cinquième.

Tout cela consiste à inculquer dans les esprits que la France est fondamentalement une nation multiculturelle riche d'une spécificité africaine, que l'islam ne représente nullement un problème mais un atout, quitte à passer sous silence une partie importante et combien rayonnante et structurante de notre histoire voire de celle qui concerne la part asiatique de notre population.

22233 - Des freins à l'enseignement de l'Histoire et de la défense.

222331 - Des heures d'enseignement en moins.

Actuellement il ne reste plus que trois heures²⁹ d'histoire et géographie en seconde contre cinq heures il y a dix ans. Quant à la section S qui disposait de quatre heures de cours, elle se situe à deux heures et demie. Et finalement deux heures seulement pour les terminales.

222332 - L'enseignement défense n'est pas toujours obligatoire.

Il est obligatoire en Troisième en raison du brevet qui comporte une épreuve d'éducation civique. En revanche cela se complique fortement en classe de première où il est théoriquement obligatoire mais devient optionnel car d'une part non évalué et d'autre part confronté à l'encombrement des matières ECJS³⁰ et au volume horaire. Ainsi, au lycée, là où les élèves sont les plus perméables et les plus à même d'entrer dans une réflexion sur les problématiques de défense, ces aspects ne sont abordés qu'en ECJS uniquement comme l'un des thèmes possibles. De surcroît, dans la version actuelle du programme d'histoire et de géographie de terminale, l'aspect français, voire européen, de la défense n'est plus abordé.

222333 - Des contraintes limitent cette possibilité.

Des heures d'information nouvelles portent sur des thèmes extrascolaires prioritaires. Les proviseurs sont tentés de créditer leur prestation personnelle par des initiatives valorisantes consistant en des interventions diverses dispensées par des associations agréées, — souvent contributrices financièrement³¹ (Associations écologistes militantes, Ligne AZUR³², LGBT³³...). Tout cela empiète sur le volume horaire réservé au programme. Les deux thèmes obligatoires³⁴ dans les nouveaux programmes d'ECJS de Première n'enthousiasment que peu les professeurs qui les réduisent souvent à des exposés d'élèves sur un corps d'État contrairement à un véritable cours sur les enjeux, ce qui serait nettement plus profitable. En conséquence, il est pratiquement impossible d'aborder le thème de la défense.

2224 - Une dimension culturelle et philosophique contraignante.

L'absence de repères stabilisants introduit une autre interrogation : « *au moment où la montée en puissance des communautarismes tend à faire éclater la morale républicaine en toute une série de micro-morales ou de morales à la carte, comment faire consensus et ne pas blesser telle ou telle sensibilité ?* »³⁵

²⁹ - La diminution progressive des heures d'histoire remonte au ministère Chevènement lequel prévoyait de rétablir l'instruction civique (supprimée par la réforme Haby) mais sans pour autant s'en donner les moyens. Il s'agissait alors d'introduire l'« *éducation civique* ». Celle-ci devait se dispenser malheureusement au détriment d'une demi-heure de français et d'une demi-heure d'histoire et géographie. Par la suite, avec la réforme Bayrou, les élèves perdirent encore une demi-heure d'histoire en sixième, cinquième et quatrième. Le nombre d'heures tomba alors à trois heures en contrepartie de davantage d'EPS et de « *parcours diversifiés* » notamment en faveur des élèves en difficulté. Enfin le ministère Chatel supprima une heure et deux modules d'histoire en classe de seconde.

³⁰ - Éducation Civique Juridique et Sociale : généralement, il ne s'agit pas d'un cours magistral comme au collège mais plutôt d'une séance sous forme de débats, d'activités et de recherches personnelles.

³¹ - Des entreprises pallient ainsi à l'insuffisance de moyens de l'Éducation nationale. Lorsqu'il est demandé aux chefs d'établissements des interventions sur la santé, des firmes sont à même de proposer des interventions clés en main et gratuites.

³² - Depuis 1997, Ligne Azur est un dispositif d'information et de soutien pour toute personne qui se pose des questions sur son orientation sexuelle et/ou son identité de genre.

³³ - Lesbiennes, gays, bi et Trans.

³⁴ - Thème 1 : les institutions de la république ; Thème 4 : la nation, sa défense et la sécurité nationale.

³⁵ - « *L'école schizophrène* » Bertrand GAUGUIN, les éditions PERSÉE, 2014.

2225 - Des orientations pédagogiques déstabilisantes.

Aujourd'hui, l'élève devient l'acteur principal de son propre apprentissage. Donc, si l'esprit de défense est pour partie, le résultat d'un processus impliquant une transmission culturelle dans laquelle le lien intergénérationnel est fondamental³⁶, il est nécessaire de se questionner sur la validité d'un système éducatif où, de façon croissante, est défendue la thèse de l'« *enfant acteur majeur de sa construction* » (Cf. Annexe 7).

223 - La contreculture de la « nouvelle école », Internet et les réseaux sociaux.

L'école n'a plus l'exclusivité du savoir. « *L'école sauvage* », celle d'Internet et des réseaux sociaux devenus une espèce de contreculture anti scolaire met en permanence en doute les vertus et le discours de l'institution. Les élèves mis en échec y trouvent de fausses réponses à leurs désarrois dû à la perte de crédibilité, dans les faits, des principes de liberté, égalité, fraternité, de « *l'école, une chance pour tous* » et à l'absence de perspectives épanouissantes sur leur future vie d'adulte. Cela complique la tâche des professeurs, leur imposant le rôle de filtrage des informations et les mène à tenir également celui de « *rééducateurs* ». Par ailleurs, à l'esprit traditionnellement oppositionnel de l'adolescence, il faut ajouter le peu d'appétence des élèves pour les cours puisqu'ils sont convaincus de tout trouver sur Internet, y compris des Travaux Personnels Encadrés (T.P.E.) tout faits. Il y a ainsi un grand découragement, dans le milieu enseignant, face à la difficulté de la tâche.

224 - Les effets néfastes de « l'inexemplarité ».

Les jeunes sont dans la société et ont bien remarqué que la vertu républicaine n'était pas nécessairement le programme prioritaire des dirigeants politiques de tous les partis. Ils ont maintenant accès à des informations ouvertes sur des pratiques contraires aux discours sur le droit et la démocratie. Cela les rend davantage sceptiques sur les messages qui leurs sont adressés.

225 - L'absence de service national, un échec sociétal.

Lorsque l'école n'était pas suffisante, nous disposions du service national qui revivifiait le sentiment d'appartenance et la citoyenneté. C'était un véritable « *creuset républicain* » qui constituait un des rares lieux à assurer une forme réelle de brassage social. Les conséquences sociétales néfastes de sa suspension n'ont pas été anticipées alors qu'aujourd'hui, sous la pression des événements, près de 70% des français aspirent à son rétablissement.

Les problèmes se sont ainsi sédimentés depuis longtemps. Il faut donc admettre qu'il n'est pas possible de tout régler dans l'immédiat. Nous devons entamer des combats qui se conçoivent sur le long terme voire sur deux générations et imposent de mettre les évolutions possibles en perspective.

*
* *

III – LES ORIENTATIONS PROPOSÉES.

Il faut distinguer les leviers réels dont l'Etat dispose des évolutions sur lesquelles il n'a que peu ou pas de prise, telle la mondialisation, la montée de l'individualisme...Inversement les enseignements de l'école peuvent être réorientés, la clarification officielle des menaces peut être élaborée et diffusée, un enseignement défense peut être largement amélioré, une forme de service national obligatoire peut être adoptée...

31 - Quelques évolutions favorables à l'esprit de défense.

³⁶ - L'ancien devenant la mémoire vivante du jeune qui reçoit ainsi des éléments l'invitant à se percevoir lui-même comme membre d'une communauté qui le dépasse non seulement en tant qu'être individuel mais aussi dans sa temporalité ordinaire.

311 - Un terreau favorable.

Le climat est aujourd'hui relativement favorable à la revitalisation d'un esprit de défense³⁷. En effet les conflits sont multiples, nous y sommes impliqués, la menace est également à l'intérieur du territoire, et jamais les Français n'ont été aussi angoissés sur leur avenir, sur les effets de la compétition internationale et sur un ensemble d'agressions qu'ils perçoivent mais tendent à attribuer à des causes extérieures à leur pays. Notre propre sondage a par ailleurs démontré qu'une partie significative de la jeunesse exprimait des valeurs patriotiques.

312 - Moins d'hostilité.

Il y a moins d'hostilité qu'auparavant sur le principe de l'enseignement défense car il y a moins de personnels de l'enseignement à position extrême. En outre, notre questionnaire a révélé que les jeunes sont maintenant plus sensibles aux réflexions sur la défense à telle enseigne que certains évoquent plus ouvertement leur intention d'intégrer l'armée alors, qu'il y a quelques années, l'ensemble considérait le passage sous les drapeaux comme une corvée dont il fallait se soustraire. Ainsi, paradoxalement, la fin du service militaire a suscité curiosité et intérêt.

313 - Une bonne réceptivité.

En réalité, aujourd'hui, les quelques enseignements défense dispensés fonctionnent relativement bien. L'enseignant arrive à réexpliquer et à prouver aux élèves que le monde reste dangereux. Il leur laisse découvrir, par exemple, pourquoi la France est intervenue au Mali. Ils en arrivent à admettre qu'un instrument de défense est utile et que la veille l'est aussi.

32 - Les objectifs poursuivis.

1. Retravailler la construction identitaire ;
2. Réanimer le sentiment d'appartenance ;
3. Développer la citoyenneté française et ses valeurs ;
4. Faire émerger le patriotisme et le devoir de défense;
5. Réhabiliter le principe du « *creuset républicain* » et d'un « *don en temps pour la patrie* », d'une sorte d'impôt en temps avant la vie professionnelle.

Compte tenu de l'ensemble de ces aspects, la solution la plus appropriée serait de les faire émerger progressivement en les intégrant dans le cursus scolaire par le biais d'un nouveau « *parcours citoyen* ».

33 - Les préalables.

331 - L'exemplarité d'abord.

Proposition 1

Il faudrait commencer par donner l'exemple républicain au plus haut niveau pour qu'il ait du sens auprès de la jeunesse.

332 - Rien ne se fera sans volonté politique forte.

Ce qu'il faut souligner c'est que l'ensemble des solutions que nous allons proposer dans le cadre de l'Education nationale se heurtera frontalement à la pensée dominante qui s'y est enkystée depuis de très nombreuses années. En effet, la grande majorité des élites conceptrices des programmes et des orientations pédagogiques sont les héritiers des philosophes universalistes des

³⁷ - D'après un sondage IFOP, réalisé du 21 au 23 janvier 2015 auprès de 1051 personnes, 80% des Français sont favorables à un nouveau service national obligatoire de six mois, avec très peu de différences entre hommes (81%) et femmes (78%). 69% parmi les moins de 35 ans y sont favorables.

deux derniers siècles et de la pensée postmarxiste des années 1970. La volonté de lutter contre tous les déterminismes, qui sous-tend la pédagogie actuelle et l'enseignement de l'Histoire, relève de cette idéologie. Certains ont pu évoquer une véritable caste qui s'auto génère et exerce une sorte de dictature morale et philosophique au sein et aux contours de l'administration centrale.

Sur le point précis qui nous préoccupe, à savoir le renouveau du patriotisme nécessaire au développement de l'esprit de défense, rien ne pourra être modifiée sans se défaire de cette philosophie, sans imposer une nouvelle conception de la transmission des valeurs et par conséquent sans procéder à un renouvellement des élites en responsabilité.

Proposition 2

Une volonté politique forte pour imposer une nouvelle conception de la transmission des valeurs.

333 - Des apprentissages indispensables.

Lire, écrire, compter et connaître l'histoire de son pays ne sont pas des objectifs pédagogiques parmi d'autres. Ce sont des prérequis essentiels. Il est inacceptable que des élèves arrivent en seconde ou en première avec un vocabulaire maîtrisés à seulement quelques 500 mots. La parfaite maîtrise du français paraît indispensable.

Proposition 3

Se concentrer sur les apprentissages essentiels

Il est nécessaire de se réapproprier nos fondamentaux, de reconquérir le terrain de l'identité en repensant prioritairement enseignement de l'histoire et enseignement défense.

34 - Repenser l'enseignement défense, c'est aussi reconquérir le terrain de l'identité.

341 - Une tendance mémorielle à corriger.

Le concept de défense est généralement abordé, comme en Histoire, plus volontiers sous l'aspect mémoriel que sous l'angle militaire. Il faut y remédier mais l'avantage de la situation pour l'enseignant est que, n'étant pas encadré, il échappe au formatage idéologique actuel. A ce jour, il vaut donc mieux laisser les professeurs libres de leur enseignement sous peine d'encourir les travers d'une mémoire culpabilisante et démotivante.

342 - L'absence de support pédagogique et de volume horaire à compenser.

L'enseignement défense n'est donc pas formaté. Il existe bien des instructions officielles mais aucune préconisation méthodologique. D'autre part, à partir du moment où aucune³⁸ heure de cours n'est dédiée à des enseignements qui seraient utiles (le latin et le grec comme autres exemples), comment en dégager pour l'enseignement défense qui l'est également.

Il dépend donc de la volonté de chaque chef d'établissement et de la plus ou moins grande motivation des enseignants qui peuvent le dispenser de la façon qui leur semble la plus adaptée. Ainsi, aborder la gestion d'un territoire permet de développer les aspects protection et sécurité de la population ainsi que celui de la globalité de la défense.

343 - Se positionner sur la logique d'un « parcours citoyen ».

Compte tenu de la spécificité de la jeunesse d'aujourd'hui, ce n'est pas à 20 ans, à l'âge où de mauvais comportements et où un certain scepticisme sur la vie et les choix collectifs seraient acquis, qu'il faut s'y prendre mais, bien plus tôt, dès le collège. En d'autres termes, si la société veut que les jeunes s'inscrivent dans un programme construisant la citoyenneté et le sens de la responsabilité

³⁸ - Sauf en troisième pour l'enseignement défense.

individuelle et collective, il faut le faire démarrer tôt et être en mesure de les accompagner sur la durée car à 20 ans les déviances sont déjà acquises.

Autrefois, le jeune était préparé et la discipline devenait naturelle. Le service national s'inscrivait dans un parcours de citoyenneté qui commençait très tôt. Aujourd'hui il serait illusoire d'imaginer pouvoir rattraper les mauvaises habitudes d'un gamin de 20 ans qui vit une vie d'adulte parfois depuis cinq ans voire plus en proposant un service national, quelle qu'en soit la forme, obligatoire et trop tardif. Il faut donc agir en amont et tôt.

Dans cet esprit pourquoi ne pas envisager à l'école des « *semaines citoyennes* » consacrées exclusivement à la thématique « *citoyenneté* » recouvrant l'enseignement défense. L'éducation à la citoyenneté, au patriotisme et l'enseignement défense sont bien des priorités nationales. Consacrer par an un minimum de quatre à six jours uniquement dédiés à cet aspect semble indispensable. L'un des avantages serait que les jeunes auront beaucoup moins de difficulté à accepter l'idée d'un don en temps au service de la patrie à partir d'un âge à déterminer.

Ce parcours citoyen pourrait se faire par périodes de quelques jours consécutifs, voire une semaine par an, exclusivement dédiés à cet enseignement : l'esprit d'appartenance, la citoyenneté, le vivre ensemble, le principe de laïcité, les valeurs civiques, le patriotisme, le devoir de défense, et le devoir de mémoire. Ce parcours pourrait être pris soit sur le temps scolaire soit sur celui des vacances.

Une sorte de parcours citoyen existe aujourd'hui mais il a peu de sens pour les élèves : quel lien pourraient-il percevoir entre l'Education Civique, Juridique et Social (ECJS en lycée) dispensée en cours et la J.D.C.³⁹ ?

344 - Pour un « *parcours et un passeport citoyen* ».

Proposition 4

1. Pour un « *parcours citoyen* » parfaitement identifiable par les élèves :

Il faut donc matérialiser très clairement ce parcours sous la forme d'une semaine annuelle dédiée au devoir de défense et à la sécurité globale pour faire émerger citoyenneté et esprit de défense au sens singapourien du terme (économique, sociale, militaire, civile et psychologique) sachant que les menaces devront être officiellement identifiées.

Cette semaine pourrait dans un premier temps être développée en collège et en lycée sur un seul niveau (Quatrième et Première). Le concept du « rallye citoyen » actuel parait une bonne formule de départ pour le finaliser : faire évoluer les élèves dans des ateliers mais avec davantage de temps pour mieux sensibiliser et inciter à poser des questions.

Il faudrait également à l'appui quelques conférences de courte durée sur les grands enjeux contemporains. Il est aussi indispensable que des militaires soient présents au cours de cette semaine à travers des points-informations mais aussi avec des visites de régiments, bases navales ou aériennes et cela au moins une fois au cours du cursus scolaire. Cette semaine pourrait être accolée à la « découverte des métiers » de façon à permettre le lien avec la notion de défense économique et sociale.

2. Pour la délivrance d'un « *passeport citoyen* »

³⁹ - Journée Défense et Citoyenneté.

Ce « parcours citoyen » devrait être sanctionné par un examen à chaque fin de cycle (troisième et première). L'ensemble de la formation permettrait la délivrance d'un « passeport citoyen », idée qui fut émise par des membres de notre délégation il y a maintenant six ans. Reste que ce modèle pourrait également se concevoir dans une forme simplifiée à l'adresse des candidats à la nationalité française.

Des lignes budgétaires devraient être spécifiquement débloquées pour financer cette semaine et les sorties en unités (l'éducation nationale a de ce point de vue prouvé sa capacité à trouver les financements pour d'autres informations bien moins stratégiques).

Il faudra cependant admettre le prix d'une génération sacrifiée le temps que le dispositif, démarré avec les sixièmes, monte en puissance par palier.

Cela requiert enfin une implication politique forte car il s'agit fondamentalement d'un bouleversement qui remet en cause le principe de l'enfant acteur principal de sa construction.

Cette méthode implique que l'enseignement de l'Histoire retrouve toute sa place et sa cohérence en évitant toute focalisation sur certains aspects.

345 - Un « devoir d'Histoire ».

Aujourd'hui, l'enseignement de l'Histoire est très largement vu sous l'angle des sciences sociales. De surcroît, alors qu'il devrait se dispenser sans passion, il est au contraire orienté de plus en plus dans une logique mémorielle idéologique. Ainsi, l'économie coloniale ne peut pas être étudiée car l'esclavage et la colonisation, réunis sous l'unique aspect humain, truffés de culpabilités mémorielles, monopolisent les études. En revanche, alors que la diversité culturelle est présentée comme une chance pour notre pays, le peuple mélanésien n'est pas étudié.

Proposition 5

Une révision des programmes d'Histoire avec la mise en avant de l'histoire nationale, un impératif « devoir d'Histoire » :

1. Au collège :

a. « Dérouler l'histoire nationale de l'Antiquité à nos jours », un objectif premier :

Dans cet esprit pourquoi ne pas enseigner l'histoire des peuplades celtes (Vercingétorix versus César) et leur intégration à l'empire romain alors qu'aujourd'hui seule la civilisation gallo-romaine est évoquée ? Alors que les langues régionales connaissent un renouveau et que, notamment, la culture celtique concerne toute la façade atlantique, cette civilisation celte n'est plus étudiée depuis longtemps.

Toutefois, pour ne pas prendre une orientation trop franco-centrée, il serait souhaitable, en introduction, de faire un état des lieux rapide des civilisations existantes comme elles furent étudiées à l'époque à l'aide d'un support cartographique à deux échelles : une approche européenne élargie en y intégrant l'Afrique du Nord et le Proche-Orient et une approche mondiale.

b. Autre thématique importante du collège, la construction de l'État et de la nation française :

Cela concerne la civilisation gallo-romaine, les royaumes barbares, les mérovingiens, les carolingiens et bien sûr la dynastie capétienne. Car, prenons un exemple, aujourd'hui, l'étude du

Moyen Âge est en grande partie décontextualisée : l'Europe chrétienne est présentée dans ses grandes lignes mais la construction étatique n'est jamais étudiée (à l'exception du modèle féodal cependant très largement désincarné) ; la construction progressive de l'État n'est jamais étudiée. Philippe-Auguste, Louis IX, Louis XI, Sully, Richelieu, Colbert, et consorts sont oubliés.

*En résumé, les élèves devraient quitter le collège avec une connaissance précise de la construction de notre nation. De ce point de vue, il conviendrait de **séparer très clairement histoire et mémoire et d'éviter cette fâcheuse confusion des genres.***

Il paraît évident de ne pas refaire ce qui a été étudié au collège. C'est souvent le cas, sous couvert d'approfondissement qui n'est souvent que de façade, puisque les sujets n'ont pas le temps d'être creusés. Ainsi, expliquer les enjeux de la Guerre Froide à travers deux crises, Berlin et la guerre du Vietnam, pousse à une simplification à outrance bien insuffisante pour comprendre ne serait-ce que la politique américaine actuelle face à la Russie de Poutine ou encore l'ambition de revanche de la Chine.

Proposition 5 (suite)

1. Pour le lycée :

*Pour les trois années du lycée il vaudrait mieux **se concentrer sur le XIX^{ème} et le XX^{ème} siècle dans une perspective nationale, européenne et mondiale** (XIX^{ème} siècle, seconde mondialisation) et mettre l'accent sur la compréhension des enjeux de ce début de XXI^{ème} siècle en Terminale par des études thématiques en limitant l'espace temporel (de la fin de la guerre froide à nos jours mais en rappelant brièvement les mécanismes qui ont abouti à la situation présente), par des études régionales mêlant Histoire, Géographie, Géopolitique et Géostratégie et permettant une synthèse finale dressant les grandes lignes du monde actuel et des enjeux majeurs : énergie, alimentation, écologie, économie polarisée, ...*

Si l'Education nationale tient un rôle central dans la restauration de la citoyenneté et de l'esprit de défense cela implique qu'il nous faut y opérer cette révolution copernicienne ce qui n'est pas gagné compte tenu des orientations idéologiques et pédagogiques qui y sont ancrées depuis de très nombreuses années.

Aussi, seul un enseignement de l'Histoire restauré, relayé par un enseignement défense réadapté par le moyen d'une « semaine citoyenne » annuelle effective est de nature à réintroduire progressivement la notion du « *don en temps obligatoire pour la patrie* » quelque soit sa forme et à obtenir une large adhésion de la population.

Cela suppose évidemment une formation spécifique des enseignants à la défense.

35 - Pour une formation des enseignants à la défense.

L'enseignant qui sort de son CAPES, confronté à cet enseignement dans le cadre de l'ECJS, est perdu s'il ne s'y est pas intéressé auparavant à titre personnel.

En 2005, dans le Tarn, certains très peu nombreux tentaient l'enseignement défense avec très peu de moyens. Aujourd'hui, l'IHEDN est sollicité pour la mise en œuvre de ces formations. Il y a donc une certaine évolution puisque des chefs d'établissement en éprouvent le besoin. Sur Castres, cinq établissements proposent cet enseignement. Et ils ont des candidats élèves et professeurs. Mais cette soudaine accélération dans la motivation semble davantage tenir d'une stratégie de couverture à l'égard de l'administration centrale dont certains pressentent toute une série de textes et d'inspections que d'une profonde prise de conscience.

Cependant, beaucoup de professeurs d'histoire et géographie s'y intéressent et bien d'autres qu'il conviendrait de préparer sans délai à cette tâche. Il serait donc utile d'intégrer cet enseignement dans la formation initiale des professeurs. Toutefois, le Plan Académique de Formation (P.A.F.) a le défaut de se restreindre systématiquement depuis 20 ans, avec de moins en moins de formations et de moins en moins de possibilités de s'y inscrire par manque de place. Pourtant cela permettrait la remise à niveau des professeurs. Or ceux qui arrivent à y participer sur invitation sont ceux-là même qui, déjà convaincus, se sont souvent auto-formés. Une solution radicale s'impose.

Proposition 6

1. *Créer un véritable enseignement défense destiné à être évalué*
2. *Inscrire cet enseignement dans les programmes et former dans les établissements des enseignants référents, si possible dans plusieurs disciplines.*

En d'autres termes d'inscrire l'enseignement défense dans les programmes d'Histoire-Géographie et de donner la possibilité d'en faire un enseignement pluridisciplinaire notamment au collège dans le nouveau cadre fixé. Dans un premier temps il faudrait s'appuyer sur des enseignants formés aux enjeux de défense, qui disposeraient d'un capital d'heures sur leur emploi du temps leur permettant de se déplacer (sans heures supplémentaires se rajoutant à leur temps d'enseignement) pour assurer un enseignement défense auprès des élèves et pourquoi pas de leurs collègues. Il suffirait de les défrayer de leurs frais de déplacement.

Cela ne peut donc émerger que d'une véritable orientation politique, d'un engagement de la hiérarchie, et précisément de l'inspection pédagogique régionale aboutissant à l'identification de formateurs et la préparation d'un programme avec les formateurs.

Si la solution d'une semaine citoyenne proposée précédemment n'était pas retenue, on devrait alors respecter les principes suivants :

Proposition 7

1. *Il est indispensable, qu'au lycée l'enseignement défense sorte du cadre de l'ECJS.*
2. *Aux petits collèges dans lesquels il y a au mieux un professeur d'Histoire-Géographie titulaire, il lui faut prévoir une aide extérieure, par exemple un enseignant ou/et un intervenant capable de présenter les éléments principaux de la géopolitique et de la géostratégie contemporaine.*
3. *En Terminale il conviendrait de l'inclure dans le programme d'Histoire-Géographie avec une évaluation au Bac. Ce serait la meilleure solution pour pérenniser une formation aux problématiques de défense dans un monde devenu multipolaire où la guerre pour notre pays est multiforme : « post coloniale » (opération de maintien de l'ordre), technologique (dont la lutte sur la toile contre les cyberdjihadistes) et de multiples engagements, tels les escarmouches du XVIII^{ème} siècle, qui ne furent que le prélude d'une bataille décisive.*

351 - La pédagogie du service civique.

3511 - Les limites du service civique actuel.

Il concerne pour l'instant environ 30 000 contrats de volontariat de 6 à 12 mois signés par des jeunes (en 2014) dans le cadre d'un engagement citoyen⁴⁰. Toutefois moins d'un quart sont issus des quartiers difficiles, et ce ne sont pas ceux radicalisés ou désocialisés qui s'y portent volontaires. Ceux qui y postulent à défaut d'esprit de défense sont déjà sensibilisés aux valeurs civiques et que ce service ne leur apporte, entre autres gratifications, qu'une meilleure approche de la vie associative ou professionnelle. Ainsi, abstraction faite de son coût, le service civique, pris isolément de toutes mesures complémentaires durant la scolarité, devrait être obligatoire s'il prétend avoir du sens.

3512 - L'idée de don en temps pour la patrie.

L'idée de don en temps pour la patrie consistant en stages d'une quinzaine de jours pendant les vacances à partir de l'âge de 18 ans répond à plusieurs objectifs. Au-delà du service rendu à la nation, ce qui est recherché c'est de recréer de la mixité sociale et de développer l'esprit civique en sortant les jeunes de leur milieu, de leurs quartiers, de les faire vivre ensemble, de faire de la pédagogie sur le civisme, sur l'hygiène, de faire un bilan sanitaire...

Mais il faut surtout y mettre de la transcendance, une sorte de « *religion de la Patrie* ». Les États-Unis ont su le faire à travers divers symboles au point que les émigrés les rejoignent essentiellement pour la valeur de la nationalité, ce qu'elle représente et non pas pour toutes sortes d'avantages sociaux qui, là-bas, ne sont que la contrepartie d'un investissement personnel effectif.

Pourquoi 18 ans ? Parce qu'actuellement la moyenne d'âge à la fin du secondaire se situe à 18 ans et que depuis la réforme Chatel, même le cursus Bac Pro/BTS amène à un âge trop avancé.

Proposition 8

La meilleure solution consiste à prévoir un service national civique à partir de 18 ans, par période de 15 jours, pendant 3 ans à prendre sur les vacances dans un cadre militaire ou civil.

Le service militaire existe encore dans les départements et régions d'outre-mer. En 2014, 5 666 de nos compatriotes de 18 à 25 ans ont pu profiter du Service Militaire Adapté (S.M.A.) dans sept collectivités territoriales⁴¹. Formation professionnelle encadrée dans une structure militaire, discipline, hygiène de vie et respect sont au programme et c'est une véritable réussite. A la fin, 77 % d'entre eux réussissent à s'insérer professionnellement. Depuis 50 ans qu'elles existent, ces unités sont parfaitement intégrées dans le tissu local. Aujourd'hui, il est maintenu, en raison de sa bonne prise en charge de la jeunesse en difficulté.

Proposition 9

Étendre le succès du SMA au territoire métropolitain

36 - Communiquer.

Pourquoi l'État ne réussit-il pas avec la citoyenneté et l'esprit de défense ce qu'il a réussi sur le plan de la prévention routière avec une longue campagne de spots télévisés ? Celle-ci pourrait trouver son prolongement dans la presse. L'actualité dramatique que nous avons vécue en janvier ne nous pousse-t-elle pas à dans cette direction ? Toutefois pour atteindre les jeunes susceptibles d'être tentés par le jihad, il faut s'adapter à la communication et aux images choc utilisés par ses recruteurs en utilisant un style identique. Le site de recrutement l'Armée de Terre a su le faire en présentant une communication forte très bien réalisée qui intègre le besoin d'identification des jeunes à des héros.

⁴⁰ - Objectif : 150 000 en 2017.

⁴¹ - Guyane, Martinique, Guadeloupe, La Réunion, Polynésie française, Mayotte et Nouvelle-Calédonie.

Proposition 10

Prévoir une campagne médiatique et s'inspirer des solutions qui marchent

37 - Repenser la nationalité, corriger les pratiques, faire appliquer l'existant.

L'hétérogénéité, le communautarisme, les crispations sociétales et la xénophobie que nous connaissons en raison des problèmes posés par l'immigration excessive, ne sont pas de bon augure pour la « *cohésion nationale* » et la « *vision partagée du destin* ». Cela nous a conduit à la dérive d'adopter un autre point de vue sur notre passé, et à écrire puis à enseigner notre histoire d'une toute autre manière. Il est donc urgent de réagir.

Proposition 11

Il faut revenir sur les politiques d'immigration mondialistes et droit-de-l'hommistes. Elles sont mal ressenties par la grande majorité de la population, génèrent de l'ostracisme et des fractures sociétales. Il faut donc renoncer au « multiculturalisme à marche forcée ».

Proposition 12

Il faut repenser le code de la nationalité

Proposition 13

Il faut durcir les conditions d'octroi de la nationalité Française et augmenter les critères de connaissance de la langue française, des réglementations et du droit français avant de pouvoir prétendre à la nationalité.

Les immigrés s'orientent naturellement vers les pays où le système social leur est favorable. Auparavant, ils venaient prioritairement pour travailler. Aujourd'hui c'est d'abord pour les aides ce qui pèse lourdement sur nos comptes sociaux et provoque l'hostilité de l'autre partie de la population. La Cour des Comptes souligne qu'« *il y a des retraités qui ne meurent plus dans les pays étrangers* » en insistant, en particulier, sur le nombre excessif de retraités centenaires algériens. La pratique de fécondations in vitro proposées dans le cadre de l'Aide Médicale d'État (A.M.E.)⁴² est également une aberration.

Proposition 14

Il faut arrêter les « appels d'air », notamment les aides sociales aux étrangers proposées dès leur arrivée dans notre pays. Il faut donc arrêter le système d'aide médicale systématique aux étrangers.

Cette immigration n'est plus en phase avec une France fragilisée par une désindustrialisation avérée. Cette particularité de notre situation économique laisse entrevoir à la plupart des économistes un potentiel de croissance de l'ordre de 1% pendant les 15 ans qui viennent. Or, il faudrait une croissance supérieure à 1,5% pour que notre économie crée suffisamment d'emplois pour absorber les nouveaux arrivants dans la population active⁴³.

Proposition 15

Il convient de privilégier « l'immigration choisie », de contrôler et de sanctionner plus fermement les professionnels faisant appel aux travailleurs illégaux.

Proposition 16

Il faut instaurer le non-renouvellement automatique des titres de séjour.

⁴² - Aide Médicale d'État : évaluée à près de 700 millions d'euros par an.

⁴³ - Nous nous différencions de l'Allemagne qui dispose d'un taux de croissance supérieur mais qui est confrontée à un fort déficit de natalité.

La Cour des Comptes vient de souligner que seulement 1% des reconduites à la frontière sont effectives. Cette situation anormale envoie un signe clair à l'immigration : aucun risque en France.

Proposition 17

Les décisions de reconduite à la frontière doivent être effectivement appliquées.

Toutefois la grande part de l'immigration actuelle est issue du regroupement familial⁴⁴. Des immigrés viennent donc légalement dans notre pays.

Proposition 18

Il convient de remettre en question ce principe et pour le moins les conditions d'autorisation du regroupement familial.

Proposition 19

La polygamie est interdite dans notre pays. Il faut donc l'interdire à tous et précisément à ceux qui s'y réfèrent en invoquant leurs propres références culturelles ou au droit local de Mayotte.

Proposition 20

Il convient d'interdire et de sanctionner sévèrement toutes manœuvres permettant de contourner la loi (mariages blancs) et de multiplier les inscriptions au titre de parents isolés avec enfants visant le cumul de diverses allocations.

Il faut corriger notre système juridique qui permet à époux et concubin de vivre sous le même toit et de contourner notre réglementation.

Le législateur doit faire en sorte que les polygamies de fait ne soient plus tolérées.

Le statut de Mayotte est l'exemple flagrant d'un modèle en déliquescence.

Proposition 21

Il faut revoir le statut Mayotte.

Proposition 22

Il faut revenir sur le principe d'interdire toutes statistiques ethniques et confessionnelles⁴⁵. Vouloir éviter les débats est mal accepté. Cela entretient les phantasmes et participe à la désintégration progressive de la société. Là aussi il s'agit d'engager une révolution copernicienne.

Proposition 23

Il faut revenir sur le principe de discrimination positive.

38 - L'assimilation républicaine d'abord.

L'Islam pose un problème sur le plan de la citoyenneté Française dans la mesure où il revêt trois aspects indissociables : vocation de religion, volonté hégémonique et promotion d'un système politique basé sur la religion.

Proposition 24

Il convient de rétablir une fois pour toutes l'assimilation républicaine comme règle.

⁴⁴ - Il fut décidé sous le gouvernement Chirac du Président Giscard d'Estaing.

⁴⁵ - L'Angleterre et l'Allemagne les autorisent.

Les responsables politiques ont pensé à une époque qu'il était judicieux de faire venir des imams de l'étranger dans l'espoir de retrouver la paix sociale. Ce fut une erreur fondamentale car, outre la diffusion de comportements culturels étrangers à nos standards, c'était d'abord ramener une partie de la population à sa seule dimension religieuse.

Proposition 25

Il faut cesser d'avoir recours à des imams étrangers.

*
* *

Notre France s'est profondément modifiée sous les multiples effets de la globalisation et d'une idéologie dont la principale ambition a été (et reste) de modeler des esprits libérés de tous déterminismes, rompant volontairement les liens avec nos traditions et encourageant tous les processus pédagogiques qui peuvent y contribuer. Or, même si une partie de la jeunesse peut aspirer à de nouvelles priorités transversales, sans racines ni respect pour ce que nous fûmes, sans fierté nationale, nous évoluons progressivement en société hétérogène intellectuellement apatride, sans cohésion donc sans avenir. Dès lors, si cette évolution, également marquée par un dévoiement de la mémoire, devait se poursuivre, au-delà d'un improbable esprit de défense il faudra s'interroger sur ce qui nous resterait du muscle de résilience en cas de crise profonde. N'est-il pas temps que nos gouvernants réagissent ? « *À vouloir étouffer les révolutions pacifiques, on rend inévitables les révolutions violentes* »⁴⁶

Par ailleurs, si un corpus législatif est au service de tous les citoyens et s'il s'impose à tous, certains profitent de ses failles et des faiblesses de notre démocratie. Si nous acceptons des inégalités et des passe-droits dans l'application des règles et que nous renonçons à défendre leur légitimité, notre société risque de se dissoudre de l'intérieur. A minima, il conviendrait d'appliquer notre modèle dans son intégralité avec une application stricte de la loi. Car, lorsque tout un chacun trouve son intérêt particulier dans la tricherie, le ciment collectif nécessaire au vivre ensemble et par conséquent à l'émergence de tout ce qui pourrait contribuer à l'esprit de défense, est réduit à néant.

Aussi, les responsables publics et ceux de la société civile ont de fait, en permanence, un impérieux devoir d'exemplarité et d'exercice de responsabilités qui engage notre avenir.

⁴⁶ - John Fitzgerald Kennedy, extrait de l'Adresse au premier anniversaire de l'Alliance pour le Progrès le 13 mars 1962

Annexes.

Annexe 1 : **Interprétation des réponses aux questionnaires.**

Annexe 2 : **Composantes et schémas de l'esprit de défense.**

Annexe 3 : **Singapour et le « *Concept of Total Defence* ».**

Annexe 4 : **Analyse du baromètre externe de la défense 2013.**

Annexe 5 : **Supprimons l'histoire de France !**

Annexe 6 : **L'évolution des programmes d'histoire.**

Annexe 7 : **L'esprit de défense et « *l'enfant acteur majeur de sa construction* ».**

Annexe 1.

Interprétation des réponses aux questionnaires.

Deux questionnaires ont été réalisés dans deux établissements scolaires des villes d'Albi et de Castres portant sur l'évocation de l'esprit de défense.

I - BUT RECHERCHÉ.

Le but des questionnaires était triple :

1. S'assurer que l'approche de notre étude n'était pas trop « décalée », selon sa définition⁴⁷.
En effet, nous constituons un groupe assez âgé (déséquilibré, 25 hommes pour une femme) avec des repères hérités de nos parents qui ne se modifient pas avec l'évolution de la société, en tout cas pas forcément à la même vitesse ;
2. Apprécier les réponses de jeunes lycéens en les comparant à celles des générations plus âgées et vérifier l'existence éventuelle d'un décalage, d'une incompréhension voire d'un rejet ;
3. Faire volontairement un questionnaire court pour ne pas rebuter des lycéens toujours impatientes.

Malheureusement ou heureusement, l'ensemble des sondés a répondu après les événements de janvier 2015 :

- **Avantage:** les personnes étaient concernées et sensibilisées ;
- **Inconvénient:** certaines propositions ont connues l'unanimité toutes générations confondues, filles et garçons (dans les questions 4 et 6 en particulier, « les *membres de votre famille* » et le « *terrorisme* »).

II - VARIATIONS SUR LES QUESTIONNAIRES V1 ET V3.

1. le premier baptisé « **questionnaire version 1** » comportait 10 questions et a été soumis à une classe de terminale série S, composée de 17 personnes féminines et 15 masculines. Il a été soumis le lendemain des attentats de janvier 2015 ;
2. le second baptisé « **questionnaire version 3** » comportait 11 questions et a été soumis à un groupe dont les âges allait du plus jeune de 24 ans au plus vénérable de 77 ans.

Les deux questionnaires figurent ci-dessous. Les questions étaient très semblables mais les explications ci-dessous permettront d'en faire apparaître les différences :

Question 1 :

Questionnaire V1 : **Lorsque vous entendez l'expression « esprit de défense », celle-ci évoque une notion : (cocher la case retenue)**

- Comprise.
- Floue.
- Inconnue.

Questionnaire V3 : **Lorsque vous entendez l'expression « esprit de défense », celle-ci évoque une notion : (cocher la case retenue)**

⁴⁷ - L'esprit de défense est la manifestation d'une volonté collective, assise sur la cohésion de la Nation et une vision partagée de son destin.

- Comprise.
- Partiellement comprise.
- Non comprise.
- Inconnue.

Question 4 :

Questionnaire V1 : **Si vous étiez agressé(e) parce que vous êtes Français(e) par une organisation, un groupe de personnes, un individu et que vous estimiez inacceptable cette agression jusqu'à aller à vous défendre.**

Classer par ordre décroissant en importance les périmètres « sacrés » que vous entendez protéger (donner le chiffre 1 au domaine le plus important et 10 à celui que vous jugez le moins important). Vous n'êtes pas obligé de renseigner toutes les propositions mais au minimum 3 d'entre-elles.

Questionnaire V3 : **Vous faites l'objet d'une agression en tant que Français(e) par une organisation, un groupe de personnes, un individu, quel(s) domaine(s) initierai(en)t de votre part une réaction relevant de l'esprit de défense ?**

Classer par ordre décroissant en importance les domaines que vous entendez protéger (donner le chiffre 1 au domaine le plus important et 10 à celui que vous jugez le moins important). Vous n'êtes pas obligé de renseigner toutes les propositions mais au minimum 3 d'entre-elles.

Question 5 :

Questionnaire V1 : **Dans la question précédente y a-t-il des termes ou des groupes de mots qui n'évoquent pas, de votre point de vue, l'esprit de défense ?**

Si oui, les mentionner ci-dessous.

Questionnaire V3 : **Dans la question précédente y a-t-il des domaines qui n'évoquent pas, de votre point de vue, l'esprit de défense ?**

Si oui, les mentionner ci-dessous.

Question 9 :

Questionnaire V1 : **Au vu des 8 questions précédentes, diriez-vous que « d'esprit de défense » concerne : cocher la case retenue.**

Questionnaire V3 : **Diriez-vous que « l'esprit de défense » concerne en premier lieu : cocher la case retenue.**

Question 10 du questionnaire V3: elle n'apparaît que dans le questionnaire V3.

Question 10 du questionnaire V1 et la **question 11** du questionnaire V3 sont identiques.

Ce questionnaire est anonyme, toutefois il vous est demandé de préciser :

Votre sexe **(cocher la case retenue)** Masculin Féminin

Votre âge _____ ans

Votre profession ou activité (collégien, lycéen, etc...) _____

Votre situation familiale _____

1° - Lorsque vous entendez l'expression « esprit de défense », celle-ci évoque une notion : (cocher la case retenue)

Comprise

Floue

Inconnue

2° - La proposition suivante vous satisfait-elle pour définir les contours de « l'esprit de défense » ? « L'esprit de défense est la manifestation d'une volonté collective, assise sur la cohésion de la Nation et une vision partagée de son destin ». (Cocher la case retenue.)

J'adhère complètement à cette proposition

J'adhère partiellement à cette proposition

Je n'adhère pas à cette proposition

Je ne comprends pas le sens de cette proposition

(si vous avez coché la proposition "oui, j'adhère complètement à cette proposition", passez alors directement à la question 4°)

3° - Dans la proposition de l'esprit de défense avancée dans la question 2, quels sont les mots ou groupes de mots qui n'ont aucun sens pour vous. (Cocher le ou les cases retenues ou aucune).

Volonté collective

Cohésion de la Nation

Nation

Vision partagée

Destin

4° - Si vous étiez agressé(e) parce que vous êtes Français(e) par une organisation, un groupe de personnes, un individu et que vous estimiez inacceptable cette agression jusqu'à aller à vous défendre.

Classer par ordre décroissant en importance les périmètres « sacrés » que vous entendez protéger (donner le chiffre 1 au domaine le plus important et 10 à celui que vous jugez le moins important). Vous n'êtes pas obligé de renseigner toutes les propositions mais au minimum 3 d'entre-elles.

-l'entreprise dans laquelle vous travaillez	<input type="checkbox"/>	-les membres de votre famille	<input type="checkbox"/>
-ce qui vous appartient en propre	<input type="checkbox"/>	-la Patrie	<input type="checkbox"/>
-des Français menacés	<input type="checkbox"/>	-la langue française	<input type="checkbox"/>
-votre animal de compagnie	<input type="checkbox"/>	-la Nation	<input type="checkbox"/>
-votre mode de vie	<input type="checkbox"/>	-l'identité française	<input type="checkbox"/>

5° - Dans la question précédente y a-t-il des termes ou des groupes de mots qui n'évoquent pas, de votre point de vue, l'esprit de défense ? Si OUI, les mentionner ci-dessous.

6° - A votre avis, quels sont les acteurs qui mettront le mieux en œuvre l'esprit de défense ?

Vous pouvez sélectionner plusieurs choix (au minimum 3) et les classer par ordre d'importance décroissante (1 le plus important).

- Industriels	<input type="checkbox"/>	- Militaires	<input type="checkbox"/>
- Policiers	<input type="checkbox"/>	- Banquiers	<input type="checkbox"/>
- Médecins	<input type="checkbox"/>	- Douaniers	<input type="checkbox"/>
- Gendarmes	<input type="checkbox"/>	- Traders	<input type="checkbox"/>

- Diplomates
- Enseignants

- Artistes
- Scientifiques

7° - Auriez-vous d'autres acteurs à ajouter et qui ne figurent pas à la question 6 ?

Dans l'affirmative, veuillez les faire figurer ci-après.

- _____

- _____

8° - Sauriez-vous identifier les menaces qui pèsent sur la France ?

Vous pouvez sélectionner plusieurs choix (au minimum 3) et les classer par ordre d'importance décroissante (1 le plus important).

- Terrorisme
- Invasion étrangère
- Trafic de stupéfiant
- Prolifération nucléaire
- Economie mafieuse
- Dégradation du climat

- Immigration illégale
- Espionnage industriel
- Médias nationaux
- Médias étrangers
- Communautarisme
- Affrontement des religions

9° - Au vu des 8 questions précédentes, diriez-vous que « d'esprit de défense » concerne : *cocher la case retenue.*

- Les militaires (dont les Gendarmes)
- Les militaires et les policiers
- Les politiques
- Les diplomates
- Chacun d'entre nous

10° - Vous avez fini de remplir ce questionnaire. Quelle est votre impression finale ? *(Cocher la case retenue)*

- OUF ! enfin terminé
- Quel est le thème principal, je suis un peu perdu
- Je ne m'étais pas posé de questions sur ce sujet de cette manière
- Si j'ai un moment, j'approfondirai ce thème
- J'ai conscience de la problématique mais je ne vois pas ce que je pourrai faire

Formulez une impression personnelle si les précédentes ne vous conviennent pas :

Il n'y a pas de corrigé type, il s'agit uniquement d'une enquête d'opinion.

Merci beaucoup.

Questionnaire sur « l'esprit de défense » V3

Ce questionnaire est anonyme, toutefois il vous est demandé de préciser :

Votre sexe *(cocher la case retenue)*

Masculin

Féminin

Votre âge

_____ ans

Votre profession ou activité (collégien, lycéen, autre...)

Votre situation familiale

1° - Lorsque vous entendez l'expression « esprit de défense », celle-ci évoque une notion : *(cocher la case retenue)*

- Comprise
- Partiellement comprise
- Non comprise
- Inconnue

2° - La proposition suivante vous satisfait-elle pour définir les contours de « l'esprit de défense » ?
« L'esprit de défense est la manifestation d'une volonté collective, assise sur la cohésion de la Nation et une vision partagée de son destin ». (Cocher la case retenue.)

- | | |
|--|--------------------------|
| J'adhère complètement à cette proposition | <input type="checkbox"/> |
| J'adhère partiellement à cette proposition | <input type="checkbox"/> |
| Je n'adhère pas à cette proposition | <input type="checkbox"/> |
| Je ne comprends pas le sens de cette proposition | <input type="checkbox"/> |

(si vous avez coché la proposition "j'adhère complètement à cette proposition", passez alors directement à la question 4°)

3° - Dans la proposition de l'esprit de défense avancée dans la question 2, quels sont les mots ou groupes de mots qui n'ont aucun sens pour vous. (Cocher le ou les cases retenues ou aucune).

- | | |
|-----------------------|--------------------------|
| Volonté collective | <input type="checkbox"/> |
| Cohésion de la Nation | <input type="checkbox"/> |
| Nation | <input type="checkbox"/> |
| Vision partagée | <input type="checkbox"/> |
| Destin | <input type="checkbox"/> |

4° - Vous faites l'objet d'une agression en tant que Français(e) par une organisation, un groupe de personnes, un individu, quel(s) domaine(s) initierai(en)t de votre part une réaction relevant de l'esprit de défense ?

Classer par ordre décroissant en importance les domaines que vous entendez protéger (donner le chiffre 1 au domaine le plus important et 10 à celui que vous jugez le moins important). Vous n'êtes pas obligé de renseigner toutes les propositions mais au minimum 3 d'entre-elles.

- | | | | |
|---|--------------------------|-------------------------------|--------------------------|
| -l'entreprise dans laquelle vous travaillez | <input type="checkbox"/> | -les membres de votre famille | <input type="checkbox"/> |
| -ce qui vous appartient en propre | <input type="checkbox"/> | -la Patrie | <input type="checkbox"/> |
| -des Français menacés | <input type="checkbox"/> | -la langue française | <input type="checkbox"/> |
| -votre animal de compagnie | <input type="checkbox"/> | -la Nation | <input type="checkbox"/> |
| -votre mode de vie | <input type="checkbox"/> | -l'identité française | <input type="checkbox"/> |

5° - Dans la question précédente y a-t-il des domaines qui n'évoquent pas, de votre point de vue, l'esprit de défense ? Si OUI, les mentionner ci-dessous.

6° - A votre avis, quels sont les acteurs qui personnalisent le mieux l'esprit de défense ?

Vous pouvez sélectionner plusieurs choix (au minimum 3) et les classer par ordre d'importance décroissante (1 le plus important).

- | | | | |
|---------------|--------------------------|-----------------|--------------------------|
| - Industriels | <input type="checkbox"/> | - Militaires | <input type="checkbox"/> |
| - Policiers | <input type="checkbox"/> | - Banquiers | <input type="checkbox"/> |
| - Médecins | <input type="checkbox"/> | - Douaniers | <input type="checkbox"/> |
| - Gendarmes | <input type="checkbox"/> | - Traders | <input type="checkbox"/> |
| - Diplomates | <input type="checkbox"/> | - Artistes | <input type="checkbox"/> |
| - Enseignants | <input type="checkbox"/> | - Scientifiques | <input type="checkbox"/> |

7° - Auriez-vous d'autres acteurs à ajouter et qui ne figurent pas à la question 6 ?

Dans l'affirmative, veuillez les faire figurer ci-après.

- | | |
|---------|---------|
| - _____ | - _____ |
| - _____ | - _____ |

8° - Sauriez-vous identifier les menaces qui pèsent sur la France ?

Vous pouvez sélectionner plusieurs choix (au minimum 3) et les classer par ordre d'importance décroissante (1 le plus important).

- | | | | |
|---------------------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|
| - Terrorisme | <input type="checkbox"/> | - Immigration illégale | <input type="checkbox"/> |
| - Invasion par un pays étranger | <input type="checkbox"/> | - Espionnage industriel | <input type="checkbox"/> |
| - Trafic de stupéfiants | <input type="checkbox"/> | - Médias nationaux | <input type="checkbox"/> |
| - Prolifération nucléaire | <input type="checkbox"/> | - Médias étrangers | <input type="checkbox"/> |

- Economie mafieuse
- Dégradation du climat

- Communautarisme
- Affrontement des religions

9° - Diriez-vous que « l'esprit de défense » concerne en premier lieu : **cocher la case retenue.**

- Les militaires (dont les Gendarmes)
- Les militaires et les policiers
- Les politiques
- Les diplomates
- Chacun d'entre nous

10° - Au vu des 9 questions précédentes, la notion « d'esprit de défense » représente pour vous plutôt : **cocher la case retenue.**

- Une réaction à une menace, une agression
- Une posture psychologique
- Un état d'esprit moderne
- Une attitude citoyenne
- Un réflexe face à la mondialisation
- Rien de tout cela

11° - Vous avez fini de remplir ce questionnaire. Quelle est votre impression finale ? **(Cocher la case retenue)**

- OUF ! enfin terminé
- Quel est le thème principal, je suis un peu perdu
- Je ne m'étais pas posé de questions sur ce sujet de cette manière
- Si j'ai un moment, j'approfondirai ce thème
- J'ai conscience de la problématique mais je ne vois pas ce que je pourrai faire

Formulez une impression personnelle si les précédentes ne vous conviennent pas :

Il n'y a pas de corrigé type, il s'agit uniquement d'une enquête d'opinion.

Merci beaucoup.

III - MÉTHODOLOGIE D'EXPLOITATION ANALYTIQUE DES QUESTIONNAIRES.

- Les sondés avaient des explications ne demandant aucun complément d'information pour répondre à chaque question ;
- Les choix multiples se faisaient par ordre décroissant, du plus important au moins important. Le choix placé en 1 a reçu la lettre A, en 2 la lettre B et ainsi de suite ;
- Pour identifier le choix qui retenait le plus l'attention des sondés, il a été procédé à un classement en deux temps :
 - en premier lieu il a été procédé au total des propositions pour chaque choix ;
 - ensuite le compte du nombre de A, B et C (surlignés en bleu dans les questionnaires) figurant dans chacun d'entre eux (pourquoi seulement 3 lettres parce que la réponse pour une question à choix multiple imposait au minimum 3 choix) ;
 - en cas d'égalité il a été affecté chacune des lettres de son coefficient numérique et procédé à la somme. Le choix dont le total était le plus faible, était classé en tête.
- Les personnes féminines ont été séparées des masculines pour chacun des questionnaires ;
- Toutefois, 3 tranches d'âge ont été déterminées pour le questionnaire V3 (<25, <50 et >50 ans) ;
- une exploitation analytique pour chaque questionnaire a été opérée et la synthèse des réponses des deux questionnaires a été réalisée sur un document en les plaçant en vis-à-vis, dans le but de comparer les réponses de la jeune génération avec celles des générations plus âgées.

IV - INTERPRÉTATION DES OBSERVATIONS.

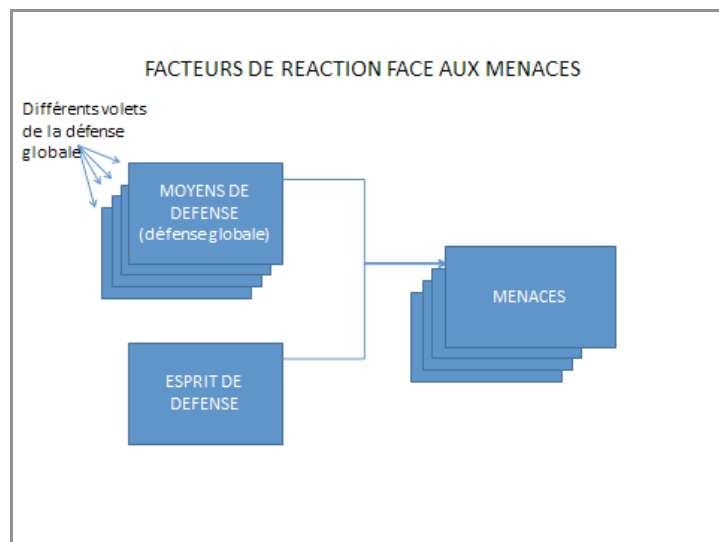
- Il y a convergence de vues entre la jeune génération et celles plus âgées. Ouf ! dirait-on.

- La question 1 soulève davantage d'interrogation chez les filles de la classe de terminale.
- En revanche la question 2, choix 1 « *j'adhère complètement à cette proposition* » recueille 30 avis sur un panel de 50 sondés.
- La question 4 reçoit un accueil unanime pour le choix « *les membres de ma famille* », toutes générations confondues (46 avis sur 50 sondés).
- De même la question 6 rassemble 42 avis.
- La question 7 soulève des interrogations. Il y a uniquement 4 personnes qui ont évoqués les Politiques, alors qu'ils avaient été volontairement omis dans les choix proposés. (Dès lors qu'un avis personnel est demandé en complément d'une question précédente, les propositions sont rares).
- La question 8 reçoit 47 avis pour la menace terroriste (un peu normal en raison du contexte) suivi de l'affrontement des religions avec 40 avis, et cela toutes générations confondues.
- La question 9 devrait susciter un certain optimisme car le choix « *chacun d'entre nous* » recueille 40 avis.
- La question 10 du questionnaire V3 ne permet pas de tirer des conclusions, l'échantillon sondé de 18 personnes étant trop réduit.
- Question 11 du questionnaire V3 et question 10 du questionnaire V1 souligne une bonne volonté de la part des sondés à l'exception de 2 personnes (dans le panel de 18) qui avaient hâte de finir cet exercice.

Il convient donc de ne pas tirer de conclusions trop fines mais **ce qui est réconfortant, c'est que notre approche n'est pas trop décalée et que la jeune génération semble être concernée.**

Annexe 2.

Composantes et schémas de l'esprit de défense.

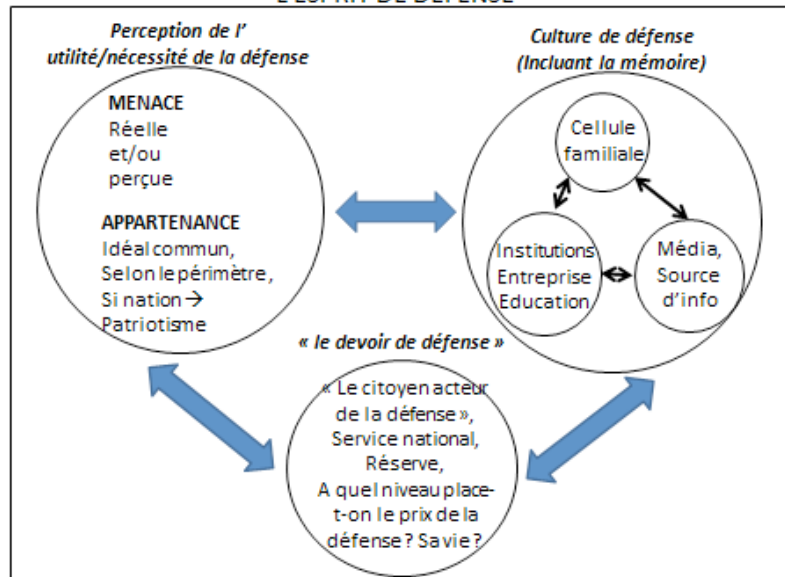


3 sphères interagissant sur l'esprit de défense peuvent être identifiées :

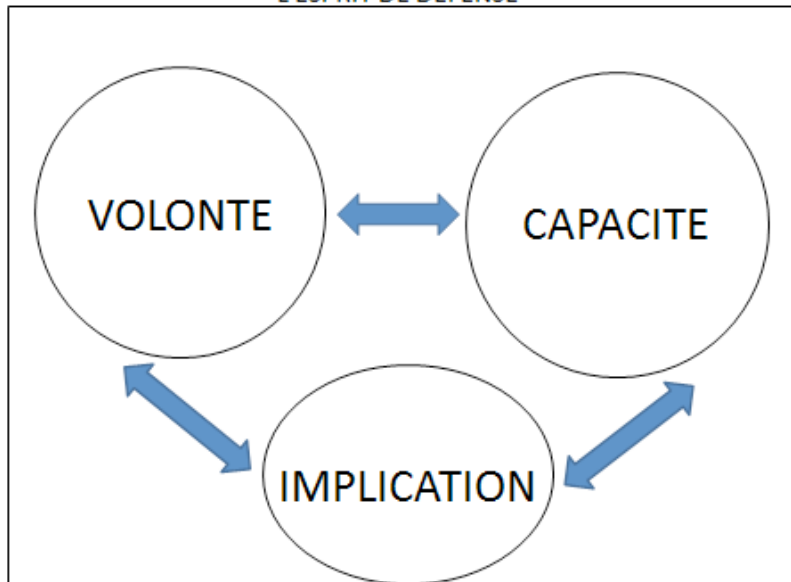
- La nécessité et l'utilité de la défense qui agit sur la **volonté** (et le périmètre) à se défendre,
- La culture de défense qui conditionne la **capacité** à se défendre (il ne s'agit pas des moyens matériels bien sûr, encore que comprendre l'intérêt du budget de la défense peut être utile),
- Et le devoir de défense qui exprime notre **implication** à nous défendre.

Ces trois sphères sont interdépendantes. Si une seule manque il ne peut y avoir véritablement d'esprit de défense.

L'ESPRIT DE DEFENSE



L'ESPRIT DE DEFENSE



À défaut d'esprit de défense, une certaine « *culture de défense* » devrait permettre aux citoyens de mieux saisir les problématiques de défense globale, de même qu'elle pourrait générer vocations et volontariats. Pour autant, si la perception de la menace est globalement présente, « *le sentiment d'appartenance* » s'est délité faute d'« *un idéal commun qui nous dépasse* ». Il est donc important d'attirer l'attention sur les conséquences de l'amointrissement du sentiment d'appartenance et du déclin du « *devoir de défense* ».

À l'origine cet idéal commun fut religieux puis la nation pris le relai. Aujourd'hui, avec la mondialisation, nous ne semblons pas disposés à mourir pour les marchés, du moins consciemment ou volontairement.

Toutefois, les notions de nation et de patrie ne sont pas dépassées. Nous avons eu tort de laisser se dévaloriser le patriotisme car le communautarisme et la montée des extrémismes (politiques et religieux) ne sont que le résultat de quêtes d'idéaux venus combler un vide que nous n'avons pas voulu ou su combler avec ce qui préexistait. « *Idéal commun* » et « *patriotisme* » ne doivent plus être abandonnés aux seuls extrêmes. Il faut retrouver le chemin de la citoyenneté.

Annexe 3.

Singapour et le « *Concept of Total Defence* ».

Parmi les nations de l'Asie du Sud-est, la République de Singapour est quelque peu atypique. Dépourvue de ressources naturelles le dynamisme de la cité-État repose sur la position stratégique de l'île et la fonction commerciale qui lui fut confiée dès le XIX^{ème} siècle par les Britanniques. La société singapourienne est multiethnique et multiconfessionnelle ce qui, de l'aveu même de ses dirigeants, est une « *source importante de vulnérabilité pas seulement à une attaque militaire, mais aussi par l'exploitation de nos faiblesses économiques, sociales, politiques ou psychologiques par ceux qui voudraient nous blesser* »⁴⁸. Pour pouvoir relever de manière satisfaisante ces différents défis le gouvernement de Singapour a mis en place en 1984 une doctrine stratégique, le « *Concept of Total Defence* », dans laquelle la défense du pays ne relève pas seulement des forces armées mais de l'ensemble de la population civile. Dans le cadre d'une « *défense totale* » la population est organisée pour faire face à tout événement, militaire et non-militaire, pouvant mettre en péril la nation singapourienne. S'appuyant sur des exemples européens⁴⁹ et israéliens, le « *Concept of Total Defence* » repose sur cinq piliers essentiels : psychologique, social, économique, civil et militaire.

**TOTAL
DEFENCE**

**Protecting The Singaporean Way Of
Life**

MILITARY DEFENCE	CIVIL DEFENCE	ECONOMIC DEFENCE	SOCIAL DEFENCE	PSYCHOLOGICAL DEFENCE
-----------------------------	--------------------------	-----------------------------	---------------------------	----------------------------------

⁴⁸ - Extrait du livret d'information publié par le ministère de la défense singapourien.

http://www.mindef.gov.sg/content/imindef/mindef_websites/topics/totaldefence/about_td/5_Pillars/_jcr_content/imindefPars/0012/file.res/TD_Booklet_30Dec2008.pdf

⁴⁹ - Suisse, Suède et Autriche essentiellement.

Singaporeans keeping Singapore secure	Taking care of your family friends and people around you in times of crisis	Working and saving to achieve a better life for everyone	Living in harmony looking out for one another	Being Singaporean and proud of it

La défense psychologique fait référence à une obligation d'engagement de chaque citoyen pour son pays reposant sur la confiance en la capacité du pays à se donner un futur radieux. Il s'agit de donner à chaque Singapourien de la fierté, de la passion et un sens aigu du patriotisme. L'idée est de développer un élan collectif destiné à souder les individus dans la défense de leurs droits, de protéger leurs biens (matériels et immatériels), de rechercher les moyens de conserver la paix, le progrès et la prospérité. « *Une défense psychologique forte apparaît comme indispensable à la sauvegarde de l'indépendance (du pays) et guide désormais notre propre destiné* ». Chaque Singapourien a ainsi un rôle à jouer individuellement et collectivement dans la construction d'une nation forte, sécurisée, cohérente, préparée et capable de faire face à n'importe quelle crise⁵⁰. Le sentiment d'appartenance à la nation singapourienne est renforcé par l'omniprésence de l'État qui permet à chaque citoyen d'y recourir facilement dès qu'un problème apparaît. Ainsi les *X-files* ou *dossiers X* est le nom donné aux problèmes rencontrés par les citoyens et qui ne peuvent être résolus immédiatement car ne rentrant pas dans un cadre réglementaire défini ou relevant de la compétence de plusieurs services. L'utilisateur dépose un message sur un site internet unique, quelle que soit la nature du problème, sans avoir à se préoccuper de la recherche d'un interlocuteur. Ce sont les services administratifs qui se chargent de trouver une solution et d'enclencher une procédure législative si nécessaire. Les problèmes soumis vont des problèmes de pollutions, de rénovation d'immeubles ou encore ... de nuisances causées par les oiseaux.

La Défense sociale repose sur le vœu que les Singapouriens, quel que soit leur race ou leur religion, puissent vivre et travailler ensemble en toute harmonie. Pour construire une défense sociale solide il est impératif d'assurer une tolérance ethnique et religieuse fondée sur le respect, l'égalité des chances. Il est aussi nécessaire que tout citoyen ayant des prédispositions dans un domaine particulier utile à la population, soit animé d'une conscience sociale l'enjoignant de faire profiter la communauté et le pays de son talent. Ceci inclus d'apporter de l'aide et de l'intérêt envers les plus défavorisés et de participer à des travaux volontaires. Depuis l'indépendance les autorités de Singapour ont mis en place une politique sociale destinée à permettre aux habitants d'avoir accès au logement. Tout en planifiant le type et le lieu d'emploi d'une proportion croissante de la population, l'État a étroitement organisé la répartition des espaces d'habitations. En 1960 est créé le « *Housing and Development Board* » (HDB) qui est encore aujourd'hui l'agence nationale la plus importante de l'État. Elle est destinée à mener une politique de développement de l'habitat notamment par la création de villes nouvelles⁵¹. La politique de logement encourage les particuliers à devenir propriétaire de leurs habitations en permettant l'achat des appartements précédemment loués. En 2008, 92,5 % des singapouriens sont propriétaires. La composition multi-ethnique de la société singapourienne très tôt a été perçue comme pouvant engendrer une ghettoïsation de la communauté malaise musulmane. S'il existe à Singapour trois anciens quartiers « *ethniques* »⁵² ce sont aujourd'hui des quartiers touristiques qui ont fait l'objet d'une rénovation complète avec un souci de conservation du bâti ancien. Les plans d'aménagement urbain visent à encourager la mixité raciale et à encadrer la population. Ainsi les autorités veillent à éviter les regroupements ethniques.

⁵⁰ - www.mindef.gov.sg/imindef/mindef_websites/topics/totaldefence/about_td.html

⁵¹ - Au fil des reconversions territoriales de la cité-État, ce sont des centaines de temples taoïstes, bouddhistes, hindouistes, des mosquées et des églises qui ont été soit détruites, soit démontées et reconstruites. Le HDB a accompagné, avec d'autres agences gouvernementales, la redistribution des fonctions industrielles, résidentielles et récréatives en favorisant des transferts de population.

⁵² - Les quartiers chinois, malais et surtout indien qui sont devenus des hauts lieux touristiques.

Les populations malaises qui ont été les plus réticentes à se loger dans des tours d'habitation, elles ont été systématiquement dispersées au milieu des ethnies chinoise et indienne.

La défense économique est une prérogative du gouvernement qui se doit de planifier une organisation permettant à l'économie singapourienne de survivre à une guerre ou à des menaces de guerre. L'objectif est de permettre aux entreprises singapouriennes de pouvoir poursuivre leurs activités pendant les crises, même après que les hommes et les services aient été mobilisés. La défense économique repose également sur un secteur économique capable de répondre aux demandes de la défense civile et militaire. La mise en place d'une industrie de défense capable d'entretenir mais aussi de concevoir et fabriquer les matériels nécessaires a permis de répondre à cette problématique. Au niveau individuel, la défense économique demande de chacun un investissement important, une « *cultivation of a good working attitude* » et une constante mise à niveau des compétences. L'administration donne l'exemple par l'excellence de ces services aux usagers depuis la mise en place du « *zero in process* » principe par lequel la réglementation s'adapte en permanence aux enjeux économiques. C'est une condition jugée essentielle pour maintenir la Cité-État dans la compétition mondiale. De plus l'État agit comme un véritable entrepreneur industriel, commercial et bancaire. En 1974 est créée, en partenariat avec des institutions financières et des entreprises industrielles la « *Temasek holdings* ». Cette société d'Etat possède des participations souvent majoritaires dans des entreprises privées. Ces entreprises sont initialement contrôlées par l'État, quand il ne les a pas créées lui-même avant d'être privatisées. L'État s'assure ainsi l'existence et souvent le contrôle, d'entreprises dans des secteurs jugés stratégiques (transport aérien et maritime, infrastructures portuaires, banques, assurances, armements, ...).

La Défense civile doit pourvoir à la sécurité et aux besoins élémentaires de la population en cas de crise « *pour que la vie puisse se poursuivre aussi normalement que possible* ». Cela nécessite, avec l'aide des services de la « *Singapore Civil Defence Force* » (SCDF), d'entraîner la population civile à l'évacuation, au secourisme de première urgence et au contrôle des dommages. L'idée est de rendre familière à toute la population les procédures de survie et de protection mais aussi une population capable de fournir une aide complémentaire dans des domaines aussi critiques que la collecte de sang, la distribution d'eau ou de nourriture. Cette assurance qu'une aide immédiate sera apportée aux proches en cas de besoin doit fortifier « *le moral des citoyens-soldats qui s'entraînent ou lutte sur la ligne de front* ». Des exercices réguliers maintiennent la SCDF à un haut niveau de compétence, cette force est projetable à l'extérieur comme l'a prouvé son déploiement lors du tsunami en Indonésie.

La Défense militaire a pour mission de donner aux forces armées singapouriennes la capacité de repousser une agression. La responsabilité de la défense du territoire est entre les mains des militaires de carrière et des hommes effectuant leur service militaire mais aussi dans celles de l'industrie d'armement qui doit être en capacité de fournir les armes et munitions dont l'armée a besoin. Les forces armées singapouriennes doivent être en capacité d'agir avec efficacité pour emporter la décision. Les forces armées se doivent de « *maintenir un haut degré opérationnel pour répondre à toutes menaces conventionnelles ou non-conventionnelles portant atteinte à la sécurité de Singapour* »⁵³. Les différentes armes doivent travailler ensemble et se fondre dans une même volonté de défense du pays sans « *querelle de chapelles* ». La cité-État a opté pour l'adoption d'une posture défensive au plan stratégique mais qui est offensive sur le plan tactique. Le territoire est exigu, mais étant très largement urbanisé, il favorise la défense. En effet toutes les armées craignent de s'engager dans des combats de rue où chaque maison doit être sécurisée. De plus les axes de pénétration parfaitement balisés ne laissent que peu de champ à la manœuvre qui est l'un des éléments essentiels de la tactique. Accepter le combat en milieu urbain c'est, pour l'assaillant, s'exposer à des pertes importantes mais aussi subir la réprobation de l'opinion publique face aux destructions et aux inévitables pertes civiles⁵⁴. Cependant la possession de nouvelles capacités et ce particulièrement au niveau des forces navales et aériennes, peut permettre aux forces armées

⁵³ - http://www.singaporebudget.gov.sg/expenditure_overview/index.html consulté le 9 août 2009.

singapouriennes de frapper tout adversaire avant qu'il n'atteigne la cité-État. Tim Huxley, de l'IISS, estime que la doctrine singapourienne qui est défensive au plan politique, a évolué vers une posture préemptive⁵⁵. Un certain nombre d'éléments confirment cette vision préemptive de la politique de défense de la cité-État. L'envoi de troupes en Afghanistan est présenté comme une nécessité pour la sécurité de l'île, ce pays et les zones tribales à la frontière avec le Pakistan pouvant servir de centre de formation pour les groupes terroristes agissant en Asie du Sud-est. Dans un même ordre d'idée, la possibilité accordée par l'Indonésie aux forces armées singapouriennes de pouvoir poursuivre les pirates dans ses eaux territoriales est un autre exemple de préemption. Chaque année le 15 février le « *Total Defence Day* », journée nationale qui rappelle la chute de la « *forteresse* » Singapour en 1942 sous les coups de l'armée japonaise, est l'occasion de rappeler à l'ensemble des citoyens la mission qui incombe à chacun d'eux dans la défense du pays.

Le concept of Total Defence fait l'objet d'une « promotion » tout au long du cursus scolaire, préparant ainsi le futur citoyen à ses devoirs en tant qu'appelé, puis réserviste mais de manière plus générale en tant qu'homme qui se doit à la protection de sa cité ne serait-ce que par son assiduité à la tâche. Dans un document publié par le ministère de l'éducation, les instructions données aux enseignants précisent que « *Pupils must know our common history, our vulnerabilities and constraints. They must develop a sense of shared identity and destiny, the instinct to defend Singapore's national interests, and the resolve and confidence to stand together as one people, to overcome threats and challenges*⁵⁶ ». L'éducation se doit de former un futur citoyen intégré à une communauté pluriethnique, un véritable challenge au moment de l'indépendance de l'île en 1965. En effet, de très longue date la population chinoise de l'île a été partagée entre une éducation dans des écoles secondaires de langue chinoise ou dans celles de langue anglaise. La pression est forte sur le gouvernement pour rendre obligatoire l'éducation en langue chinoise. La querelle linguistique a des connotations politiques⁵⁷. L'enjeu est de taille pour le gouvernement. S'il cède sur le recours exclusif à la langue chinoise, les communautés malaise et tamoule, autres constituantes de la population de l'île, exigeront un traitement identique. Pour le gouvernement singapourien il est indispensable d'éviter un clivage communautaire qui serait source de désordres sociaux importants⁵⁸. Malgré l'agitation fomentée par les communistes et quelques émeutes à caractère racial, le gouvernement de Singapour parvient à imposer une politique linguistique originale. La langue nationale est le Malais mais trois autres langues ont un statut officiel : le Chinois, le Tamoul et l'Anglais. L'Anglais sert de langue véhiculaire entre les différentes communautés. En 1959, au terme de son mandat David Marshall a réussi à imposer une politique linguistique originale que d'aucun considère comme la marque de fabrique de l'identité singapourienne : la mise en place et la sauvegarde d'une société pluriethnique harmonieuse.

La démocratie comme objectif ultime : une utopie occidentale

Les représentants singapouriens (mais aussi malaysiens) dénoncent toujours avec véhémence l'idée occidentale selon laquelle la croissance économique favorise la démocratisation des forces

⁵⁴ - Tanguy STRUYE de SWIELANDE (Dir.), *Les interventions militaires en zones urbaines : paradigmes, stratégies et enjeux*, Editions Bruylant, Bruxelles, 2008, 330 pages

⁵⁵ - Tim HUXLEY, *Defending the Lion City: The Armed Forces of Singapore*, St Leonards NWS, Allen and Unwin, 2000, 335 pages. Une distinction se doit d'être faite entre les attaques préemptives et préventives. Une attaque préemptive est menée contre un adversaire qui est sur le point de frapper. Une attaque préventive est fondée uniquement sur la possibilité que l'ennemi lance une offensive sous peu. Dans ce cas l'attaque préemptive peut être considérée comme un moyen de « légitime défense » qui est défini dans l'article 51 de la Charte des Nations Unies.

⁵⁶ - http://www3.moe.edu.sg/corporate/mission_statement.htm#vision consulté le 31 juillet 2009.

⁵⁷ - Les partisans du Chinois sont proches de la mouvance communiste qui est très active dans les milieux syndicaux et de l'éducation.

⁵⁸ - Au cœur même du PAP se livre ce combat linguistique. Les partisans de Lee Kuan Yee, qui ont bénéficié d'une éducation en langue anglaise, s'opposent à la mouvance communiste, dont les tenants sont issus d'écoles de langue chinoise.

politiques. Les dirigeants des deux pays se retrouvent sur l'idée que les valeurs asiatiques ont contribué aux bons résultats économiques constatés depuis trente ans. Ils justifient ainsi le maintien des pratiques autoritaires non seulement pour consolider les acquis mais surtout pour éviter une faillite synonyme de disparition du pays. En Asie orientale, « *l'État doit avant tout défendre la croissance ce qui impose son investissement dans les circuits économiques et sa relative indifférence à la démocratisation de la vie politique jugée comme un objectif secondaire* »⁵⁹. Les valeurs asiatiques se distinguent des valeurs occidentales par leurs racines philosophiques et historiques particulières. Des histoires nationales différentes ont forgé des sociétés dans lesquelles l'acceptation de la hiérarchie, le sens de la communauté, la primauté du groupe sur l'individu sont des comportements valorisés. La culture politique est ancrée dans des histoires nationales différentes mais dont les référents ne préparent pas aux règles démocratiques. C'est parce que les sociétés ne remettent pas en cause le *statu quo* que les gouvernements ont les mains libres pour s'occuper du développement. Dès lors comment les sociétés d'Asie pourraient-elles connaître des évolutions identiques à celles observées dans les sociétés occidentales ? Comme l'a affirmé le premier ministre Vietnamien Phan Van Khai en octobre 1993 au cours d'un discours devant l'Assemblée générale des Nations Unies :

« Fixer des principes imposés dans les domaines des droits de l'homme et de la démocratie comme conditions aux relations entre États constitue tout simplement un exemple d'inégalité et de manque de démocratie dans les relations internationales ».

L'affirmation par Singapour (et la Malaysia) d'un discours sur les valeurs asiatiques peut être interprété comme un véritable mouvement de défense préemptif de systèmes politiques se sachant critiqués à l'extérieur et contestés à l'intérieur.

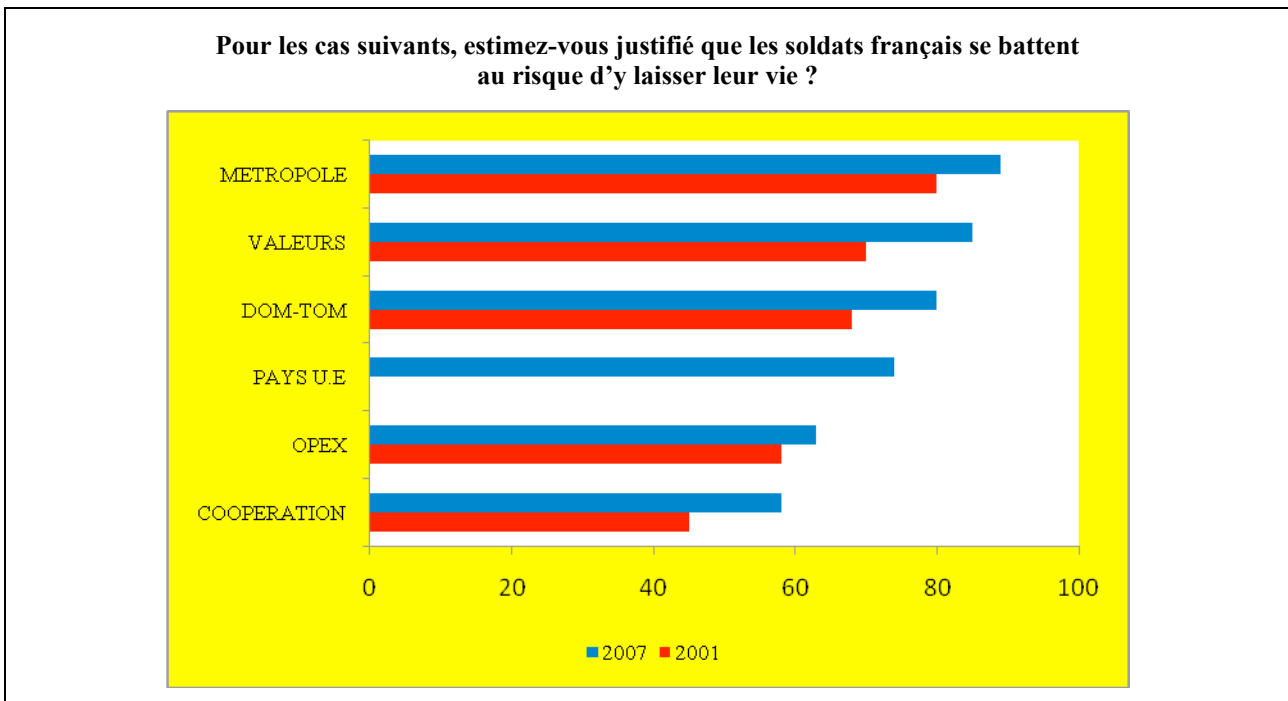
⁵⁹ - Sophie BOISSEAU du ROCHER, *L'Asie du Sud-Est prise au piège*, page 119.

Annexe 4.

Analyse du baromètre externe de la défense 2013.

Avant la suspension du Service National, 2 à 3% de la population masculine (environ 6 garçons sur 10), hors période de guerre, passaient sous les drapeaux et pouvaient être sensibilisés à l'esprit de défense. Aujourd'hui le chiffre est bien plus faible.

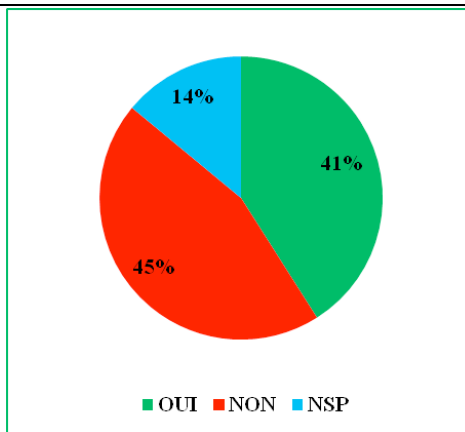
Mais, les éléments du baromètre de la défense auxquels nous nous sommes référés font apparaître une opinion générale croissante favorable à la défense (figures 1, 2 et 3 - Source DICOd)⁶⁰.



Source DICOd.

Lorsque l'on pense à la politique de défense de la France, avez-vous le sentiment que la sécurité de la France sera bien assurée dans les dix années à venir ?

⁶⁰ - Délégation à l'Information et à la Communication de la Défense.

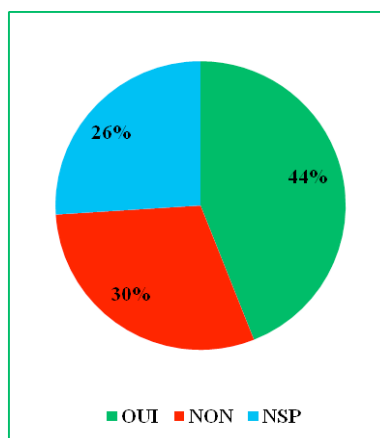


« OUI » : Cadres : 62 % - Hommes : 54 % - Prof intérimaires : 50 % - Bonne opinion des armées : 48 %
50 ans et plus : 45 %.

« NON » : Mauvaise opinion des armées : 77 % - Inscrits à Pôle Emploi : 57 % - 15 à 24 ans : 55 % - Femmes : 53 %.

Source DICOd.

Pensez-vous que la situation internationale justifie une réduction progressive de nos dépenses militaires ou qu'elle rende nécessaire un effort supplémentaire de la France ?



« OUI » : Elle rend nécessaire un effort supplémentaire de la France (Rappel 2012: 37%)
65 ans et plus : 62 % - Retraité: 59 % - Pas du tout antimilitariste : 58% - Zone nord : 53 % - Zone Paris : 52 %
Sympathisants de droite : 53 % - Hommes : 52 %

« NON » : Elle justifie une réduction progressive de nos dépenses militaires (Rappel 2012 : 31%)
Antimilitariste : 56 % - 15/17 ans : 44 % - Antimilitariste : 56 % - 15/17 ans : 44 % - Antimilitariste: 56 %
15/17 ans : 44 % - Zone est : 39% - Zone sud-est : 39 % 35/49 : 39 %

« NSP » : Inscrits à Pôle Emploi : 50 % - 18/34 : 39 % - Aucun diplôme : 38 % - Femmes : 36 %

Source DICOd.

Ainsi la grande majorité de la population aurait une bonne image de l'armée, résultat inespéré quand nous nous souvenons du niveau atteint lors des dernières années de conscription. Rappelons que l'antimilitarisme fut bien réel dans les années 70, puis, qu'au début des années 90, la disparition de notre principale menace fut largement évoquée par nos responsables politiques à telle enseigne que le Mitterrand et Laurent Fabius annoncèrent que nous allions « enfin récolter les dividendes de la paix ». Ce fut alors le début du désarmement des armées mais également celui d'un désarmement intellectuel généralisé⁶¹.

Toutefois, l'esprit de défense se caractérise par le fait de se sentir concerné et par le sentiment d'une part de responsabilité en matière de défense allant jusqu'à une sorte d'engagement personnel, ce qui va bien au-delà d'une simple opinion favorable à la défense. Aussi, malgré une progression

⁶¹ - « Compte tenu des différents paramètres (inflation, exclusion du budget de la gendarmerie et des pensions, différence entre budget alloué et réellement attribué, etc.), on peut estimer qu'en poursuivant jusqu'à aujourd'hui l'effort de 1989 de 3,7 % du PIB pour la Défense, les armées auraient bénéficié d'environ 200 milliards d'euros en plus sur vingt ans et le budget actuel se situerait actuellement aux alentours de 72 milliards d'euros (soit le 3^{ème} du monde et pratiquement le double du budget actuel). » La Voie de l'Épée, Michel Goya, 6 septembre 2011.

flatteuse de l'opinion, notre sentiment est que, paradoxalement, le déclin de l'esprit de défense est en train de se réaliser. Les résultats qui apparaissent (fig.1, 2 et 3) sont en effet à relativiser car ils indiquent, de façon sous-jacente, davantage la déconnection d'une population qui est certes favorable à son armée mais qui ne se sent ni actrice ni directement concernée par la défense. En effet, depuis que le service national a été suspendu, les Français considèrent qu'il est normal que la défense soit dévolue à des professionnels et qu'en conséquence cela les dédouane de toute participation, de tout engagement.

Remarquons par ailleurs que 30% persistent à penser qu'il convient de réduire les budgets de défense et que 25%, soit le quart de la population, n'a aucun avis donc ne paraît pas particulièrement concerné. Il faut se rappeler que, dans d'autres sondages, plus de 50% des Français persistent dans l'idée que la défense représente anormalement le premier budget de la nation alors qu'il est à peine supérieur à la moitié de celui de l'enseignement scolaire. Le seul élément permettant de nuancer notre observation reste, qu'en une année, 7% de plus sont favorables à l'augmentation du budget de la défense.

Annexe 5

Supprimons l'histoire de France !

Par Pierre Beylau, *journaliste, conseiller de la direction du Point.*

Le Point – 06 juin 2015

Mondialisation oblige, jetons aux oubliettes notre histoire, note héritage judéo-chrétien : grâce au Conseil supérieur des programmes, ce projet est en bonne voie.

« Il ne s'agit pas de faire réciter aux jeunes le roman national le doigt sur la couture du pantalon. » Ainsi parla Michel Lussault, président d'une instance, le Conseil Supérieur des Programmes (C.S.P.), qui, depuis des décennies et sauf exception, s'applique avec une rigueur et une constance dignes d'éloges à décérébrer des générations de petits Français.

Plus de roman national, donc. Balayés les grands mythes fondateurs dans lesquels se scelle la conscience d'une communauté de destin, se forge le sentiment national. Vive l'histoire sociologique hors sol, sans personnages, sans dates. Vive les « cadres généraux » et les « approches thématiques larges ». Une histoire asséchée, sans âme, expurgée de ses racines judéo-chrétiennes. Avec juste une pincée de repentance sur l'esclavage ou la colonisation, pardon le colonialisme, vocable marxiste passé dans la vulgate politico-médiatique.

Finis Vercingétorix jetant ses armes aux pieds de César. Exit Clovis et le vase de Soissons, Henri IV et la poule au pot, Louis XIV et l'infante d'Espagne convolant à Saint-Jean-de-Luz. Dans les insondables poubelles de l'histoire, le serment du jeu de paume, Napoléon au pont d'Arcole, Clemenceau dans les tranchées de 14. Oubliée la France des cathédrales et de Saint-Louis mort en croisade.

Seule la Seconde Guerre mondiale va, pour l'instant, échapper au massacre, si l'on peut dire.

Heureusement, il y a les jeux vidéo...

Pour être certain du résultat, on expulse aussi progressivement le latin et le grec des programmes. Il n'y aura bientôt plus que les jeux vidéo pour évoquer Léonidas et la bataille des Thermopyles, Thémistocle à Salamine, les guerres puniques et les éléphants d'Hannibal. Mais sans l'exhortation de Caton l'ancien « *delenda Carthago* » (il faut détruire Carthage).

L'entreprise ne date pas d'hier, mais nous assistons aujourd'hui à une accélération du processus. Il ne faut pas, nous dit-on, traumatiser les enfants d'immigrés. Pourtant, jadis, les petits

Polonais, Italiens, Portugais, Espagnols arrivés en France apprenaient consciencieusement que leurs ancêtres étaient des Gaulois, ce qui n'était pas vrai mais ne semblait pas les traumatiser particulièrement. Pour s'intéresser à l'histoire universelle, il faut d'abord connaître celle de son pays. Et le pays des descendants d'immigrés, c'est d'abord la France.

Derrière tout ce jargon de pédagogues se cache une conception plus large et désincarnée : la nation française et l'Europe ne seraient, au fond, qu'une idée, un concept évanescant et non une réalité géographique pétrie par une histoire charnelle riche et tourmentée. Péguy, reviens vite, ils sont devenus fous !

Annexe 6.

L'évolution des programmes d'histoire.

Programmes d'histoire : la descente aux enfers de la déconstruction.

Par Gabriel Privat, professeur d'histoire 20 mai 2015.

Les réformes des programmes d'histoire au collège se suivent et se ressemblent, accélérant la déconstruction, selon la logique des thèmes, idéologiquement sélectionnés. Professeur d'histoire, l'auteur explique comment, « en France, c'est une vieille mode que d'utiliser l'histoire à des fins politiques ».

Dès leur annonce, les projets de nouveaux programmes d'histoire et de géographie au collège n'ont pas cessé de susciter la polémique dans l'opposition conservatrice et libérale, mais également à gauche.

On accuse le ministre de l'Éducation nationale de vouloir brader l'histoire, de détruire la chronologie, de préparer une génération d'incultes privés d'identité nationale, de minorer les hauts faits du passé de la France pour mettre en avant les « heures sombres » prétextes à l'auto-flagellation. Enfin, on l'accuse d'abîmer la jeunesse par pure idéologie. Le ministre dénonce l'exagération et présente le retour de la chronologie dans une histoire jadis enseignée sous des angles excessivement thématiques au détriment de la logique des époques. Qu'en est-il vraiment ?

Les programmes d'histoire en vigueur.

Pour y voir plus clair, observons déjà les programmes du collège en vigueur entre la rentrée 1997 et 2010, puis ceux qui prirent le relais de 2010 à aujourd'hui et enfin le projet qui pourrait bien être mis en place pour la rentrée 2016. En somme, tâchons de voir à quelle sauce furent mangés les collégiens nés entre 1986 et 2005 pour ceux qui arrivent, soit deux générations d'élèves.

Choisissons les programmes de deux classes témoins, la 5^{ème} et la 4^{ème}, puisque c'est contre eux que les polémiques actuelles sont les plus violentes, la naissance de l'islam et la chrétienté médiévales étant étudiées en 5^{ème}, les Lumières et la traite négrière en 4^{ème}.

1997 : encore un minimum de chronologie.

En 1997, les programmes validés par Alain Juppé, François Bayrou et Jacques Chirac, prévoyaient en 5^{ème} une étude de l'empire byzantin, de la naissance de l'islam et de l'empire

carolingien en Europe, afin d'offrir un panel complet du monde méditerranéen et européen du VII^{ème} au IX^{ème} siècle. Les Mérovingiens étaient déjà les grands oubliés puisque non vus en 6^{ème}.

L'élève et son professeur opéraient ensuite un bond de quatre siècles pour se retrouver dans l'Europe chrétienne du XIII^{ème} siècle. Ainsi, la fin des carolingiens, la naissance du Saint-Empire romain germanique, la naissance de l'État capétien étaient presque oubliés. Ce thème, sous le titre de l'Europe chrétienne, se concentrait sur le rôle social et culturel de l'Église et les cadres politiques et sociaux de l'Europe, c'est-à-dire la féodalité. Le chapitre portait sur les campagnes, avec en plus l'étude de quelques villes en pleine croissance comme Bruges ou Venise, le tout saupoudré d'une petite croisade et d'un zeste de guerre de Cent ans.

S'appesantissant sur la période, deux heures étaient prévues pour résumer la constitution de l'État et l'accroissement du royaume de France du X^{ème} au XV^{ème} siècle, après avoir passé sept heures sur les cadres sociaux. En effet, Mesdames, Messieurs, vous ne le saviez pas, mais *le Bulletin officiel* prévoit non seulement les sujets à étudier, mais aussi la manière dont ils doivent l'être et le volume horaire qu'il convient de leur attribuer. Le ministre a beau jeu, ensuite, de parler de liberté pédagogique...

Mais ne boudons pas notre plaisir, pour l'heure, un minimum de chronologie était respecté.

Enfin, nous arrivions à l'humanisme et la Renaissance.

Pour ce seul XVI^{ème} siècle, le programme prévoyait autant d'heures que pour l'intégralité du Moyen-Âge, L'humanisme, la Renaissance artistique, les réformes religieuses, les grandes découvertes et la construction de l'État en France au XVI^{ème} siècle y passaient en un grand fourre-tout encyclopédique sans véritable fil rouge chronologique et au risque de la répétition et du ressassement.

Le programme s'achevait ainsi. En classe de 4^{ème}, neuf heures étaient consacrées aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, dressant d'abord un tableau général de l'Europe avant de se consacrer à la naissance puis à la remise en cause de l'absolutisme en France, entendez par-là les règnes des Bourbons d'Henri IV à Louis XVI.

Les vingt-cinq ans de la Révolution et de l'Empire tenaient dans le même volume horaire, sous la forme d'un récit des événements et de leurs motivations politiques et sociales.

Enfin, le double de temps servait à traiter le reste du XIX^{ème} siècle jusqu'à 1914 en quatre chapitres thématiques, la Révolution industrielle, la naissance des nouvelles nations en Europe, la conquête coloniale et l'histoire politique française de 1814 à 1914.

Malgré quelques failles, il fallait bien reconnaître, dans les textes officiels, une certaine continuité au programme scolaire, avec finalement peu de trous, malgré un choix très idéologique dans les volumes horaires par chapitres.

2010 : les royautés africaines.

En quoi les programmes de 2010, validés par MM. Sarkozy, Fillon et Chatel changeaient-ils les choses ?

Les Byzantins disparaissaient pour passer en fin de classe 6^{ème}, laissant l'ouverture de la 5^{ème} aux origines de l'islam. L'Empire carolingien et la naissance des Capétiens disparaissaient purement et simplement, au même titre que les Mérovingiens jadis. Dans une étonnante démesure, le Moyen-Âge du XII^{ème} au XV^{ème} siècle aurait le droit désormais à quatre chapitres thématiques,

sans fil chronologique, sur la seigneurie féodale, la naissance de l'État, la chrétienté médiévale et l'expansion de l'Occident, c'est-à-dire au choix une route commerciale ou une croisade...

Sans transition et en ayant à peine effleuré la guerre de Cent ans, l'élève passait avec même volume horaire que dans le précédent programme aux Grandes Découvertes du XVI^{ème} siècle, à l'humanisme, aux artistes de la Renaissance et aux réformes religieuses.

Enfin, après un intermède de quatre heures sur les royautes africaines au XIV^{ème} siècle (oui, vous avez bien lu), le programme se terminait par un volume équivalent de quatre heures sur la naissance de l'absolutisme, autrement dit les règnes d'Henri IV, Louis XIII et Louis XIV... En classe de 4^{ème}, curieusement, à l'approche de temps plus idéologiques, la chronologie retrouvait théoriquement ses droits, avec un long thème en quatre chapitres sur l'Europe des Lumières, la place de l'Europe dans le monde au XVIII^{ème} siècle, la traite négrière et enfin le règne de Louis XVI et les difficultés de la monarchie absolue.

On remarquera l'absence notable de Louis XV qui ne régna, il est vrai, que 59 ans... Le programme consacré au XIX^{ème} siècle demeurait, en apparence, relativement inchangé.

2015 : la déconstruction s'aggrave.

Que se prépare-t-il aujourd'hui ? Ici, tout doit s'écrire au conditionnel, car ces programmes ne sont pas définitifs et pourront bien mourir avant de voir le jour ou être profondément modifiés. L'année de 5^{ème} débutera obligatoirement par une étude sur les origines de l'islam, puis le professeur devra choisir entre une étude sur les empires byzantins et carolingiens ou sur les routes commerciales et les échanges culturels à la même époque. On imagine bien que la majorité des professeurs sauteront sur l'occasion pour traiter des Carolingiens et de Byzance, mais il se trouvera toujours quelques rêveurs pour leurs préférer les échanges culturels.

Puis viendront les thèmes médiévaux ; il s'agira de traiter obligatoirement la construction du royaume de France du X^{ème} au XV^{ème} siècle, et au choix, soit la chrétienté médiévale essentiellement vue dans le contexte rural de la même époque, soit l'essor des villes.

Enfin, pour les XV^{ème} et XVII^{ème} siècles, il faudra traiter obligatoirement de l'émergence de l'absolutisme en France, et au choix, soit du monde en 1500, soit de l'humanisme et des réformes religieuses.

On le voit, Najat Vallaud-Belkacem n'a pas menti... totalement. C'est bien le retour de la chronologie qui est promis pour l'année de 5^{ème}. En outre, la liberté laissée dans le choix des thèmes permettra à un professeur consciencieux de bien traiter, par exemple, de la chrétienté médiévale, en l'insérant dans le fil chronologique de l'État capétien. Enfin, une sottise comme l'étude hors sol des royautes africaines disparaîtra.

Mais l'on verra, dans un instant, qu'il est difficile, pour un professeur, aujourd'hui, d'être consciencieux...

En classe de 4^{ème}, le premier thème portera sur l'Europe et le monde aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles avec deux thèmes obligatoires, les empires coloniaux, les échanges commerciaux et la traite négrière d'une part, la Révolution et l'Empire d'autre part. La Révolution américaine étant un thème au choix, ainsi que l'Europe des Lumières. Ce choix a outré les Français. Ils oublient que leur incurie les a conduits à accepter silencieusement la loi Taubira de 2001 rendant obligatoire l'étude de la traite négrière dans les programmes scolaires... La force des mauvais se nourrit souvent de l'inaction des bons, disait Edmund Burke...

Le deuxième thème, très thématique, porte sur deux chapitres obligatoires, l'industrialisation en Europe au XIX^{ème} siècle, et les conquêtes coloniales à la même époque. Enfin, le dernier thème de l'année contient également deux chapitres obligatoires, avec l'affirmation de la République entre 1880 et 1914, puis la Première Guerre mondiale. Ainsi, toute l'histoire politique de la France est exclue de 1815 à 1880. Sans doute était-elle trop gênante.

On est frappé, ici, par le décalage qui existe entre le programme de 5^{ème} où le continuum chronologique semble avoir été rétabli, et celui de 4^{ème} où la déconstruction thématique et idéologique s'est encore aggravée. Comme si le déséquilibre entre les deux programmes était le fruit d'un marchandage de cuisine.

La lettre de la loi et l'application de la loi

En vérité, peu importaient et peu importeront les programmes officiels. Ce qui compte véritablement est la manière dont ils sont enseignés. Ici, les choix destructeurs sont éloquentes.

D'une part, la pédagogie actuellement en vogue rend les programmes inapplicables. Quelle est-elle ? Il s'agit, pour le professeur, de s'effacer autant que possible, pour faire surgir le savoir des élèves eux-mêmes. Ce sont eux qui s'instruisent, par l'étude des documents portant sur des cas particuliers. De l'étude de ces cas spécifiques doit sortir la compréhension du cas général. Ici, toutes les initiatives permettant aux élèves de découvrir par eux-mêmes la connaissance sont encouragées et le professeur est là pour assurer une bonne mise en activité.

En réalité, l'enseignant jongle entre les cours magistraux et ces fameux cours où l'élève, en groupe, comprend de lui-même. Lorsqu'approche la fin de l'année, le magistral reprend ses droits, notamment sur les classes charnières de la 3^{ème} et de la terminale. Là, finit de rire, il faut obtenir le sésame pour passer à l'étape suivante. Mais pour les autres classes, le pédagogisme est roi.

En conséquence, le professeur perd un temps précieux et une énergie folle pour faire avancer les élèves par eux-mêmes, avec des résumés de cours les plus succincts possibles. Il arrive ce qui doit arriver, les programmes ne sont jamais terminés et les derniers chapitres de l'année sont toujours ignorés. Comprenez que dans les programmes actuels, Louis XIV en fin de 5^{ème} passe à la trappe, tout comme la vie politique française de 1814 à 1914 en fin de 4^{ème}. En effet, autre contrainte, le programme, au collège, doit être traité dans l'ordre...

Une logique purement thématique.

Une autre réalité capitale est la manière dont les manuels scolaires, premiers auxiliaires du professeur, sont conçus. Le texte est réduit au minimum, la part belle est donnée à de larges illustrations ou des cartes très schématiques et toujours sommaires. Quant au traitement des sujets, on réduira au minimum les guerres dans le règne de Louis XIV, tout comme on oubliera les guerres italiennes des Valois durant la Renaissance, sans lesquelles on ne peut pourtant pas comprendre la dispersion des arts italiens en France au XVI^{ème} siècle, tout comme on minimisera les guerres de Napoléon, etc.

Ne parlons pas des programmes de 3^{ème} que nous ne traitons pas ici, en notant toutefois que pour la Seconde Guerre mondiale, par exemple, les pages consacrées à la Shoah sont aussi nombreuses que celles consacrées aux opérations diplomatiques et militaires...

Pour parler des anciens programmes, certains manuels réussissaient cette prouesse de ne pas mentionner le nom même de Louis XV dans le chapitre sur les Lumières, et tous faisaient commencer le règne de Louis XVI en 1788, comme aujourd'hui d'ailleurs. Louis XIII est aussi le

grand oublié. Enfin, quel collégien de la fin des années 1990 se souvient avoir étudié les Carolingiens en classe de 5^{ème} ?

En somme, **une chronologie de façade dans le *Bulletin officiel* se traduit en vérité par une logique purement thématique, où la déconstruction est reine, où les effets d'échelles donnent une place disproportionnée à des événements très limités dans le temps**, comme l'Affaire Dreyfus en fin de 4^{ème}, au détriment de périodes majeures, comme le Second empire, traité presque à part égale dans les manuels.

En ce sens, lorsque certains hommes politiques issus du Front national, de l'UMP ou de l'UDI jouent les Cassandre en promettant que demain les petits Français seront déracinés et ignoreront tout de leur histoire nationale, ils mentent. Le travail est déjà accompli, et les jeunes adultes d'aujourd'hui sont aussi ignares que leurs cadets.

L'histoire en France, une vieille querelle de partis.

Les programmes semblent le fruit d'une idéologie qui vise à chercher uniquement l'explication immédiate du fonctionnement du monde contemporain, en somme dans une optique utilitariste, immédiatement utilisable comme repère culturel sur le marché du travail.

À cela s'ajoute une forte dose d'auto justification du régime politique actuel qui explique que le monde depuis 1945 soit vu sans interruption chronologique en classe de 3^{ème}, en 1^{ère} et en terminale, condamnant les autres périodes à des études beaucoup plus superficielles et souvent parsemées de trous, de sorte que l'élève ne se concentre que sur des instants jugés fondateurs pour le monde actuel, comme l'humanisme de la Renaissance ou la Révolution française.

Tout ce qui est jugé inutile, comme la romanisation de la Gaule, les Mérovingiens et les Carolingiens qui sont évacués en un rien de temps. Tout ce qui pourrait être dérangeant, comme la Restauration, le Second Empire, la vie politique entre les deux guerres mondiales, passe quasiment à la trappe.

Le parti intellectuel impose ses vues. C'est en France une vieille mode que d'utiliser l'histoire à des fins politiques.

Le champ de bataille du parti intellectuel.

On considère, en général, que les premiers vrais historiens français modernes ayant utilisé des documents fiables en vue de rechercher la vérité des faits historiques sans s'embarrasser de légendes et de mythologie furent les juristes monarchistes du XVI^{ème} siècle. Vinrent ensuite les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur au XVIII^{ème} siècle, avant d'arriver aux grandes écoles historiennes issues de l'École normale supérieure ou de l'École des chartes et de la Sorbonne, à partir du XIX^{ème} siècle.

Ces juristes du XVI^{ème} siècle cherchaient dans l'histoire la justification du pouvoir royal, tandis qu'au XVIII^{ème} siècle, deux thèses majeures s'opposèrent, nourrissant les revendications politiques à la veille de la révolution.

Le comte de Boulainvilliers (1658-1722) se penchant sur les origines de la France, concluait à un profond antagonisme de races, considérant que les envahisseurs germains, dont l'aristocratie était issue, avaient conquis et dominé les peuples gallo-romains au VI^{ème} siècle et fondé là le régime féodal. C'était la thèse germaniste.

Son contradicteur, l'abbé Dubos (1670-1742), se fit le défenseur d'une thèse romaniste niant l'importance des invasions germaniques et tout antagonisme de race entre les peuples de la Gaule. C'était la thèse romaniste.

La thèse de Boulainvilliers se retourna contre lui, puisque c'est au nom d'une revanche multiséculaire contre l'envahisseur franc que bien des révolutionnaires firent tomber les têtes en 1793...

La révolution passée, les historiens romantiques et libéraux des années 1830, relisant toute l'histoire du pays au prisme de 1789 et voyant dans la monarchie de Juillet l'accomplissement de tout le cheminement politique français, reprirent ces vieilles lunes à leur compte et firent des envahisseurs germains les initiateurs des libertés françaises et de l'esprit démocratique.

Vint la guerre de 1870 contre les États allemands, et toute une école historique s'opposa à eux, renouvelant les études romanistes et minimisant le rôle des Germains dans la naissance de la nation française. D'abord transpartisane, la querelle se répartit selon un nouvel agencement, où les libéraux républicains étaient plus volontiers germanistes et les contre révolutionnaires monarchistes romanistes...

La querelle s'apaisa sur une voie médiane assez proche du romanisme mais dans une forme atténuée rétablissant le rôle germanique dans la naissance de la France, mais l'utilisation politique de l'histoire demeura, notamment autour de la question de la Révolution française, celle des origines étant en partie réglée.

Il n'est pas besoin de faire ici l'historique des écoles qui s'affrontèrent sur cette question, entre républicains et royalistes, marxistes et libéraux, tordant les archives dans le sens désiré, avec toujours la même sincérité, le même aveuglement.

Notre situation actuelle n'est pas très différente. La question révolutionnaire n'est pas réglée, celle des origines pas tout à fait non plus, malgré le silence qui la recouvre, et les problèmes liés à la décolonisation sont tout à fait brûlants.

Mais outre le fait que ces combats dénaturent l'histoire et travestissent souvent les faits, l'école n'est certainement pas l'endroit pour les exprimer. Hélas, notre État est dirigé par des hommes à la tête politicienne...

S'en sortir par le haut en criant « vive l'Histoire » !

Il n'y a pour nous, finalement, qu'une seule solution, pour s'en tirer par le haut. Il ne s'agit pas de considérer l'histoire comme le roman national, ou comme le rétablissement d'une vérité forcément antinationale. Il ne s'agit pas, en somme, de considérer l'histoire avec nos lunettes actuelles pour la justification de temps qui nous sont contemporains.

Notre seul échappatoire est de rendre à l'histoire ses lettres de noblesse en la considérant pour elle-même comme une science rendant possible la connaissance de l'homme. Car, en la définissant *a minima*, qu'est-ce d'autre que l'étude de la vie humaine passée sous tous ses aspects ? L'histoire nous montre comment nos ancêtres ont pensé, senti, vécu.

C'est une science humaine, et son rôle social ne doit pas être cherché ailleurs que dans la connaissance de nous-mêmes comme être sociaux, politiques, individuels, matériels, psychologiques et spirituels. L'histoire, en somme, parle de l'homme, de tout l'homme, englobant donc tous les régimes et toutes les idées sans préférence, parce qu'elle est un récit continu.

C'est pourquoi, tout comme notre vie forme un ensemble dont on ne peut rien retrancher, au risque de ne rien comprendre, quitte à résumer à l'excès certaines étapes de nos existences pour les mentionner sans ennuyer notre interlocuteur ; l'histoire ne doit pas supporter de trou chronologique, même si le survol est léger, car elle retrace le récit d'une vie, celle de l'Humanité. C'est une humanité particulière, celle de la France, ou de l'Europe, à laquelle on fixe un début, celui de nos sources archéologiques, écrites au-delà desquelles il est impossible de savoir quoi que ce soit, mais c'est une vie tout de même, qui n'a subi aucune rupture biologique jusqu'aujourd'hui.

L'histoire au collège gagnerait à retrouver ce fil conducteur chronologique ininterrompu, afin que leur patrimoine moral et biologique ait du sens pour les élèves, normalement les premiers servis, lorsque l'école joue son rôle véritable.

Annexe 7.

L'esprit de défense et « l'enfant acteur majeur de sa construction ».

Si l'esprit de défense est au moins pour partie le résultat d'un processus d'intériorisation impliquant une transmission culturelle verticale où le lien intergénérationnel est fondamental – l'ancien devenant la mémoire vivante du jeune qui reçoit ainsi des éléments l'invitant à se percevoir lui-même comme membre d'une communauté qui le dépasse non seulement en tant qu'être individuel mais aussi dans sa temporalité ordinaire - on peut alors se questionner sur la validité d'un système éducatif où, de façon croissante, est défendue la thèse d'un « *enfant acteur majeur de sa construction* ».

Cette évolution marquante des pédagogies actuelles pourrait fort bien accompagner le processus insidieux et graduel (donc difficilement perceptible) d'atomisation de la société avec comme corollaire le modelage de citoyens à l'esprit de défense ramené à son expression la plus élémentaire, à savoir la défense de ses intérêts particuliers.

L'affaiblissement de la notion d'héritage (devenue pédagogiquement sinon incorrecte du moins suspecte car perçue comme étant liberticide et un obstacle possible au progrès) qui permet à chacun de s'inscrire dans une continuité à la fois temporelle mais aussi sociale peut donner au citoyen l'impression trompeuse qu'il ne doit plus rien aux générations précédentes. Impression encore accrue dans un contexte d'accélération de l'histoire qui tend à creuser davantage le fossé entre les générations.

De plus quand on sait l'importance - voire le primat - chez les adolescents ou les jeunes adultes de l'émotion sur la raison, il serait intéressant d'élargir l'esprit de défense à un ensemble de « *réflexes* » d'ordre affectif qui d'ailleurs renvoient à de nombreux commentaires littéraires de Renan à François Mitterrand qui écrivait dans son dernier ouvrage qu'il ressentait la France « *viscéralement* ».

Plus encore qu'un complément, il semble que cet attachement « *viscéral* » (comprenons par là un ensemble d'affects issus par exemple de formes de sacralisation dont Debray déplore la disparition) à son pays, ses valeurs et ses codes, dépassant par sa force la seule raison, soit consubstantiel à l'esprit de défense.

Bibliographie.

OUVRAGES :

- Fernand Gambiez : « *Variations sur l'esprit de défense d'une revue de Longchamp à l'autre, 6 juin 1867-29 juin 1871* ».
- Jean-François Lhérété : « *La France en recomposition* » Gallimard 2006.
- Duclos, Broux, Lemerle et Sabban : « *Abécédaire de la citoyenneté* » Le Cherche Midi 2007.
- Alain Finkielkraut : « *L'identité malheureuse* » Stock 2013.
- Jean Baubérot : « *La Laïcité falsifiée* » La Découverte 2014.
- Hugues Lagrange : « *Le déni des cultures* » Seuil 2010.
- Bertrand Gaugin : « *L'école schizophrène* » Les Editions Persée 2014.
- Michèle Tribalat : « *Les yeux grands fermés, l'immigration en France* » Denoël 2010.

TEXTES DE RÉFÉRENCES :

- Loi portant réforme du service national du 28 octobre 1997.
- Livre Blanc de la Défense de 1994.
- Protocole d'accord entre le Ministère de la Défense et le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Octobre 2007.
- Livre Blanc Défense et Sécurité 2013.
- Ministère de la Défense, Projet de loi de finances 2015.

PUBLICATIONS :

- Cahier français : « *Les valeurs de la république* », jan-fév 2007.
- Cahiers français n° 385 : « *Chronique des émeutes de cité* » Michel Kokoreff, 2014.
- Centre de Documentation de l'École Militaire : « *L'esprit de défense* » (ouvrages, rapports, articles et liens).
- Humanisme N°288 : « *Comment conjuguer défense et citoyenneté* » par François Chauvançy, mai 2010.
- Trinôme Académique Tarbes : « *Devoir de défense et citoyenneté* » Gwénolé Le Mest, février 2011.
- Institut Montaigne : « *10 ans de politique de diversité : quel bilan ?* » rapport de septembre 2014.

ARTICLES :

- Isabelle Lasserre : « *L'image de l'armée renforcée chez les français* » Le Figaro, 11 juillet 2013.
- Marion Cocquet : « *Ecole, la guerre des laïques* » Le Point, 21 janvier 2015.
- Delphine Bancaud : « *La laïcité et le fait religieux restent sous-abordés à l'école* », 20minutes.fr 12 février 2015.
- « *Qu'en est-il du devoir de défense ?* » Vie publique 9 octobre 2013.
- Henri Michel Comet, Préfet de région Midi-Pyrénées : « *Résilience des populations et catastrophes naturelles* ».
- André Dauphiné : « *La résilience : un concept pour la gestion des risques* » annales de géographie, Armand Colin/Dunot 2007.
- Jean-Michel Castaing : « *Quel vivre ensemble voulons-nous sans valeurs communes ?* » Liberté Politique, 19 mars 2015.
- « *Un référendum pour le service civique obligatoire ?* » Le Point, 29 janvier 2015.
- « *Une écrasante majorité des Français pour le retour d'un service national* » Le Figaro, 25 janvier 2015.
- Antoine Bondel : « *L'école des barbares* », SOS éducation 26 janvier 2015.
- Denis Tillinac : « *L'imposture des valeurs républicaines* » Valeurs actuelles, 19 février 2015.

BLOGS :

- Blog de Guillaume Faye : « *Commémorations de 14-18 : Patriotisme et nationalisme* » 14 novembre 2014.
- Blog-notes de Michel Desmoulin : « *L'esprit de défense, hier... et aujourd'hui* » 3 août 2014.